



Commission Economique
pour l'Afrique



Bulletin du
développement
durable
de l'Afrique

2005

Bilan du développement
durable en Afrique



Commission Economique
pour l'Afrique

**Bulletin du
développement
durable
de l'Afrique**

2005

Bilan du développement
durable en Afrique

La division du développement durable (DDD) de la Commission économique pour l'Afrique publie le Bulletin du développement durable de l'Afrique. Son contenu ne reflète pas nécessairement les vues des Nations Unies. Toute partie de ce document peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de ce document.

Toute correspondance doit être adressée à:
Bulletin du développement durable de l'Afrique
Division sur le développement durable
Commission économique pour l'Afrique
PO Box 3001, Addis-Abeba
Ethiopie
Fax: 251-1-514416
Adresse électronique: ASDB@uneca.org

Photographie de couverture: USAID Online Photo Library

Pour cette publication ou d'autres, veuillez visiter sur le site web de la CEA à l'adresse suivante:
<http://www.uneca.org/>

Table des matières

Editorial.....	iv
Développement durable en Afrique : un bilan s'impose	1
<i>Par Israel Sembayé, Kwadwo Tutu et Isatou Gaye</i>	
Action des institutions en faveur du développement durable : les Conseils nationaux du développement durable en Afrique	9
<i>Par Isatou Gaye</i>	
Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD en Afrique australe	15
<i>Par Gladys Mutangadura</i>	
Evaluation des progrès enregistrés en Afrique australe dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement	21
<i>Par Gladys Mutangadura, Saskia Ivens et Stephen Maxwell Donkor</i>	
Eau et développement durable dans les pays d'Afrique du Nord : gérer les défis et la rareté.....	26
<i>Par Lamine Gueye, Mokhtar Bzioui et Oguntola Johnson</i>	
Transformation structurelle au service du développement durable en Afrique.....	31
<i>Par Joan Kagwanja et Josue Dione</i>	
Sida et développement durable en Afrique.....	39
<i>Par Bjorg Sandkjaer</i>	
Changement démographique et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique	44
<i>Par Amson Sibanda</i>	
Migration internationale en Afrique : défis et opportunités.....	49
<i>Par Israel Sembajwe</i>	
Prise de conscience du vieillissement en Afrique : politiques et programmes	55
<i>Par Israel Sembajwe</i>	
Urbanisation rapide en Afrique : effets sur le logement et la pauvreté en zones urbaines.....	60
<i>Par Hassan M. Yousif</i>	

Editorial

Voici l'édition de 2005 du Bulletin du développement durable en Afrique, qui est publié chaque année en anglais et en français par la Division du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Largement diffusé en Afrique auprès des planificateurs, des décideurs, des universitaires et chercheurs, des ONG, des organisations internationales et des experts, le Bulletin peut également être consulté sur le site Web de la Division du développement durable à l'adresse ci après :

www.uneca.org/sdd/publications.htm

Quel est le chemin parcouru par les pays africains sur la voie du développement durable sous ses différents aspects ? Quels sont les obstacles, les opportunités et les réussites ? Ce sont là quelques questions auxquelles les nombreux articles sélectionnés pour le présent numéro tentent d'apporter des réponses dans le cadre du bilan du développement durable en Afrique.

Les articles couvrent de multiples aspects, allant de l'exploration de la signification de la notion de développement durable dans le contexte africain aux mécanismes institutionnels nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda du développement durable aux niveaux régional, sous régional et national. Plusieurs articles analysent certaines questions spécifiques en évaluant les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international dans certains domaines, et en mettant en exergue quelques unes des expériences positives mais aussi les contraintes qui continuent de peser sur le développement durable en Afrique.

Tous les articles sont rédigés dans une langue et un style accessibles et fournissent des informations sur les questions capitales tout en mettant en lumière les liens d'interdépendance qui caractérisent le processus de développement durable en Afrique.

Les articles rendent également compte des activités de la Division du développement durable et des institutions connexes. Ce qu'il faut retenir c'est que, pris globalement, ces articles apportent la preuve que, loin d'être isolées les unes des autres, les grandes questions du développement durable sont au contraire intimement liées.

Nous espérons que la présente édition vous sera profitable et vous invitons à nous aider à faire en sorte que les prochains numéros vous soient encore plus utiles dans votre travail, en nous faisant part de vos réactions dans le formulaire prévu à cet effet ou en nous envoyant un courriel à l'adresse ci-après : asdb@uneca.org.

Développement durable en Afrique : un bilan s'impose

Par Israel Sembajwe¹, Kwadwo Tutu² et Isatou Gaye³

Résumé

Dans le présent article, on commencera par justifier le caractère indispensable de l'évaluation de la situation en matière de développement durable en Afrique avant d'examiner la nécessité de mettre en place les instruments qui faciliteront l'analyse des progrès accomplis. Tout en tenant compte de la nature complexe et interdépendante des défis que les pays doivent relever, cet article définit le développement durable et sa mise en œuvre ; souligne son importance ; s'attarde sur son évaluation et sur la nécessité de suivre les progrès à l'avenir ; souligne la nécessité de disposer d'instruments de suivi et d'évaluation ; met en exergue le rôle de la CEA à cet égard ; identifie les problèmes liés aux données ; et trace la voie à suivre. Plus important encore, il constitue une introduction à une série de questions de développement durable qui font l'objet d'autres articles du présent Bulletin, notamment l'action des institutions en faveur du développement durable ; les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD ; la gestion de la rareté de l'eau ; l'amélioration de la productivité agricole ; la transformation structurelle ; le Sida ; le changement démographique et les objectifs du Millénaire pour le développement ; la migration internationale ; le vieillissement ; et l'urbanisation rapide.

Introduction

Que nous agissions pour la mise en œuvre des objectifs du programme Action 21, du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), du Plan d'action de Beijing, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ou les Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, les efforts que nous déployons s'inscrivent dans le cadre du développement durable. Si nous voulons nous assurer que nous avons mis en œuvre les bonnes politiques et les bons programmes, nous devons clarifier notre situation de départ, définir les objectifs que nous voulons réaliser et mettre en place les mécanismes et les instruments nécessaires au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis.

Nous tenterons donc, dans cet article, de justifier la nécessité d'évaluer la situation en matière de développement durable en Afrique et de mettre en place les instruments visant à faciliter le suivi des progrès accomplis. L'initiative régionale pour l'Afrique du Sommet mondial pour le développement social stipule que le développement en Afrique 'demeure illusoire pour beaucoup de pays africains' étant donné que la pauvreté constitue encore un défi majeur pour la plupart des pays et que le continent n'a pas encore mis à profit les chances offertes par la mondialisation (Division du développement durable, in SDRA, Chapitre 1, à paraître).

Plus précisément, l'article répond aux questions ci-après :

- Qu'est-ce que le développement durable et comment est-il mis en œuvre?
- En quoi le développement durable est-il important?
- Pourquoi est-il nécessaire d'évaluer la situation en matière de développement durable et les progrès accomplis?
- Quels instruments utiliser pour assurer le suivi et l'évaluation du développement durable?
- Quel est le rôle de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le suivi et l'évaluation?
- Quelle est la voie à suivre?

¹ Spécialiste des questions de population (hors classe) et chef de l'équipe de la politique de la population et des affaires sociales, Division du développement durable, CEA

² Environnementaliste, Division du développement durable, CEA

³ Environnementaliste, Division du développement durable, CEA

Les pays sont confrontés à des défis complexes et inter dépendants dans leur cheminement vers le développement durable. Pour cette raison, le présent article traitera de la notion générale de développement durable et de la nécessité d'évaluer la situation en la matière en Afrique, tandis que ceux qui suivront toucheront à une série de questions liées au développement durable qui présentent un intérêt particulier pour la région. Parmi ces questions, on peut citer l'action des institutions en faveur du développement durable ; les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD ; la gestion de la rareté de l'eau ; l'amélioration de la productivité agricole ; la transformation structurelle ; le Sida ; le changement démographique et les objectifs du Millénaire pour le développement; le vieillissement ; et l'urbanisation rapide.

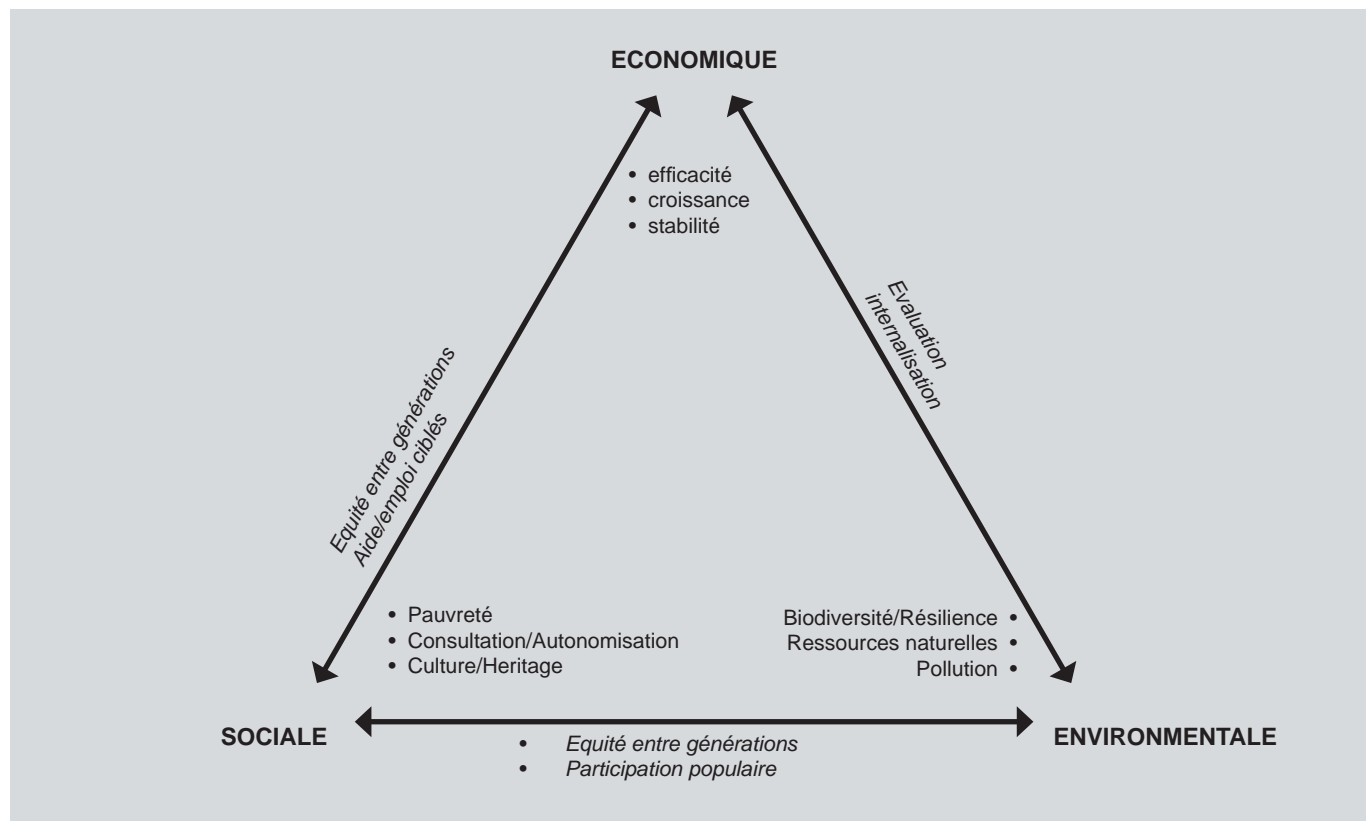
Le développement durable et sa mise en œuvre

La notion de développement durable est le fruit d'une évolution progressive des théories de développement et de leur portée. Le paradigme du développement durable a été crée par suite de l'incapacité des stratégies de développement mises en œuvre entre les années 50 et les années 90 à générer les progrès économiques et sociaux attendus dans la plupart des pays en développement, en particulier les pays africains.

Le développement durable n'a toutefois retenu l'attention à l'échelle mondiale qu'avec la publication du rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement inti-

ulé **'Notre avenir commun'**, également connu sous le nom de **'Rapport Brundtland'**. La Commission a défini le développement durable comme un *'développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins'* (Brundtland 1987). Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a organisé de nombreuses conférences et sommets pour examiner les défis économiques, sociaux et environnementaux mondiaux. Parmi ces grandes rencontres, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), également connue sous le nom de Sommet 'planète terre' qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), aura été celle qui fut la plus proche des préoccupations mondiales en matière de développement durable. Ce Sommet est arrivé à la conclusion que la protection de l'environnement et le développement économique et social constituaient les fondements du développement durable, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'un programme d'action mondial intitulé **'Action 21'** pour favoriser le développement durable au profit de toute l'humanité.

Un examen quinquennal, effectué en 1997, a montré que peu de progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre d'Action 21. En outre, il n'a pas été possible d'imprimer l'élan nécessaire pour accélérer son exécution ni d'adopter une déclaration politique réaffirmant les engagements en ce sens. On a alors organisé, en 2002, le Sommet mondial pour le développement social pour procéder à un examen décennal de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies



Source: Munasinghe, 1993

sur l'environnement et le développement, notamment le programme Action 21, et réitérer l'engagement mondial en faveur du développement durable. Les résultats des examens régionaux, effectués dans le cadre de la préparation du Sommet mondial pour le développement social, ont confirmé que, de manière générale, très peu de progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, surtout en Afrique.

Le Sommet a donné lieu à l'adoption de trois instruments visant à dynamiser la mise en œuvre d'Action 21, à savoir la **Déclaration politique**, le **Plan de mise en œuvre de Johannesburg** et l'initiative dite **Partenariats de type II**. La Déclaration politique réaffirme l'engagement de la communauté internationale en faveur des objectifs du développement durable. Le Plan de mise en œuvre fixe des objectifs et des échéances pour entreprendre des actions dans une série de domaines dont la plupart coïncident avec les Objectifs du Millénaire pour le développement et les renforcent. Au moment de la tenue du Sommet, on comptait plus de 200 engagements en matière de partenariat, parmi lesquels d'importantes initiatives des partenaires au développement.

Afin de mieux concentrer les efforts pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de développement, les chefs d'Etat africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), appelé à être soigneusement examiné et appuyé, et ont renforcé les bases du développement durable. Parmi les priorités du NEPAD, figurent la paix et la sécurité ; la démocratie et la bonne gouvernance aux plans politique, économique et de la gestion des entreprises, la coopération et l'intégration régionales ; le renforcement des capacités ; l'agriculture ; le développement humain axé notamment sur la santé, l'éducation, la science et la technique et le renforcement des compétences ; la mise en place et le renforcement des infrastructures, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'énergie, le transport, l'eau et l'assainissement, la diversification de la production et des exportations, en particulier les agro-industries, le secteur manufacturier, l'industrie extractive, la bonification des minerais et le tourisme ; le renforcement du commerce intra africain et l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés ; l'environnement ; l'accroissement de l'épargne et de l'investissement intérieurs ; l'amélioration de la gestion des recettes et des dépenses publiques ; l'augmentation de la part de l'Afrique dans le commerce international ; l'appel aux investissements directs étrangers ; et l'augmentation des flux de capitaux par une nouvelle réduction de la dette et le renforcement de l'aide publique au développement.

Le plus gros problème que pose le développement durable est sa mise en œuvre. Pour le résoudre, de nombreux auteurs ont travaillé sur le cadre théorique du développement durable. C'est le cas notamment de Munasinghe (1993) dont le cadre et son interprétation se présentent comme suit :

L'approche économique de la durabilité se fonde sur la notion de Hicks-Landahl du flux maximum de revenu qui peut être généré

tout en maintenant, au moins, le stock des avoirs (ou capital) qui produit ces profits (Solow 1986, Maler 1990). En termes de durabilité, on entend par capital les éléments manufacturés ainsi que les ressources naturelles et humaines. En tant que telle, l'approche économique représente la substituabilité parfaite entre ces sources de capital. En d'autres termes, elle considère qu'il est possible de consommer le capital naturel dans le processus de croissance aussi longtemps que des montants suffisants sont épargnés et investis pour compenser la perte de capital naturel. Cette vision est toutefois considérée comme une 'faible substituabilité' en ce qu'elle cherche à maintenir le total de la valeur monétaire du stock des avoirs, supposant ainsi l'existence d'un niveau élevé de substituabilité entre les différents types de capital.

La notion sociale de la durabilité est axée sur l'être humain et vise à maintenir la stabilité des systèmes sociaux et culturels, notamment l'atténuation des conflits destructeurs (Munasinghe et McNeely). L'équité est un aspect important de cette approche qui préconise la préservation de la diversité et du capital culturels de par le monde, ainsi qu'une meilleure utilisation du savoir relatif aux pratiques durables inhérent aux cultures moins dominantes. Ainsi, la société moderne devrait encourager et intégrer le pluralisme et la participation populaire, dans un cadre de prise de décisions plus efficace, en vue d'un développement socialement durable.

Toutefois, du point de vue de l'approche environnementale du développement durable, le problème de l'irréversibilité et de l'effondrement catastrophique remet en question la substituabilité parfaite (Pearce et Turner, 1990). Cette vision préconise une règle de 'durabilité efficace' qui impose de préserver séparément chaque catégorie de capital vital (biens manufacturés, capital naturel, socio culturel et humain) qu'elle considère comme étant complémentaires plutôt qu'interchangeables. La substituabilité environnementale met également l'accent sur la stabilité des systèmes biologiques et physiques (Munasinghe et Shearer, 1995). La viabilité des sous systèmes indispensables à la stabilité de l'ensemble de l'écosystème revêt une importance capitale, d'où la nécessité d'examiner les conséquences du processus de croissance sur l'environnement.

Par ailleurs, les systèmes et les habitats 'naturels' au sens large du terme, comprennent également les environnements créés par l'homme, notamment les villes. L'accent est mis sur la préservation de la résilience et de l'aptitude dynamique de ces systèmes à s'adapter au changement, plutôt que sur la conservation d'un état statique 'idéal', reconnaissant ainsi que la dégradation des ressources naturelles, la pollution et la perte de la biodiversité réduisent la résilience du système.

La conciliation de ces différentes notions et leur mise en œuvre représentent un défi majeur. Les éléments économiques et sociaux s'entremêlent pour soulever certaines questions, notamment l'équité entre les générations (répartition des revenus). Toute politique qui ne met l'accent que sur la croissance, sans tenir compte de la répartition des revenus, est vouée à

Encadré 1: Les priorités peuvent varier

L'existence de diverses perceptions du développement durable est normale et les différences dans les priorités sont donc légitimes. Même si les questions environnementales les plus importantes revêtent une dimension planétaire, les pays industrialisés et les pays en développement connaissent des problèmes différents. Pour la majorité des populations touchées par les problèmes environnementaux dans les pays en développement, l'absence d'assainissement et de réseaux d'égouts, la pollution de l'eau et de l'air, surtout dans les zones urbaines, la raréfaction des ressources en eau et l'érosion des terres arables constituent les problèmes les plus urgents. Par contre, dans les pays industrialisés, où ces problèmes ont été pratiquement résolus, l'opinion publique est plutôt préoccupée par l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et ses effets potentiels sur le changement climatique.

Source : Novartis Foundation for Sustainable Development, 2004

l'échec dans le long terme car elle entraînera, selon toute probabilité, des troubles et une sous utilisation de la main d'œuvre. L'interface entre l'économie et l'environnement a généré de nouvelles idées sur l'évaluation et l'internalisation des effets sur l'environnement. Enfin, le lien socioenvironnemental a donné lieu aux notions d'équité entre générations (droits des générations à venir) et de participation populaire.

Les arguments ci-dessus militent en faveur d'une approche théorique globale intégrée dans laquelle les avantages nets des activités économiques sont optimisés, sous réserve du maintien au fil des ans du capital productif, et de la garantie de moyens de subsistance suffisants pour la population. Aussi, pour assurer le développement durable, il faudrait assurer un équilibre entre l'exploitation économique optimale, la gestion du stock de ressources naturelles et la réalisation des objectifs sociaux. Pour ce faire, une analyse à plusieurs critères est nécessaire pour réaliser un équilibre entre les trois piliers du développement durable. Il y a également le fait que les priorités politiques peuvent varier d'une région à l'autre, voire d'un pays à l'autre (voir encadré 1).

En résumé, Il faudrait intégrer les questions sociales et environnementales au processus de développement économique si l'on veut en assurer la durabilité. Ainsi, le développement durable intègre la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement et les considère comme des piliers interdépendants du développement à long terme qui se renforcent et se soutiennent mutuellement. Il faudrait également adopter des approches participatives qui rassemblent toutes les parties intéressées pour prendre en charge les questions de développement avec la participation d'une large gamme d'intervenants, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, les ONG, les universitaires et les organisations de base.

L'importance du développement durable

D'après certains arguments théoriques, toute stratégie de développement qui n'assure pas en dernier ressort un équilibre entre les préoccupations sociales, économiques et environnementales, ne saurait mener au développement durable. L'existence de problèmes dans un domaine donné se répercutera sur la qualité du développement.

L'histoire du développement, notamment en Afrique, a confirmé cette hypothèse. Les pays africains ont essayé plusieurs stratégies de développement depuis leur indépendance. Avant les années 60, la stratégie des colonisateurs consistait à maintenir un système de développement minimal indispensable à la gouvernance. Ainsi, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'industrie, l'agriculture et les services étaient limités au minimum.

A la fin des années 50 et 60, de nombreux pays africains ont recouvré leur indépendance. Dans les années 60 et 70, la planification a été la principale stratégie de développement de la plupart de ces pays et, pour beaucoup d'entre eux, elle était mise en œuvre par l'Etat qui, disait-on, était seul à même de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien la gigantesque entreprise du développement.

Ironie du sort, la seule période marquante de développement des pays africains était celle des années 60 et du début des années 70. C'est ainsi qu'entre 1965 et 1973, le taux de croissance moyen du PIB de l'Afrique était de 5,7 % avec une croissance démographique de 2,7 %, ce qui s'était traduit par un taux de croissance par habitant respectable. Outre le taux de croissance du PIB, d'autres indicateurs, comme l'agriculture, le secteur manufacturier, l'investissement, l'épargne, les exportations et les importations affichaient des taux de croissance remarquables (BAD, 2001).

En revanche, entre 1974 et 1999, les économies africaines ont enregistré des résultats médiocres en raison notamment de la hausse des prix du pétrole et de la mauvaise gouvernance. Entre 1974 et 1979, le taux de croissance du PIB était de 3,5 % alors que le taux d'accroissement de la population était de 2,9 %, ce qui a donné un taux de croissance par habitant légèrement positif. Pour améliorer ces maigres résultats économiques, la majorité des pays africains ont mis en œuvre, dans les années 80 et 90, les programmes d'ajustement structurels (PAS), qui leur ont été prescrits par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, puis les Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, à partir de 1999. Ces documents ont été adoptés après que la Banque mondiale et d'autres se soient rendus compte que de nombreuses mesures d'ajustement avaient pénalisé les pauvres. En outre, il y avait un lien entre les programmes d'ajustement et la montée de la pauvreté, des inégalités et de la dégradation de l'environnement (Convention sur la lutte contre la diversification 2005).

Les programmes d'ajustement structurel visaient à corriger les déséquilibres macroéconomiques provoqués par la gestion étatisée de l'économie dans la plupart des pays. ainsi qu'à générer une croissance rapide pour compenser la longue période de croissance faible qu'a connu le continent. C'est pour ces raisons que ces programmes n'avaient pas intégré les préoccupations liées à l'environnement ainsi que la plupart des questions sociales. Même au niveau macroéconomique, on n'a pas accordé beaucoup d'attention à des secteurs aussi importants que l'agriculture et l'industrie, ce qui a fini par entraîner l'échec de ces programmes.

Même dans le cas des Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, les stratégies avaient été conçues à l'origine dans le cadre de l'initiative en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et n'avaient donc pas pris en compte les questions environnementales et autres. Ce n'est que récemment que des tentatives ont été faites pour intégrer les stratégies de développement durable aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

Il apparaît clairement, d'après ce qui précède, qu'il faut faire en sorte que toutes les stratégies de développement prennent en compte les impératifs du développement durable. C'est le seul moyen de garantir une croissance économique optimale, un certain niveau de progrès social et une gestion rationnelle de l'environnement.

Nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans le développement durable en Afrique

Les cadres et instruments internationaux, notamment Action 21, le Programme d'action de la CIPD, le Programme d'action de Beijing et la Déclaration du Millénaire, soulignent la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales au processus de développement. Ils reconnaissent également qu'il faudrait mettre en place des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement durable.

A cet égard, la Conférence sur l'environnement et le développement recommande aux gouvernements de mettre en place des institutions de coordination du développement durable et d'améliorer les processus de consultation aux niveaux régional et sous régional pour faciliter l'échange de données, d'informations et d'expériences dans le cadre de la mise en œuvre d'Action 21. Cette mise en œuvre sera facilitée par la création de mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés. Ces mêmes mécanismes permettront également aux Commissions régionales de l'ONU de remplir leur mission qui consiste à faciliter, à suivre et à évaluer l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable à leurs activités et à celles des autres organismes régionaux, sous régionaux et autres, ainsi qu'à faire le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du dével-

oppement durable. Partant de là, la Commission du développement durable de l'ONU a souligné la nécessité d'établir des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis.

Indicateurs pour l'évaluation du développement durable

Le principal problème qui se pose dans le cadre de cette opération de suivi et d'évaluation, consiste à déterminer la nature des indicateurs à utiliser pour assurer le suivi du processus et la manière les exploiter pour produire des indices à moyen terme et mettre au point un indice du développement durable pour l'Afrique sur le long terme. Ces indicateurs seront particulièrement utiles pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs du développement durable, notamment ceux qui ont été fixés dans d'autres cadres connexes, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats faciliteront également le processus de décision concernant les politiques et programmes à venir ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Afin d'identifier les indicateurs appropriés pour évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable en Afrique, la Division du développement durable a examiné le travail effectué par la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable entre 1999 et 2000. Ce travail s'appuyait sur l'analyse des données concernant quatre domaines (questions sociales, économie, environnement et institutions) et a permis de mettre au point un cadre comprenant 134 indicateurs. Les organismes chefs de file des Nations Unies, notamment le PNUD, la FAO, l'OMS, le PNUE et HABITAT ont pris part à cet important travail.

On trouvera ci-après quelques uns des thèmes et sous thèmes abordés :

Questions sociales : éducation ; emploi ; santé/approvisionnement en eau/assainissement ; logement ; bien-être et qualité de la vie ; héritage culturel ; pauvreté/répartition des revenus ; criminalité ; population ; valeurs sociales et morales ; rôle des femmes ; accès à la terre et aux ressources ; structure communautaire ; équité/exclusion sociale.

Environnement : eau douce/eaux souterraines ; agriculture/sécurité alimentaire ; zone côtière urbaine ; environnement marin/protection de la barrière de corail ; pêcheries ; biodiversité/biotechnologie ; gestion durable des forêts ; pollution de l'air et appauvrissement de la couche d'ozone ; changement climatique mondial/élévation du niveau de la mer ; utilisation rationnelle des ressources naturelles ; tourisme durable ; capacité de charge limitée ; changement du mode d'exploitation de la terre.

Economie : dépendance économique/endettement/aide publique au développement ; énergie ; modes de consommation et de production ; gestion des déchets ; transport ; industries extractives ; structure économique et développement ; commerce ; productivité.

Institutions : prise de décision intégrée ; renforcement des capacités ; science et techniques ; sensibilisation du public et information. Conventions internationales et coopération ; gouvernance/rôle de la société civile ; cadres institutionnels et législatifs ; préparation aux catastrophes ; participation populaire.

Pour les besoins d'harmonisation et de normalisation, tout travail futur sur la mise au point d'instruments de suivi et d'évaluation doit s'appuyer sur cette approche, ce qui facilitera la comparaison des résultats selon les régions, les sous régions et les pays.

Disponibilité et harmonisation des données en Afrique

La disponibilité des statistiques dans les pays africains s'est améliorée avec le temps, mais pour certains pays, les données ne sont toujours pas disponibles pour plusieurs indicateurs et, même dans les pays où elles existent, les tendances antérieures ne remontent qu'à quelques années. En outre, les données disponibles sont généralement dépassées. Enfin, tant au niveau national qu'au plan international, un double travail a été fait et des normes différentes ont été utilisées dans la collecte des données, ce qui limite les possibilités de comparaison, d'intégration et d'exploitation optimale de ces données à tous les niveaux. Il faudrait donc agir de manière concertée pour coordonner, harmoniser, et normaliser la collecte de données et les exploiter au mieux.

Dans son rapport de 1999, la Commission de l'information pour le développement de la CEA a constaté que de nombreux pays africains ne disposaient pas de statistiques actualisées (CEA 1999). Afin de remédier à cette situation, plusieurs solutions ont été proposées qui consistent notamment à 1) recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour collecter et diffuser les données; 2) former le plus grand nombre possible de statisticiens; 3) sensibiliser davantage le public et évaluer les besoins des utilisateurs; 4) établir des priorités; 5) encourager les contributions privées au budget; et 6) renforcer la coordination au niveau régional. En 2001, dans le cadre du suivi de la première réunion de la sous commission des statistiques de la Commission de l'information pour le développement, les Etats membres ont été invités à prévoir un volet statistiques efficace dans leurs différents programmes et plans et à échanger leurs expériences respectives dans le domaine de la législation en matière de statistiques, afin de concevoir un modèle adaptable aux différents pays (CEA 2001). La nécessité de coordonner les activités statistiques à tous les niveaux demeure l'une des priorités les plus urgentes du comité.

Plus récemment, au niveau mondial, le rapport de 2004 du Secrétaire général à la Commission de statistique de l'ONU souligne que la coordination des services de statistique aux niveaux national et international nécessite de nouveaux efforts concertés (Organisation des Nations Unies 2004). Le rapport note également qu'il existe au niveau national de nombreux producteurs de statistiques que l'on doit encourager à travailler

Encadré 2 : efforts déployés au plan international pour améliorer la collecte et l'exploitation des données

La Division de statistique de l'ONU ainsi que toutes les organisations et institutions participantes, notamment l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec les commissions régionales, procéderont à une évaluation de la qualité et de la disponibilité des statistiques sociales nationales dans le cadre de leurs domaines de responsabilité et de compétence respectifs. L'examen portera sur la totalité des sources de données, notamment les recensements de la population et des habitations, les enquêtes sur la population et les ménages ainsi que les archives de l'administration. Il portera également sur l'évaluation de la capacité des pays à produire périodiquement des statistiques de qualité acceptable et fournira des explications sur les normes d'évaluation de la qualité des données. Il portera enfin sur les délais de communication des données, la conformité avec les normes et recommandations internationales ainsi que la mesure dans laquelle les unités et les modes de classification sont harmonisés dans toutes les sources. Les résultats seront publiés dans des rapports techniques. La Division de statistique publiera son rapport en 2004 et les autres organisations et institutions le feront en 2005-2006.

Source : Organisation des Nations Unies 2004

en commun pour leur permettre de produire des données cohérentes et solides. Au niveau international, le rapport note également que différentes organisations et institutions internationales travaillent séparément à produire des données statistiques, ce qui donne lieu à une déperdition des efforts et à la production d'ensembles et de séries de données différentes sur des sujets similaires. Il faudrait donc que les organisations internationales coordonnent à l'avenir la collecte de données auprès des pays et utilisent des normes et des méthodes de classifications harmonisées des statistiques (voir par exemple l'encadré 2 sur les statistiques sociales).

Ayant à l'esprit ces considérations, la Division du développement durable a commencé à collecter des données sur les indicateurs auprès de sources nationales et internationales, à sélectionner les indicateurs prioritaires pour lesquels elle dispose d'informations suffisantes et cohérentes, à mettre au point un ensemble de données commun sur le développement durable à partir de diverses sources, et à renforcer les indicateurs en créant d'abord des indices comparatifs en vue de mettre au point, dans le long terme, un indice du développement durable.

Rôle de la CEA dans le suivi et l'évaluation du développement durable en Afrique

En tant qu'organe de coordination de l'examen au niveau africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et programmes en faveur du développement durable dans la région, la CEA a besoin de mécanismes et d'instruments appropriés. En coordonnant l'examen des progrès accom-

plis au niveau africain dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement durable, la CEA s'est largement appuyée sur un rapport périodique consolidé (inspiré des rapports de pays) qu'elle présente à la Commission du développement durable. A ce jour, on compte très peu d'analyses et d'évaluations rigoureuses du développement durable en raison du manque de ressources humaines qualifiées et d'instruments appropriés.

Compte tenu de cette situation, la Commission a décidé d'établir, par le biais de la Division du développement durable, un rapport analytique périodique sur l'état d'avancement du développement durable dans le continent intitulé '**Rapport sur le développement durable en Afrique**' qui viendra renforcer les instruments et outils de suivi et d'évaluation. Le rapport inaugural de 2004-2005 devrait être consacré à la gestion des ressources liées à la terre en vue du développement durable. Il comprendra deux parties dont la première portera sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine du développement durable en Afrique en général, en faisant appel à un ensemble d'indicateurs communs utilisables pour tous les pays de la région (avec des détails supplémentaires tirés de certaines études de pays). Quant à la seconde partie, elle sera consacrée à certains thèmes concernant des questions prioritaires liées à la période sur laquelle porte le rapport et en relation avec les domaines thématiques de la Commission du développement durable. Les informations contenues dans ce rapport renforceront le travail de la CEA sur la coordination de l'examen au niveau africain des progrès enregistré dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes en matière de développement durable. Le rapport sera publié tous les deux ans et sera consacré à chaque fois à un thème prioritaire en rapport avec la Commission du développement durable et comportera une évaluation générale des progrès réalisés.

Perspectives

La CEA continuera à coordonner l'examen au niveau africain des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes en matière de développement durable. Le rapport consolidé présenté périodiquement à la Commission du développement durable restera un élément important du processus qui sera certainement renforcé par la publication du rapport sur le développement durable en Afrique.

Au niveau national, les Etats membres devraient honorer les engagements qu'ils ont pris aux niveaux régional et international en agissant de manière concertée afin de coordonner, harmoniser et normaliser la collecte de données et de les exploiter au mieux. Ainsi, il leur sera facile de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement arrêtés au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Les décisions relatives à la lutte contre la pauvreté seront mieux étayées et l'évaluation du développement durable se fera à partir d'une meilleure perspective.

Le Rapport sur le développement durable en Afrique invite les pays à :

1. Créer à tous les niveaux un climat propice à une croissance économique soutenue, à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme et à l'égalité entre les sexes ;
2. Appuyer la mise en œuvre de la vision du NEPAD et des autres initiatives régionales et sous régionales ;
3. Favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de la technologie ainsi que la mise en place d'institutions efficaces dans le domaine de la science et de la technique ;
4. Appuyer les programmes et les stratégies au niveau national en faveur de l'éducation, du renforcement des institutions de recherche et encourager la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
5. Renforcer la productivité, la diversité et la compétitivité industrielles des pays africains, améliorer la contribution du secteur industriel, en particulier l'industrie extractive des minéraux et métaux, au développement durable ;
6. Renforcer les capacités en matière de législation et d'appui institutionnel en faveur du développement durable ;
7. Prendre en charge de manière efficace les problèmes d'énergie en Afrique ;
8. Mettre en place des systèmes de transport et des infrastructures à un coût abordables pour renforcer la connectivité au profit du développement durable ;
9. Dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins induits par les conditions climatiques défavorables, les phénomènes climatiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer etc. ; et
10. Fournir un appui technique pour le boisement et le reboisement et renforcer les capacités en matière de gestion durable des forêts.

Pour sa part, la Commission économique pour l'Afrique redoublera d'efforts pour encourager l'utilisation des données disponibles sur les indicateurs recueillis auprès des sources nationales et internationales en choisissant les indicateurs prioritaires pour lesquels on dispose d'informations suffisantes et fiables, en mettant au point un jeu de données commun sur le développement durable à partir de différentes sources. Elle préconisera également la mise en place de partenariats pour la collecte coordonnée des données auprès des pays par les organisations internationales et l'utilisation de normes et de méthodes de classification harmonisées des statistiques produites, et la sensibilisation du public sur la nécessité d'intégrer un volet statistique rationnel aux différents plans et programmes pour faciliter le suivi et l'évaluation ainsi que la prise de décisions sur des bases saines. La CEA apportera également son appui au renforcement des capacités en matière de services statistiques à tous les niveaux.

Références

- BAD (2001): *Economic Report on Africa*. Abidjan, 2001.
- Brundtland, et al. (1987): *Our Common Future*. Rapport Brundtland. Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Oxford University Press.
- CEA (1999): Rapport, première réunion du Comité de l'information pour le développement, 28 juin – 2 juillet 1999, Addis-Abéba. E/ECA/DISD/CODI.1/46.
- CEA (2001): *suivi de la première réunion du sous-comité des statistiques sur le Comité de l'information pour le développement*. Deuxième réunion du Comité de l'information pour le développement, 4-7 septembre 2001, Addis-Abéba. E/ECA/DISD/CODI.2/13.
- CEA (à paraître): Rapport sur le développement durable en Afrique. Division du développement durable, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba.
- Munasinghe, M. (1993) *Environmental Economics and Sustainable Development*. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Munasinghe, M. et McNeely, J. (1995): *Protected Area Economics and Policy*. Alliance mondiale pour la nature et Banque mondiale, Genève et Washington, D.C.
- Munasinghe, M. et Shearer, W. (1995): *Defining and Measuring Sustainability: The Biogeophysical Foundations*. Université des Nations Unies et Banque mondiale, Tokyo et Washington, D.C.
- Maler, Karl-Goran. (1990): Economic Theory and Environmental Degradation: A Survey of Some Problems. *Revista de Analisis Economico*, Vol. 5 (2), pp. 7-17.
- Novartis Foundation for Sustainable Development (2004): "Sustainable Development at the Turn of the Century: Perception, Reality, and Outlook."
- Pearce, D.W. et Turner, K. (1990): *Economics of Natural Resources and the Environment*. Baltimore: John Hopkins University Press.
- Solow, R. (1986): On the Intergenerational Allocation and Natural Resources. *Scandinavian Journal of Economics*. Vol. 88, No. 1
- Organisation des Nations Unies (2004): *Rapport du Secrétaire général*. Commission de statistique, trente cinquième session, 2-5 mars 2004. New York. E/CN.3/2004/2.
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2005): documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et Documents de stratégie pour un pays et leur relation à la lutte contre la désertification : Le rôle des Parlements.

Action des institutions en faveur du développement durable : les Conseils nationaux du développement durable en Afrique

Par Isatou Gaye¹

Résumé

L'existence d'institutions qui fonctionnent bien étant très importante pour la bonne marche du développement durable, les gouvernements ont donc été encouragés à mettre en place des organismes nationaux de coordination. En 2003-2004, la Division du développement durable de la CEA a effectué une évaluation de la mise en œuvre de cette recommandation en Afrique. On trouvera dans le présent article les principaux résultats de cette évaluation qui montrent que, la plupart des pays disposent de mécanismes institutionnels pour le développement durable, mais continuent de rencontrer des problèmes liés aux capacités qui devraient être renforcées en tant que de besoin.

Introduction

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUE), qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), a invité les gouvernements à mettre en place des institutions nationales de coordination du développement durable, ou des entités similaires connues sous l'appellation de Conseils nationaux du développement durable. Par ailleurs, le Sommet mondial pour le développement social a recommandé aux gouvernements de mettre en place des institutions ou entités pour la coordination du développement durable ou de les renforcer lorsqu'elles existent. Les recommandations de ces deux conférences des Nations Unies illustrent l'importance du bon fonctionnement des institutions pour la mise en œuvre du processus de développement durable.

Ces conférences soulignent également que l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de stratégies appropriées ainsi que des approches et mécanismes fondés sur la participation sont indispensables au succès de ce processus. A cet égard, les institutions, les politiques, les stratégies, les mécanismes participatifs ainsi que les autres instruments mis en place, doivent, et c'est là une condition importante, assurer une mise en œuvre coordonnée et efficace des accords de développement durable à tous les niveaux.

Le présent article présente un aperçu général de la mise en œuvre de ces recommandations par les pays africains. Il s'appuie sur un rapport d'évaluation sur les Conseils nationaux du développement durable en Afrique² établi en 2005 par la Division du développement durable de la CEA. Ce rapport s'inspire d'une étude réalisée entre 2003 et 2004 portant sur 37 pays dont 23³ ont été invités à répondre à un questionnaire, tandis que les 14 autres⁴ ont fait l'objet d'une étude théorique qui a également fourni des informations qui ont permis de compléter le questionnaire. Toutes les données présentées ont été collectées dans le cadre de l'étude susmentionnée.

Qu'est-ce que les Conseils nationaux du développement durable ?

Les Conseils nationaux du développement durable peuvent être considérés comme des entités nationales de haut niveau chargées de faciliter et de coordonner les actions du gouvernement pour la mise en œuvre

¹ Environnementaliste, Division du développement durable, CEA

² Voir National Councils for Sustainable Development (NCSDs) in Africa: A Review of Institutions and their Functioning (CEA, 2005).

³ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, République centrafricaine, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

⁴ Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Guinée Bissau, Madagascar, Mauritanie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo, Sao Tome et Principe, Tunisie

au niveau national les accords liés au développement durable dans le cadre de la participation de toutes les parties intéressées. Dans le contexte de l'Afrique, ces conseils doivent être en mesure de compléter les activités du Comité du développement durable pour l'Afrique et de la Commission du développement durable dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans l'application des accords liés au développement durable aux niveaux régional et mondial, notamment en présentant des rapports périodiques à ces organes. La composition et le rôle des conseils varient en fonction des spécificités de chaque région mais ils ont en commun leur ouverture à toutes les parties intéressées et leur démarche intégrative.

Encadré 1: Rôles communs des Conseils nationaux du développement durable

- Faciliter la participation et la coopération ciblées entre la société civile et les pouvoirs publics ;
- Intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que les politiques et les actions aux différents niveaux de l'exécutif ;
- Mettre en œuvre au niveau local les accords mondiaux et autres conventions internationales, régionales et sous régionales liées au développement durable ;
- Assister les gouvernements dans la prise de décision et l'élaboration des politiques et fournir des orientations claires sur les mécanismes d'intervention, la réglementation et les indicateurs du développement durable ;
- Diffuser les informations auprès des parties intéressées ; et
- Suivre et évaluer les progrès enregistrés dans l'exécution du programme de développement durable, en prenant notamment note des meilleures pratiques et des étapes marquantes.

CEA 2005, tel qu'adapté du Conseil de la Terre, 2000

Dispositifs institutionnels pour le développement durable aux niveaux mondial, régional et local

Au niveau mondial ; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a instauré la Commission du développement durable qui a pour mission principale d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 et des activités connexes. Le Sommet mondial pour le développement social a appelé au renforcement de la Commission du développement durable et a souligné qu'elle soit maintenue en tant qu'organe de haut niveau de l'ONU pour servir de cadre pour l'examen des questions liées à l'intégration des trois dimensions du développement durable.

Au niveau régional : Dans le cadre du mandat que lui a conféré à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au Sommet mondial pour le développement social pour faciliter et favoriser la mise en œuvre d'Action 21 et des décisions du Sommet mondial pour le développement social au niveau régional, et conformément à son statut de prolongement régional de l'ONU en Afrique, la CEA a, et continue de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du pro-

gramme de développement durable dans la région. En 1997, les Ministres africains de l'économie, du développement social et de la planification ont mis en place le Comité du développement durable actuellement connu sous l'appellation de Comité du développement durable pour l'Afrique. L'une des principales fonctions de ce comité est de fournir des orientations pour les travaux de la Commission sur les questions liées au développement durable et de lui servir d'organe consultatif régional.

Au niveau local : Le principe 10 de la Déclaration de Rio appuie, par extension, la prise en charge des questions de développement durable au niveau requis, et la Déclaration de Johannesburg souligne la nécessité de renforcer et d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux pour une mise en œuvre efficace d'Action 21, des Objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui recommande aux pays de mettre en place des institutions, notamment au niveau local, et de renforcer les dispositifs institutionnels locaux aux fins du développement durable.

Encadré 2 : liens entre les organes en charge du développement durable aux différents niveaux

Les Conseils nationaux du développement durable font partie intégrante des dispositifs institutionnels d'ensemble pour le développement durable qui doivent être mis en synergie avec les organes de coordination du développement durable aux niveaux mondial, régional et local. Ces dispositifs aux différents niveaux doivent être considérées comme étant complémentaires. Dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social, les commissions régionales ont examiné le rôle qu'elles pourraient jouer dans la mise en œuvre des décisions qui seront adoptées et ont constaté que, de par leur vocation régionale, elles pourraient contribuer à combler l'écart entre les accords mondiaux relatifs au développement durable et les priorités et préoccupations nationales (ONU/DAES). La mise en œuvre au niveau local est également considérée comme étant très importante. Les expériences en la matière pourraient contribuer à faciliter l'élaboration des politiques et les processus de mise en œuvre au niveau national.

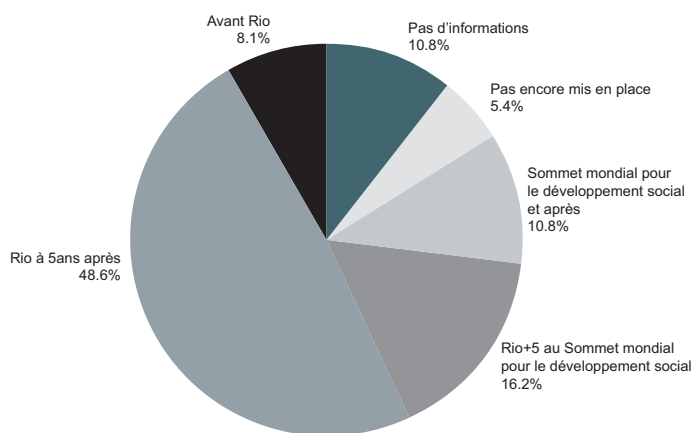
Les Conseils nationaux du développement durable en Afrique

Cadre institutionnel

La plupart des pays ont mis en place des conseils nationaux. Sur les 37 pays objet de l'étude, seuls deux, la Zambie et le Burundi, ne l'ont pas encore fait. La CNUCE a imprimé un élan décisif à la mise en place de ce type d'organes (voir figure 1). Sur les pays ayant fait l'objet d'une enquête, 36 % disposent d'organes à composition plurielle dont la dénomination s'apparente à celle de Conseil national. *Toutefois, il est frappant de constater qu'aucun de ces organes n'a de mandat étendu avec des activités correspondantes multiples recouvrant les trois dimensions du développement durable.* En outre, sur les 35 Conseils nationaux du développement durable, 43 % sont soit des organes à composition plurielle liés à l'environnement, soit de simples institutions en charge de l'environnement, et

46 % ont des mandats en relation avec l'environnement. Il est toutefois encourageant de noter que huit des pays qui ont mis en place des Conseils nationaux, ont indiqué que ces organes n'étaient pas à proprement parler des conseils du développement durable, deux autres ont signalé que les organes qu'ils ont mis en place étaient provisoires, et sept ont déclaré que des Conseils nationaux du développement durable 'appropriés' étaient en cours de création.

Figure 1: Mise en place des Conseils nationaux en relation avec les trois grandes rencontres sur le développement durable

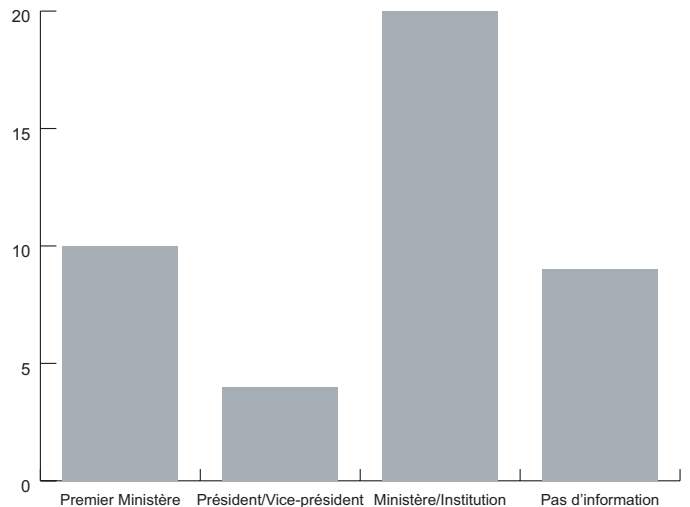


Place des Conseils nationaux du développement durable au sein de la hiérarchie administrative

Tous les pays dont les conseils nationaux dépendent du cabinet du Président, ou de celui du Premier Ministre, considèrent que ce rang élevé dans la hiérarchie administrative permet de garantir une coordination efficace. En ce qui concerne les conseils intégrés aux ministères, (voir figure 1), l'argument avancé veut qu'une telle situation permet d'assurer la continuité et une collaboration effective avec les autres ministères sectoriels. Toutefois, les rivalités entre ministères constituent un sérieux problème pour le bon fonctionnement des conseils. On a constaté que 78 % des Conseils nationaux présidés par le Premier Ministre, le Président ou le Vice-président ou dépendant de leur cabinet mènent des activités dans le domaine de l'environnement. C'est également le cas des Conseils nationaux dotés de mandats étendus. Ainsi, la place de ces organes dans la structure administrative est un indicateur utile mais insuffisant par rapport à leur influence réelle sur les politiques et à la volonté politique affichée.

Plus de la moitié des conseils nationaux des pays objet de l'étude ont été décentralisés. Cette action est étroitement liée au processus de décentralisation des instances locales qui est invariablement lié au processus de démocratisation dans la région. La coordination entre les organes et leur structure décentralisée est assurée essentiellement par le biais de comités à composition plurielle qui permettent une communication directe.

Figure 2: Place des conseils dans la hiérarchie administrative



Représentation au sein des conseils nationaux

Les institutions publiques de tous les secteurs sont représentées à la plupart des conseils nationaux. Les ministères et organismes liés à l'environnement, aux ressources naturelles, à la planification et aux finances sont bien représentés. Toutefois, la représentation des ministères et organismes du secteur social demande à être améliorée. Les grands groupes sont représentés dans la plupart des conseils nationaux (voir tableau 1) mais cette représentation est généralement insuffisante et devrait être élargie, surtout dans le cas de certains grands groupes, notamment les travailleurs et les syndicats, les parlementaires, les populations autochtones, les agriculteurs, les femmes et les jeunes.

Tableau 1: Représentation des grands groupes (dans les pays objet de l'étude)

Représentation des grands groupes	Pays
Tous les grands groupes (9)	-
6-8 des grands groupes	Botswana
4-5 des grands groupes	Gambie**
2-3 des grands groupes	Afrique du Sud, Bénin, Ghana* Kenya, Malawi Nigéria*, Seychelles, Swaziland, Ethiopie, Maroc, , Zimbabwe*
1 grand groupe	Egypte, Lesotho, Tanzanie
Aucun grand groupe	Algérie, Cameroun, Maurice, RCA

* = Partenaires au développement représentés

** = Partenaires au développement et parlementaires représentés

Participation des grands groupes⁵

Aucun des pays objet de l'étude ne dispose d'une stratégie spécifique pour la participation des parties intéressées, cette participation a été institutionnalisée à travers les politiques et stratégies thématiques nationales et sectorielles et dans la pratique quotidienne. Les critères utilisés pour déterminer la participation des grands groupes au sein des Conseils nationaux du développement durable sont tout à fait pertinents en ce qu'ils se fondent pour une grande part sur l'importance des interventions de ces groupes pour les questions de développement durable ainsi que sur leur compétence, leur expérience, leur efficacité et leur contribution globale à la mise en œuvre du processus de développement durable. Les pays sont conscients que l'information, l'éducation et la communication peuvent contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du développement durable et apprécient cette contribution à sa juste valeur. A cet égard, ils associent les instruments, les stratégies et les approches en matière d'éducation, d'information et de communication pour donner aux personnes physiques, aux grands groupes, aux communautés et aux parties intéressées les moyens nécessaires pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la processus de mise en œuvre.

Collaboration, coordination et Intégration

De manière générale, le niveau de collaboration dans l'exécution des activités est satisfaisant et la plupart des pays objet de l'étude ont, à des degrés divers, mis en place des mécanismes de coordination. C'est ainsi que le Kenya et le Malawi ont mis en place des groupes de travail composés de représentants des donateurs et du gouvernement et ont institutionnalisé les réunions de coordination. Les pays utilisent des mécanismes et des approches pour la coordination, la participation, les consultations et la sensibilisation afin d'intégrer les trois dimensions du développement durable à leurs activités. De nombreux pays ont également souligné que les études d'impact sur l'environnement constituaient un instrument d'intégration. Le Ghana et le Bénin ont, pour part, fait état de l'utilisation de l'évaluation stratégique de l'impact environnemental aux fins d'intégration au niveau des politiques, des programmes et des plans.

Politiques, stratégies et plans

Les pays ont adopté différentes combinaisons de politiques, stratégies et plans pour prendre en charge les questions du développement durable (voir tableau 2). La diversité des combinaisons est le signe de la différence dans la perception qu'ont les pays du développement durable. Les politiques, stratégies et plans dont il est fait état comprennent ceux qui concernent le développement national et rural (Vision 2020, Plans de développement national et rural) ; la pauvreté (notamment les Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté) ; l'environnement ; les ressources naturelles ; l'agriculture ; les questions sociales ; le développement économique ; et le

⁵ Les grands groupes identifiés dans Action 21 sont les femmes, les enfants, et les jeunes ; les populations autochtones ; les organisations non gouvernementales ; les collectivités locales ; les travailleurs et les syndicats ; le commerce et l'industrie ; la communauté scientifique et technique ; et les agriculteurs.

développement durable au sens large (stratégies nationales de développement durable). Il est réconfortant de noter que 75 % des pays qui ont adopté des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté les ont inclus dans la liste de leurs stratégies de développement durable et que les principes du développement durable et les préoccupations qui y sont liées sont intégrés aux plans de développement nationaux. Certains pays ont révisé leurs politiques pour prendre en compte les principes de durabilité, de participation, d'efficacité et de développement global et harmonieux.

Les accords mondiaux doivent être pris en compte dans les politiques et les stratégies nationales ainsi que dans les autres instruments de mise en œuvre avant d'entreprendre toute action importante. La plupart des pays ont incorporé ces accords à leurs plans de développement et/ou leurs stratégies sectorielles ou sont en voie de le faire. C'est ainsi que l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Kenya, le Ghana, le Zimbabwe, l'Égypte et le Cameroun ont organisé, ou sont sur en train d'organiser, des consultations nationales à cet effet. Certaines de ces consultations ont abouti à l'établissement de feuilles de route et de stratégies en application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté à l'issue du Sommet mondial pour le développement social.

Tableau 2: Politiques, stratégies et plans de développement nationaux (pays objet de l'étude)

Portée des politiques, plans ou stratégies	Politiques, plans et stratégies de développement durable
Environnement uniquement	Botswana, Égypte Seychelles, Zimbabwe
Environnement et ressources naturelles	Maurice, Mozambique
Environnement, secteurs économiques et Vision nationale	Tanzanie
Concernent les trois dimensions, notamment la Vision nationale/plans de développement et les Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté	Gambie, Swaziland
Concernent les trois dimensions	Namibie
Environnement et Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté	Cameroun, Éthiopie, Kenya, Lesotho
Environnement et Vision nationale / plan de développement	Algérie, Nigéria
Environnement et plan de développement rural	Maroc
Environnement, stratégies nationales de développement durable et Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté	Malawi
Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et Vision nationale	Ghana, Zambie
Plan de développement national / Vision nationale uniquement	Afrique du Sud
Autres	RCA*

* Document cadre interministériel sur le développement durable

L'étude théorique a montré que les 14 pays non concernés par l'enquête ont adopté de nombreuses politiques, stratégies et plans dans différents secteurs de l'économie. Ainsi, l'Ouganda et le Rwanda ont adopté des Visions nationales, la Mauritanie, l'Ouganda, le Burkina Faso, le Togo, le Rwanda et Madagascar ont opté pour des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté ou son éradication, alors que Sao Tomé et Príncipe et le Burundi en étaient à différents stades préliminaires. Le Burundi envisage de lutter contre la pauvreté dans le cadre du développement durable et le Burkina Faso a entrepris de revoir ses Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté pour intégrer une approche plus globale et plus intégrée afin de définir le cadre de sa stratégie de développement durable. Le Niger et la Tunisie ont, pour leur part, déjà adopté leurs stratégies de développement durable respectives.

Cadre législatif

La plupart des pays considèrent que leur législation en matière d'environnement offre le cadre juridique nécessaire pour prendre en charge les questions de développement durable. D'autres, comme l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Éthiopie, estiment que leur constitution peut être utilisée à cet effet. La plupart des pays ont mis en place leurs Conseils nationaux du développement durable en vertu d'une législation cadre en matière d'environnement, mais quelques uns ont eu recours, soit à des décrets pris par le Président ou le Premier Ministre, soit à des ordonnances (voir tableau 3). D'après les informations disponibles, tous les pays non concernés par l'enquête sauf la Guinée Bissau, disposent d'une loi cadre (ou code) sur l'environnement qui porte sur la dimension environnementale du développement durable.

Tableau 3: Cadre législatif (pays objet de l'enquête)

Type de législation	Cadre législatif du développement durable
Constitution	Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana
Decrets présidentiels/exécutifs/ autres	Algérie, Nigeria
Loi cadre sur l'environnement	Bénin, Botswana ^D , Cameroun, Kenya, Lesotho ^D , Malawi, Swaziland, Tanzanie ^D , Zimbabwe
Différents textes législatifs en matière d'environnement	Égypte, Maurice, Maroc, Mozambique
Différents textes législatifs unter sectoriels	Gambie
Autres	Namibie ⁺

⁺ = *National Planning Commission Act (Loi sur la Commission nationale de planification)*; ^D = *projets*

Expériences en matière de financement et de mise en œuvre

Le financement est bien évidemment un facteur contraignant pour le bon fonctionnement des Conseils nationaux du développement durable et la mise en œuvre du processus de développement durable en Afrique. Le fait que le Conseil soit placé sous la tutelle de la Présidence ou du Premier Ministère ne constitue pas nécessairement la garantie d'un financement

suffisant. Cette garantie dépend, entre autres, de la situation économique du pays et de la priorité accordée aux activités en cours. De nombreux partenaires au développement appuient les activités liées au développement durable. La plupart des pays n'ont pas mis en place de mécanismes de financement pour mobiliser des fonds supplémentaires et continuent de dépendre des allocations budgétaires publiques et des bailleurs de fonds. Quelques uns ont créé des fonds pour l'environnement.

Les réussites

Les différents pays ont à des degrés divers, enregistré quelques succès dans la mise en place d'institutions, la formulation de politiques et de stratégies et la création de mécanismes et procédures nécessaires au bon fonctionnement des Conseils nationaux du développement durable ainsi qu'à la mise en œuvre du processus de développement durable (voir tableau 4)

Tableau 4: Réussites du point de vue de l'approche et de la procédure

Réalisations	Pays
Mise au point et institutionnalisation de mécanismes de coordination, de collaboration, de participation et de consultation	Afrique du Sud, Maurice, Nigéria
Grâce à des approches participatives, ont établi un consensus sur les évaluations et les rapports concernant le développement durable en général et le Sommet mondial pour le développement social, en particulier, et ont formulé des stratégies en application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment l'élaboration de stratégies nationales de développement durable	Afrique du Sud, Ghana, Malawi, Mozambique, Nigéria, Zimbabwe
Mise en œuvre d'activités sectorielles	Algérie, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Maroc, Seychelles, Swaziland, Tanzanie

Les revers

Tous les pays objet de l'enquête, sauf un, évoquent l'insuffisance des capacités institutionnelles, du financement ou des ressources humaines comme causes de la stagnation du processus de mise en œuvre. Ces contraintes ont freiné les progrès et ont même érodé les acquis, notamment dans les pays qui connaissent toujours des guerres civiles et une instabilité politique. Les mandats et/ou les législations contradictoires ou qui se chevauchent et donnent lieu à des rivalités entre les différentes institutions et à des activités parallèles, constituent la plus sérieuse menace pour la mise en œuvre du processus de développement durable. A cela il faut ajouter la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation, l'intolérable fardeau de la dette, la pression démographique et les inégalités sociales.

Les opportunités

Il est encourageant de constater que les pays sont conscients des nombreuses opportunités qui s'offrent de renforcer la mise

en œuvre des accords en matière de développement durable. Les initiatives de partenariat de type II ont été lancées au Sommet mondial pour le développement social pour compléter les engagements des pouvoirs publics en faveur de l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Elles concernent le gouvernement, les entreprises, le secteur privé, les ONG ainsi que d'autres partenaires. Les pays ont jusqu'à présent initié un certain nombre d'actions, parmi lesquelles l'établissement de liens avec les partenaires au développement ; les campagnes de sensibilisation ; l'échange d'informations ; et le dialogue. Cependant, si l'on en juge par les réponses reçues, la plupart des pays ne sont pas au courant de ces initiatives ou n'ont pas pris la juste mesure de leurs avantages.

Conclusions et recommandations

Les pays africains ont, à des degrés divers, fait des progrès dans la mise en place d'institutions et des mécanismes et autres dispositifs nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du processus de développement durable. Ces institutions ne remplissent toutefois pas le rôle de Conseils nationaux du développement durable et il reste beaucoup à faire pour les renforcer, notamment pour faire en sorte qu'elles soient moins orientées sur l'environnement et qu'elles élargissent leur vocation aux trois dimensions du développement durable qui doivent être prises en compte de manière globale et intégrée. Les pays ont adopté nombre de politiques, stratégies et plans, mais les perceptions et les approches sont diversifiées. Il reste à rationaliser ces perceptions et approches pour faire en sorte qu'elles se complètent tout en évitant la multiplication des processus de planification et la déperdition des efforts et des ressources. Les capacités institutionnelles, financières, humaines et techniques constituent un facteur essentiel au bon fonctionnement des Conseils nationaux du développement durable ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans en la matière.

La CEA et ses partenaires devraient collaborer et coordonner leurs efforts pour aider les pays à mettre en place des Conseils nationaux de développement durable ou des organismes similaires ou à les renforcer quand ils existent. La dénomination, le mandat, la place et la structure organisationnelle de ces organismes devraient tenir compte de la nécessité d'établir des liens horizontaux et verticaux et de faire en sorte que les trois piliers du développement durable soient pleinement intégrés. Dans le cadre de la restructuration et du renforcement des conseils, il faut veiller à ce que les structures et les acquis des organismes existants soient préservés et développés pour assurer la continuité. La composition des conseils doit être la plus large possible et tenir compte des spécificités de chaque pays et de ses priorités en matière de développement durable. Les syndicats, les populations autochtones, les parlementaires, les agriculteurs, les femmes et les jeunes doivent être mieux représentés au sein des conseils, et les représentants du secteur privé doivent être encouragés à s'impliquer davantage dans ces activités. Le Comité du développement durable pour l'Afrique constitue un lien important entre les activités de développement durable aux niveaux national et mondial. C'est pourquoi la par-

ticipation de tous les Etats membres aux réunions des organismes régionaux est très importante car elle leur permet de s'exprimer sur les questions qui les intéressent, de contribuer au débat et d'arriver à une compréhension commune des questions à l'ordre du jour.

Etant donné que de nombreux pays n'ont peut-être pas bien assimilé ce qui devrait constituer l'essence des politiques, stratégies et plans de développement durable, il faut leur apporter l'aide nécessaire pour la mise en place de ces instruments. Il faudrait également rationaliser les politiques, les stratégies et les plans afin d'éviter une déperdition des efforts et d'économiser des ressources déjà rares. Si les stratégies existantes comportent des lacunes, il faut les renforcer en tenant compte des principes du développement durable, des besoins, des priorités, des spécificités et de l'expérience de chaque pays au lieu d'initier de nouveaux processus. Les politiques et stratégies doivent être conçues de telle sorte qu'elles intègrent des plans d'investissement qui prennent pleinement en compte les besoins en ressources. Il faut également aider les pays à explorer et à mettre en place des mécanismes de financement novateurs, ou à renforcer les mécanismes existants, pour compléter les fonds publics et les ressources fournies par les donateurs. Compte tenu de la rareté des ressources financières, il faut rationaliser les dépenses et gérer les fonds de manière prudente.

Il faut renforcer les capacités et établir un ordre de priorité des besoins et des actions en tenant compte des moyens disponibles et en veillant à ce que les besoins les plus importants et les plus urgents soient pris en charge efficacement et de manière prioritaire. L'application effective des recommandations internationales relatives aux institutions, aux politiques et aux stratégies du développement durable nécessite de nouvelles méthodes de travail. Elle exige également des gouvernements qu'ils rendent compte, notamment en ce qui concerne la gestion et l'allocation de ressources pour le développement. Il faudrait des ressources supplémentaires considérables pour mettre en œuvre les stratégies de développement durable, ce qui n'est pas à la portée des pays africains. Aussi, l'octroi à ces pays d'une aide au développement suffisante est plus que jamais nécessaire.

Références

Conseil de la Terre (2000): NCS Report 1999-2000: National Experiences of Integrative, Multi-Stakeholder Processes for Sustainable Development. Conseil de la Terre,

CEA (2005): Conseils nationaux du développement durable en Afrique. A Review of Institutions and their Functioning. Division du développement durable, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba.

ONU/DAES (2002): Country Experience with National Reporting to UNCS. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, New York.

Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD en Afrique du Sud

Par Gladys Mutangadura¹

Résumé

En 2001, les Etats africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui vise à renforcer le développement du continent en mettant les pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, à favoriser leur participation active à l'économie mondiale et au processus de mondialisation et à renforcer le rôle des femmes dans toutes les activités. Le présent article évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du NEPAD dans la région de l'Afrique australe et constate que tous les pays disposent de structures de coordination plus ou moins étoffées et que des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre, notamment dans la mise en place des infrastructures.

Introduction

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une vision de l'Afrique entérinée en juillet 2001 par les chefs d'Etat et de gouvernement en tant que principal programme de développement du continent. Les Communautés économiques régionales et les pays africains sont désignés comme les principaux maîtres d'œuvre des programmes du NEPAD. Les pays africains sont invités à intégrer le NEPAD à leurs plans et programmes et à en assurer la mise en œuvre au niveau national. Les Communautés économiques régionales devraient, quant à elles, s'employer à identifier et à programmer les projets et les activités susceptibles de renforcer la mise en œuvre des programmes du NEPAD dans cette sous région.

Quel est le chemin parcouru par les Communautés économiques régionales et les pays africains dans la réalisation des objectifs fixés en 2001 ? Pour répondre à cette question, on tentera d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux national et sous régional en Afrique australe², d'identifier les principaux problèmes et de faire des recommandations à même de renforcer le processus de mise en œuvre.

L'article se fonde sur une étude effectuée par le Bureau régional pour l'Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique. Cette étude s'appuie sur une synthèse de la documentation existante sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du NEPAD ; un questionnaire conçu spécialement pour recueillir les données concernant l'exécution dans chaque pays auprès des principaux organismes publics (Ministère des affaires étrangères et Ministère de la planification), de la société civile et du grand public ; des entretiens avec les Hauts fonctionnaires du secrétariat du NEPAD et de la Banque de développement de l'Afrique australe.

Objectifs du NEPAD

Le NEPAD entend éradiquer la pauvreté ; mettre les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables ; favoriser leur participation active à l'économie mondiale et au processus de mondialisation ; et renforcer le rôle des femmes dans toutes les activités. Le NEPAD reconnaît les innombrables problèmes que connaît l'Afrique, notamment l'héritage colonial, la faiblesse des capacités de gestion et la marginalisation du continent dans le processus de mondialisation, prend acte de ses ressources minières, environnementales et culturelles et identifie les domaines prioritaires susceptibles de contribuer à la prise en charge de ces problèmes et à asseoir le développement durable en Afrique. Les domaines prioritaires du Plan d'action initial du NEPAD sont indiqués dans l'encadré 1.

¹ Economiste, CEA-Afrique australe

² L'Afrique australe comprend l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

Encadré 1: Domaines prioritaires identifiés dans le Plan d'action initial du NEPAD Paix et sécurité ;

- Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour la gouvernance politique et économique ;
- Agriculture – Programme de développement global de l'agriculture en Afrique ;
- Mise en valeur des ressources humaines – éradication des maladies contagieuses (VIH/Sida, paludisme et tuberculose), éducation et lutte contre la pauvreté ;
- Accès aux marchés – renforcement du commerce intra africain et de l'accès aux marchés des pays industrialisés
- Développement de l'infrastructure régionale – technologies de l'information et de la communication (TIC), énergie, transport, eau et assainissement ;
- Environnement ;
- Flux de capitaux internationaux – réduction de la dette et investissements directs étrangers

Résultats attendus du NEPAD : croissance et développement économiques et augmentation de l'emploi ; réduction de la pauvreté et de l'inégalité ; diversification des activités productives ; renforcement de la compétitivité internationale et augmentation des exportations ; et amélioration de l'intégration africaine. Les résultats attendus du NEPAD sont similaires à ceux des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir éradiquer la pauvreté extrême et généralisée (objectif 1), accélérer la croissance et le développement durables (objectif 7), mettre en valeur les ressources humaines : éducation et santé (objectifs 2,3,4,5,6), augmenter les flux de capitaux – réduction de la dette et investissements directs étrangers (objectif 8). Ainsi, le NEPAD vient renforcer les Objectifs du Millénaire pour le développement et a été reconnu comme un le cadre indiqué à cet effet.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD en Afrique australe

Dans cette section, on passera en revue les progrès réalisés dans la mise en place des structures institutionnelles pour coordonner le NEPAD au niveau national, les actions de sensibilisation dans les Etats membres, l'intégration du NEPAD aux plans et politiques, l'exécution des projets qui y sont liés dans les Etats membres et sa mise en oeuvre par les communautés économiques régionales en Afrique australe.

Mise en place des structures institutionnelles de coordination des activités du NEPAD au niveau national

Les structures et mécanismes institutionnels sont les instruments qui permettent de réaliser les objectifs du NEPAD au niveau national. La mise en place d'un cadre institutionnel approprié, comme par exemple un comité interministériel ou un secrétariat national, pour élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre, est importante pour assurer l'exécution et le suivi du NEPAD au niveau des pays. Dans la plupart des pays de la sous région, (Afrique du Sud, Lesotho, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe) c'est le Ministère des affaires étrangères qui coordonne les activités du NEPAD.

Dans d'autres pays (Malawi, Swaziland et Angola), ces activités sont coordonnées par le Ministère chargé de la planification en raison de la nécessité d'intégrer le NEPAD aux systèmes de planification existants. Au Botswana, c'est le Service du Cabinet du Président chargé du développement qui assume cette fonction. Même si l'on ne dispose pas, à ce jour, d'informations permettant de savoir lequel de ces dispositifs est le plus efficace, la création de ces structures prouve que ces pays sont intéressés par le cadre du NEPAD.

Progrès en matière de sensibilisation

De manière générale, les réponses au questionnaire indiquent que les gouvernements semblent bien sensibilisés dans les pays concernés. D'après ces réponses, la société civile est partiellement sensibilisée, tandis que le secteur privé ne l'est pas tout à fait dans tous les pays, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Malawi. Tous les pays qui ont répondu au questionnaire signalent que le grand public, en particulier dans les zones rurales, n'a pas été sensibilisé sur le programme du NEPAD. Ces informations soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation de toutes les parties intéressées, notamment le secteur privé et le grand public.

Degré d'intégration du NEPAD aux plans et politiques de développement

Les réponses au questionnaire indiquent qu'aucun pays n'a élaboré un plan ou une stratégie de mise en œuvre du NEPAD, à l'exception de la Zambie où un projet de plan de mise en œuvre est en cours d'élaboration. Certains pays sont toutefois conscients de la nécessité d'intégrer le NEPAD à leurs plans et stratégies de développement. C'est ainsi qu'au Malawi, l'exposé présenté par le Ministère de la planification économique et du développement à l'atelier national sur le NEPAD souligne que la principale tâche des autorités consiste à définir clairement les intérêts stratégiques du pays (tels qu'énoncés dans la Vision 2020, les Documents sur la lutte contre la pauvreté du Malawi et la Stratégie de croissance économique du Malawi) pour faire avancer le programme de développement national dans le cadre de l'initiative du NEPAD (Gouvernement du Malawi 2004). D'autres pays, notamment l'Afrique du Sud, la Namibie et le Lesotho, ont indiqué que leurs plans intégraient déjà les objectifs du NEPAD en matière de croissance et de développement économiques et de renforcement de l'emploi; de lutte contre la pauvreté et les inégalités; et de diversification des activités productives.

Etat d'avancement de la mise en œuvre des programmes prioritaires du NEPAD

Le NEPAD s'attache actuellement à faciliter l'exécution des programmes ci-après : le Programme global de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), le Plan d'action à court terme pour l'infrastructure (STAP), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'initiative du NEPAD pour l'environnement, la stratégie du NEPAD dans le domaine de la santé, et enfin l'éducation, la science et les techniques. On trouvera ci-après un résumé des progrès enregistrés dans les principaux domaines.

Agriculture

Le NEPAD a élaboré un Programme global de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) qui vise à relancer la croissance agricole et le développement rural et à rétablir la sécurité alimentaire dans la région de l'Afrique. Des Plans nationaux d'investissement à moyen terme et des projets pouvant être financés ont été mis au point ou sont en voie de l'être en Afrique du Sud, en Angola, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie au Zimbabwe, au Lesotho, en Namibie et au Botswana avec le concours financier de la FAO (NEPAD-FAO, 2005). Le secrétariat du NEPAD a tenu des réunions avec la SADC et le COMESA pour élaborer des projets d'investissement intégrant les projets des Plans nationaux d'investissement à moyen terme, et les consultations du NEPAD avec toutes les communautés économiques régionales ont abouti à l'élaboration de plans d'action pour chaque sous région dans le cadre du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique. Ces plans ont été présentés à l'occasion d'un atelier continental organisé en mai 2005 au Ghana. Le NEPAD a entrepris de faciliter la mobilisation des ressources pour aider les communautés économiques régionales à mettre en œuvre les plans d'action. Tous les pays qui ont répondu au questionnaire ont indiqué qu'ils participaient à l'élaboration du programme d'investissement du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique.

Infrastructure

En collaboration avec les Etats membres, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque de développement de l'Afrique australe, les communautés économiques régionales ont participé à la préparation des plans d'action à court terme du NEPAD en matière d'infrastructure et au cadre stratégique à moyen et long terme qui a identifié les projets d'infrastructure pouvant être mis en œuvre à court, moyen et long terme dans les domaines de l'énergie ; du transport (routier et aérien) ; de l'eau et de l'assainissement ; et des TIC.

Grâce au concours financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un fonds pour la préparation des projets du NEPAD a été institué et géré par la Banque africaine de développement et la Banque de développement de l'Afrique australe. Ce fonds vise à contribuer à mobiliser des ressources techniques et financières pour renforcer les capacités des institutions et des autorités africaines afin de leur permettre d'élaborer des projets et des programmes de développement des infrastructures suffisamment viables pour attirer les investissements publics et privés. Ce fonds finance des activités à caractère consultatif ou opérationnel liées à l'élaboration de projets et programmes dans le domaine des infrastructures dans le cadre du NEPAD. La liste des principaux projets en cours sous l'égide du mécanisme de financement de la préparation des projets et de l'étude de faisabilité du NEPAD s'établit comme suit :

(1) **Energie** : Interconnexion du réseau électrique entre la Zambie, la Tanzanie et le Kenya et la centrale hydroélec-

trique se WESCOR/Inga (RDC, Angola, Namibie, Botswana et Afrique du Sud) ; (2) **TIC** : Com 7 (Comafrika) et système de câble sous marin d'Afrique de l'Est (EASSY) (3) **Secteur du transport** : pont de Kazungula ; et (4) **Secteur de l'eau** : parc transfrontière de Greater Limpopo. Ces projets en sont à différents stades d'évaluation de leur faisabilité. Les progrès enregistrés par les communautés économiques régionales dans l'exécution des projets identifiés par les Plans d'action à court terme du NEPAD sont décrits dans la section consacrée aux progrès accomplis par les communautés régionales dans la mise en œuvre du NEPAD.

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

Le but premier du mécanisme africain d'évaluation par les pairs est de favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques susceptibles d'aboutir à la stabilité politique, à une croissance économique forte, au développement durable et à une intégration sous régionale et continentale accélérée, à travers l'échange d'expériences et le renforcement des meilleures pratiques qui ont fait leurs preuves. A ce jour, 23 pays ont signé le Mémorandum d'accord, ouvrant ainsi la voie à l'évaluation par leurs pairs. Six pays de la sous région, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Lesotho, le Malawi, Maurice et le Mozambique ont accédé au mécanisme. Un examen est en cours à Maurice et l'Afrique du Sud sera le prochain pays de la sous région à faire l'objet d'un examen.

Environnement

Le Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu en juillet 2003 à Maputo, a entériné un plan d'action sur l'initiative en matière d'environnement du NEPAD qui comprend plus de 200 projets. Le plan porte notamment sur la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; la préservation des zones humides de l'Afrique ; la préservation et l'exploitation durable des ressources marines, côtières et hydriques ; le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ; la lutte contre le changement climatique ; la préservation et la gestion des ressources naturelles transfrontalières ; et l'évaluation et l'alerte rapide en cas de catastrophe. A la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenu en mars 2005, une liste d'environ 68 projets prioritaires finalisés a été établie et sera présentée aux éventuels partenaires lors de la prochaine Conférence sur le partenariat.

Santé

La stratégie commune UA/NEPAD consiste à renforcer les systèmes et services de santé ; à multiplier les programmes de lutte contre les maladies liées à la grossesse et à l'accouchement ; à renforcer les moyens des personnes et des communautés pour améliorer leurs conditions sanitaires ; à mobiliser des ressources suffisantes et durables et à les utiliser de manière rationnelle ; et à partager équitablement les services de santé disponibles. Les réponses des pays ne signalent pas de progrès dans l'exécution des projets dans le domaine de la santé dans le cadre de la stratégie du NEPAD, mais indiquent que beaucoup de stratégies nationales de santé ont été finalisées.

Education

Les priorités du NEPAD dans le domaine de l'éducation visent à améliorer la conception des programmes scolaires, à faciliter et à renforcer l'accès aux technologies de communication par Internet, à élargir l'accès à l'enseignement secondaire, à favoriser la mise en place de réseaux d'institutions de recherche et d'enseignement supérieur spécialisées et à améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux tout en facilitant l'accès. Dans leurs réponses au questionnaire, l'Afrique du Sud et le Mozambique signalent que le projet des écoles électroniques est en cours de réalisation. L'Afrique du Sud, pour sa part, indique avoir mis en œuvre un programme d'échange pilote entre institutions académiques avec des établissements polytechniques du Nigéria.

Science et technique

Les programmes clés au titre de l'initiative du NEPAD en matière de science et de technique visent notamment à appuyer la mise en place d'un réseau de centres d'excellence dans le domaine de la science et de l'innovation technique à l'échelle du continent, à faciliter la mobilisation de fonds publics supplémentaires pour la science et la technique, à favoriser la recherche d'un consensus autour d'une stratégie africaine commune en matière de biotechnologie et de biosécurité, à encourager la formulation d'une stratégie africaine pour la protection de la propriété intellectuelle et la mise en valeur des ressources humaines et l'élaboration de politiques en matière de science et de technique. Dans la sous région, le National Laser Center of South Africa a été désigné comme partie intégrante du Centre d'excellence africain du laser du NEPAD.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD par les communautés économiques régionales en Afrique australe

SADC

La SADC a donné suite au NEPAD à travers l'élaboration du Regional Indicative Strategic Development Plan (Plan régional de développement stratégique indicatif) qui s'étend sur une durée de 15 ans et qui est exécuté par phases de cinq ans. Les objectifs et les domaines prioritaires de ce plan sont similaires à ceux du NEPAD. Les priorités communes à ces deux initiatives portent notamment sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le renforcement des capacités, l'éradication de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et le développement, le VIH et le Sida, la science et la technique, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement, le développement social et humain, les infrastructures, le commerce et la libéralisation économique (SADC, 2004).

La SADC et le NEPAD travailleront ensemble dans les grands domaines ci-après³:

- Agriculture : Dans le cadre du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique, les secrétariats de la SADC et du NEPAD collaboreront dans la préparation de projets et d'interventions spécifiques aux niveaux régional et national.
- Environnement : Les Ministres de l'environnement de la SADC veilleront à accélérer l'exécution des projets prioritaires.
- Education : le secrétariat de la SADC définira les domaines prioritaires à inclure dans le programme du NEPAD.
- Santé : Le secrétariat de la SADC recensera les domaines de collaboration avec le NEPAD dans la fabrication de médicaments génériques pour le VIH et le Sida et la production de moustiquaires ; le secrétariat du NEPAD prêtera son concours pour la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action du Cadre stratégique de la SADC pour le VIH et le Sida.
- Science et technique : le secrétariat de la SADC coopérera avec le NEPAD pour sélectionner les domaines de collaboration dans les Centres d'excellence, la conception des programmes pilotes et le renforcement des capacités de la SADC.
- Tourisme : la SADC mettra en œuvre des initiatives de collaboration transfrontalière qui favorisent l'intégration régionale.
- Renforcement des capacités : le secrétariat de la SADC collaborera avec le NEPAD pour faciliter le renforcement des capacités aux niveaux national et régional.
- Infrastructure : La SADC coopère avec le NEPAD dans le cadre des projets prioritaires des plans d'action à court terme du NEPAD ci-après : i) pont de Kazungula, ii) système d'interconnexion de la SADC, iii) évaluation des eaux de surface, iv) projet d'Okavango, v) infrastructure régionale d'information de la SADC, vi) renforcement des capacités, et vii) application de la décision de Yamoussoukro.

COMESA

Les secrétariats du COMESA et du NEPAD ont élaboré des programmes dans les domaines de l'agriculture et de l'infrastructure. En janvier 2005, le COMESA a tenu, à Dar-es-Salam, une réunion consacrée au Programme global de développement de l'agriculture en Afrique qui a regroupé les Etats membres et d'autres parties intéressées pour conclure un accord sur les éléments essentiels des programmes et initiatives d'investissement pour la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, notamment les besoins en ressources, les plans d'action et de mise en œuvre détaillés, les dispositions en matière de coordination et les dates prévues pour le lancement.

Le COMESA a entrepris de mettre au point des projets d'infrastructure régionaux dans la sous région dans le cadre des Plans d'action à court terme et le Cadre stratégique à long ou moyen terme du NEPAD. Le COMESA travaille également sur les projets prioritaires du plan d'action à moyen terme

³ SADC, 2004, Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires sur le NEPAD.

du NEPAD ci-après : i) décision de Yamoussoukro ; ii) TIC : (a) politique et réglementation des TIC, (b) COMTEL ; iii) gestion de l'eau ; (a) initiative du bassin du Nil, (b) sécurité de la navigation sur le lac Tanganyika/Malawi ; iv) facilitation du transport routier : (a) poste frontalier unique, (b) harmonisation de la charge par essieu (c) amélioration de l'efficacité des chemins de fer, des routes et des ports (d) réforme du transport et facilité d'appui à l'intégration aux fins des réformes institutionnelles et réglementaires et aide aux membres pour la mise en œuvre des initiatives régionales retenues (voir encadré 2)

Encadre 2: Projets de transport routier du NEPAD mis en œuvre par le COMESA.

Contrôle de la surcharge le long des itinéraires routiers

Le COMESA, la CAE, la CEA et la SADC réalisent conjointement un projet régional de contrôle de la surcharge dans le cadre du programme de transport pour l'Afrique subsaharienne (PTAS). Ce projet nécessite l'établissement d'un rapport de synthèse, notamment la documentation sur les meilleures pratiques et l'élaboration de projets de directives qui sera examiné et adopté dans un atelier régional qui sera organisé à cet effet. Cet élément sera financé par le programme PTAS. D'autres financements seront nécessaires pour faciliter la mise en œuvre et le renforcement des capacités au niveau national. Le manque de ressources financières constitue la principale contrainte qui retarde la conception d'un modèle de système de contrôle de la surcharge et son adaptation aux besoins des Etats membres.

Mise en place de postes frontaliers uniques et renforcement des associations des parties intéressées pour faciliter les échanges commerciaux

Des projets pilotes sont en cours de réalisation à Malaba (Kenya et Ouganda) et à Chirundu (Zambie et Zimbabwe). Le projet de Malaba bénéficie d'une aide de la part de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, mais les projets de Chirundu et de Kasumbalesa (Zambie-RDC) n'ont reçu aucune aide financière. Le problème du financement retarde les consultations et la participation des parties intéressées à la réalisation d'un consensus. La BAFD a été sollicitée pour l'octroi des crédits nécessaires.

Institutionnalisation de la décision de Yamoussoukro

Les règlements communs relatifs à la concurrence ont été établis et adoptés pour le COMESA, la CAE et la SADC. L'élaboration des procédures de mise en œuvre et la mise en place d'un service régional de suivi commun sont en cours grâce à un concours financier de l'UE.

Sécurité de la navigation sur le lac Tanganyika/Malawi/Nyassa/projet Nyassa

Le modèle de règlement de sécurité élaboré avec le concours de l'OMI a été finalisé et distribué aux Etats membres. Les questions en suspens concerne notamment l'adaptation du règlement aux besoins des Etats membres et le renforcement de leurs capacités. Là aussi, un financement est nécessaire pour faciliter cette adaptation et former le personnel chargé de l'application du règlement.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du NEPAD dans les pays membres et la sous région

- **Absence de secrétariat au niveau national:** Le problème le plus souvent évoqué par les Etats membres concerne l'absence d'un organe, bureau ou comité technique de coordination pour diriger le processus de mise en œuvre au niveau des pays. Cet organe devra être mis en place au sein des structures nationales existantes.
- **Absence de plan national pour le NEPAD:** il n'existe pas de plan ou cadre de mise en œuvre du NEPAD dans la plupart des pays, ce qui rend difficile la planification de l'exécution au niveau national et son suivi.
- **Faible prise de conscience du NEPAD et participation réduite des parties intéressées :** certains pays indiquent que la méconnaissance du NEPAD chez les principales parties intéressées, le secteur privé et le grand public constitue un obstacle de taille pour sa mise en œuvre.
- **Mauvaise coordination :** la mise en œuvre du NEPAD exige la coopération de toutes les institutions et de toutes les parties intéressées. Parmi ces dernières, la société civile et le secteur privé notamment, ne s'impliquent pas suffisamment dans la 'nationalisation' du NEPAD, ce qui retarde l'adoption effective de cette initiative.
- **Contraintes au niveau des capacités institutionnelles dues au manque de ressources financières et humaines :** Certains Etats membres signalent un manque de ressources financières et humaines qui entrave l'exécution des programmes du NEPAD.
- **Aucun échange d'expériences entre les pays dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD :** les pays pourraient mettre à profit leurs expériences respectives dans la mise en œuvre du NEPAD, mais cela n'est pas encore le cas.
- **Renforcement des capacités de réalisation au niveau sous régional :** les communautés économiques régionales connaissent des contraintes au niveau des capacités humaines et financières pour la mise en œuvre des programmes du NEPAD et le renforcement de la coordination pour une meilleure mobilisation des ressources et une mise en œuvre efficace des projets régionaux pose de sérieux problèmes.

Conclusions et recommandations

Tous les pays de la région de l'Afrique australe ont mis en place des structures nationales pour coordonner les activités du NEPAD et certains d'entre eux ont déjà accédé au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Les pays et les communautés économiques régionales d'Afrique australe ont élaboré des stratégies et des plans d'action dans l'agriculture, la santé, l'environnement, l'infrastructure, l'éducation et les sciences et les techniques. Certains projets, notamment dans le domaine des infrastructures, sont déjà en cours de réalisation, alors que dans d'autres secteurs, comme l'agriculture, les projets sont sur le point d'être lancés.

Compte tenu des constats établis plus haut, les recommandations ci-après sont proposées pour renforcer la mise en œuvre du NEPAD :

- Intégrer les priorités du NEPAD aux plans et programmes nationaux afin d'en assurer le succès.
- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour bien informer la population et lui donner les moyens de participer aux activités de mise en œuvre du NEPAD.
- Assurer une coordination efficace entre toutes les parties intéressées pour prendre en charge les priorités du NEPAD.
- Partager les expériences et les informations. Faire connaître les expériences réussies du NEPAD dans les autres pays, par exemple dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ou d'autres projets. Cette action est indispensable pour permettre aux pays d'éviter les goulets d'étranglement et les obstacles qu'ils connaissent.
- Renforcer les capacités pour répondre aux besoins humains et financiers nécessaires pour assurer le succès de la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux national et sous régional. Il faut renforcer considérablement les capacités des communautés économiques régionales dans le cours et le long terme afin d'accélérer la réalisation des projets du NEPAD.

Les principaux problèmes qui se posent dans la mise en œuvre du NEPAD concernent l'absence de secrétariats et de plans d'exécution du NEPAD au niveau national, le faible niveau de sensibilisation et de mobilisation autour du NEPAD, la mauvaise coordination entre les principales parties intéressées et le grand public et l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles pour l'exécution aux niveaux national et sous régional.

Références

FAO (2005): Support to NEPAD – CAADP Implementation to the Government of Angola: National Medium Term Investment Programme, Technical Cooperation # 2908, Rome.

Gouvernement du Malawi (2004): Report of the NEPAD National Workshop, Ministry of Economic Planning and Development, Blantyre, (Malawi), 30 janvier.

Government zambian (2004): Report of the NEPAD National Sensitization Workshop, Livingstone, (Zambia), 10-11 septembre.

NEPAD (2005): Workshop on mechanisms for capacity building of Regional Economic Communities (RECs) and speeding up implementation of NEPAD infrastructure Short Term Action Plan (STAP) Projects, Abuja, (Nigéria), 7-8 mars.

NEPAD and FAO (2005): NEPAD-CAADP National Medium Term Investment Programmes for Southern Africa: Rapport de synthèse.

NEPAD (2004): Annual Report 2003/2004, Midrand.

SADC (2004): Report of the Senior Officials Meeting on NEPAD, Gaborone.

Assemblée générale des Nations Unies (2004): Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, second consolidated report on progress in implementation and international support, Rapport du Secrétaire général à la 59^{ème} session de l'Assemblée générale, New York.

Evaluation des progrès enregistrés en Afrique australe dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Par Gladys Mutangadura¹, Saskia Ivens² et Stephen Maxwell Donkor³

L'existence d'installations pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement est une condition préalable au succès de la lutte contre la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et l'inégalité entre les sexes. Tous les pays africains ont entériné les Objectifs du Millénaire pour le développement dont le 10^{ème} consiste à 'réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement'. Le présent article examine en détail les progrès enregistrés par les pays d'Afrique australe depuis 1990, l'année de référence, et constate que la tendance générale dans la sous région est positive. Toutefois, le rythme de réalisation doit être accéléré si l'on veut être au rendez vous de l'échéance de 2015, surtout dans les zones rurales.

Introduction

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est l'une des conditions préalables essentielles du développement durable. C'est aussi un droit, un besoin vital, une exigence de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la situation sanitaire. Le manque d'eau potable et d'installations d'assainissement a pour conséquence directe l'apparition de maladies comme la diarrhée, le choléra et la typhoïde. L'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante, l'existence d'un dispositif efficace d'assainissement et d'élimination des déchets et des mesures d'hygiène personnelle simples peuvent prévenir ces maladies (OMC 1996). Les pauvres et les populations qui vivent dans un environnement dégradé, notamment les femmes et les filles, sont les groupes qui souffrent le plus de l'absence d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Le présent article vise à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes sans accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le principal constat est qu'en dépit de certaines avancées sur un plan général, les progrès sont trop lents et ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé pour 2015.

Actions entreprises pour assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement

Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement est le mot d'ordre de la plupart des gouvernements. des organismes de l'ONU et des autres partenaires au développement depuis 1980, confortant ainsi la déclaration de la décennie internationale de l'eau et de l'assainissement qui souligne la nécessité d'assurer l'assainissement et l'éducation sanitaire et de renforcer la participation des communautés ainsi que le rôle des femmes dans les projets liés à l'eau et à l'assainissement. Au plan mondial, il y a eu des améliorations dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement, mais des millions de personnes n'ont toujours pas accès à une eau de bonne qualité et à des installations d'assainissement convenables.

Il est malheureux de constater que l'Afrique est le seul continent où le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne s'est pas amélioré durant la décennie considérée en raison d'une conjugaison de facteurs, parmi lesquels le taux élevé d'accroissement de la population et l'insuffisance des investissements dans ce domaine. La Vision africaine de l'eau pour 2025 (UN Water/Africa 2004) a été élaborée pour résoudre les grands problèmes du secteur de l'eau, notamment l'approvisionnement et l'assainissement au niveau des ménages.

¹ Economiste (sécurité alimentaire et développement durable), CEA, Bureau de l'Afrique australe

² Spécialiste adjoint des questions de parité entre les sexes, CEA, Bureau de l'Afrique australe

³ Conseiller régional principal (gestion des ressources en eau), Division du développement durable, CEA

Afin de mieux prendre en charge ce problème, l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été adoptés par tous les pays et la communauté internationale, concerne l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. L'échéance 10 de l'objectif du Millénaire pour le développement numéro 7 invite les gouvernements à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ainsi que la proportion des personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base⁴ (voir encadré 1). La satisfaction de ces besoins de base facilitera la réalisation de quelques uns des autres Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui concernent la scolarisation dans le cycle primaire, l'éducation des filles, la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la mortalité maternelle et l'élimination de la pauvreté (objectifs 1,2,3,4 et 5).

Encadré 1: Objectif du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'eau, échéance et indicateurs	
Objectif 7 : Assurer la durabilité environnementale	
Echéance 10 Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	Indicateurs de suivi des progrès <ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population urbaine et rurale qui a accès de manière durable à une source d'approvisionnement en eau amélioré Proportion de la population urbaine et rurale qui a accès à des services d'assainissement a

Evaluation des progrès dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement

Tendances générales positives

La plupart des pays d'Afrique australe ont fait des progrès remarquables dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme indiqué au tableau 1. Tous les pays ont très fortement amélioré le taux d'accès à l'eau potable durant la période 1990-2002⁴. En 2002, le nombre total de personnes ayant accès à l'eau potable était de 84 millions, soit 70 % de la population totale, contre 58 millions, soit 62 % de la population, en 1990. Les résultats de l'Afrique australe sont meilleurs que ceux de l'Afrique subsaharienne dont le taux d'accès à l'eau potable est passé de 49 % en 1990 à 58 % en 2002, mais il faut souligner qu'il existe de grandes disparités dans l'accès à l'eau potable en Afrique australe. Les résultats de cette sous région sont en deçà des chiffres mondiaux, qui sont passés de 77 % en 1990 à 83 % e 2002, et des taux des régions en développement qui sont passés de 71 % en 1990 à 79 % en 2002.

Les pays d'Afrique australe qui ont enregistré la plus forte augmentation du nombre de personnes ayant accès à l'eau potable sont l'Angola, le Mozambique et le Malawi dont les taux étaient

⁴ A l'exception de Maurice où toute la population a accès à l'eau potable

les plus faibles en 1990. Le Lesotho et la Namibie affichent, pour leur part, une augmentation de plus de 20 % de la proportion de la population ayant accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorées. L'analyse des chiffres permet de conclure que Maurice a déjà atteint l'objectif de 2015 alors que les autres pays d'Afrique australe, à l'exception de la Zambie, sont en bonne voie de le faire.

Tableau 1: eau et assainissement en Afrique australe

Pays	Population bénéficiant d'un accès durable à une source d'approvisionnement en eau améliorée (%)		Population bénéficiant d'un accès durable à un système d'assainissement amélioré (%)	
	1990	2002	1990	2002
Afrique du Sud	83	87	63	67
Botswana	93	95	38	41
Lesotho	52*	76	37	37
Malawi	41	67	36	46
Maurice	100	100	99	99
Mozambique	32*	42	25**	27
Namibie	58	80	24	30
Angola	32	50	30	30
Swaziland	43*	52	36*	52
Zambie	50	55	41	45
Zimbabwe	77	83	49	57

Source: OMS et UNICEF, 2004, * les chiffres de 1994 proviennent de l'OMS, le WSSCC et l'UNICEF, 1996, ** les chiffres de 1999 proviennent de la SADC.

Les progrès accomplis dans l'accès à l'assainissement dans la sous région ne sont pas aussi bons que ceux qui ont été enregistrés dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable (voir tableau 1). La proportion de la population ayant accès à l'assainissement est passée de 47 % en 1990 à 50 % en 2002. Même s'il existe de grandes disparités dans le taux d'accès à l'assainissement en Afrique australe, cette sous région a obtenu de meilleurs résultats par rapport à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne où le taux global est passé de 32 % en 1990 à 36 % en 2002, et à l'ensemble des régions en développement où cc taux est passé de 34 % en 1990 à 49 % en 2002. Les pays qui ont enregistré des progrès remarquables sont le Swaziland et le Malawi dont la proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré était faible au départ. En 2002, sur les onze pays de la sous région, seuls quatre, à savoir l'Afrique du Sud, Maurice, le Swaziland et le Zimbabwe, peuvent affirmer que plus de la moitié de leur population a accès à l'assainissement. Au Mozambique, en Angola et en Namibie, le taux d'accès était de moins de 30 % en 2002 et le rythme d'amélioration dans ces trois pays était parmi les plus lents du monde (OMS et UNICEF 2004). Une analyse plus poussée montre qu'à l'exception du Swaziland et de Maurice, tous les pays sont en retard par rapport à l'échéance de 2015.

Disparités entre zones rurales et urbaines

Près de 60 % des 120 millions de personnes qui peuplent l'Afrique australe vivent dans les zones rurales. En dépit d'une tendance générale positive dans cette sous région, nombreux sont ceux, surtout dans les communautés rurales, qui n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Comme l'indiquent les figures 1 et 2, les disparités entre les zones rurales et urbaines sont importantes. Ainsi, en Angola, au Mozambique, au Swaziland et en Zambie, plus de la moitié de la population rurale n'avait pas accès à une eau de qualité en 2002.

Le déséquilibre entre les zones rurales et urbaines est plus marqué pour l'assainissement. Dans tous les pays, à l'exception de Maurice et du Zimbabwe, plus de la moitié de la population n'avait pas accès à l'assainissement en 2002. Le déséquilibre entre les zones rurales et urbaines est flagrant et doit être corrigé si l'on veut atteindre les objectifs en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la sous région.

Populations n'ayant pas encore accès à l'eau potable et à l'assainissement

En dépit des progrès réalisés dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la sous région, 35,5 millions de personnes répartis par ordre décroissant entre le Mozambique, l'Angola, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Malawi, continuent d'utiliser de l'eau de mauvaise qualité (voir figure 3).

Cinquante neuf millions de personnes, soit 50 % de la population totale de l'Afrique australe, n'ont toujours pas accès à l'assainissement. La plus grande partie de cette population vit respectivement en Afrique du Sud, au Mozambique et en Angola (voir figure 4). Pour réduire de moitié la proportion de la population dépourvue de système d'assainissement, il faudrait porter le taux d'accès aux réseaux à au moins 73 % d'ici 2015, contre 47 % en 1990. La proportion de la population de la sous région dotée d'un système d'assainissement n'a augmenté que de 3 % depuis 1990, taux inférieur au niveau requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ce domaine, d'où la nécessité d'accélérer de manière décisive la mise en place de services d'assainissement dans la sous région.

Problèmes posés par la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Afrique australe

En dépit des progrès accomplis dans les pays d'Afrique australe pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ce domaine, ces pays restent confrontés à de nombreux problèmes qui retardent considérablement la réalisation de ces objectifs à l'échéance 2015. Parmi les problèmes les plus importants, on peut citer le peu de priorité accordée à l'assainissement, le niveau élevé de pauvreté et les inégalités en termes de revenus, les disparités entre zones rurales et urbaines, la faiblesse des politiques et des institutions publiques, l'inégalité entre les sexes, le VIH/Sida, les catastrophes naturelles, les problèmes de financement et le fardeau de la dette. La solution de ces problèmes conditionnera dans une large mesure la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans cette sous région.

Faible niveau de priorité pour l'assainissement

Les programmes d'assainissement et d'hygiène publique ne figurent pas parmi les priorités politiques, ils ne bénéficient pas de budgets suffisants et, le plus souvent, on ne sait pas avec précision quelle institution est en charge de ce secteur. Lorsque l'eau et l'assainissement sont gérés conjointement, c'est le secteur de l'eau qui accapare le plus de ressources et d'attention. Tous les autres

Figure 1: Taux d'accès à l'eau potable par pays en 2002

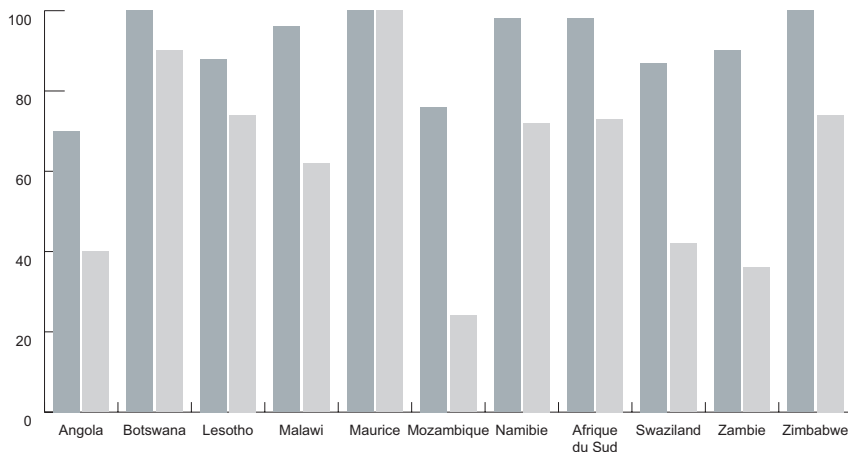
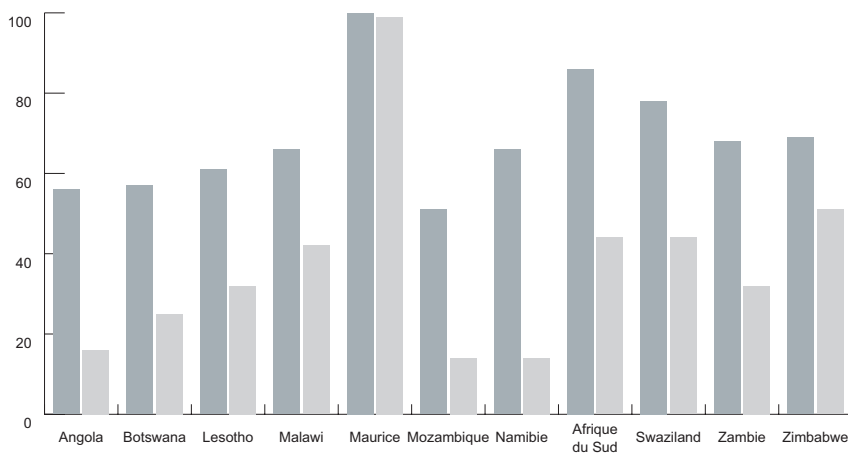


Figure 2: Taux d'accès à l'eau et à l'assainissement en zones urbaines et rurales par pays en 2002



secteurs devraient donc accorder toute la priorité voulue à l'assainissement.

Niveau élevé de pauvreté et inégalité des revenus

Les niveaux élevés de pauvreté risquent de compromettre les chances d'atteindre l'objectif fixé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les pays d'Afrique australe. Plus d'un tiers de la population de cette sous région vit avec moins de un dollar par jour (PNUD 2004). A la pauvreté extrême s'ajoute l'inégalité des revenus au sein des pays. La Namibie, le Lesotho, le Botswana, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe représentent cinq des dix sociétés les plus inégalitaires du monde. Les plus pauvres, parmi lesquels on trouve une majorité de femmes, n'ont que peu ou pas de revenus en espèces, ils sont politiquement sans défense et contraints de vivre au jour le jour sans aucune prise sur leur mode d'existence. Le plus souvent, ils ne possèdent pas de terres ou n'ont pas de titres de propriété et n'ont guère accès aux services de base, notamment l'eau et l'assainissement. Tous ces facteurs se conjuguent pour entraîner les pauvres dans un cycle infernal qui les empêche d'améliorer leurs conditions d'existence et d'avoir accès à l'eau et à l'assainissement.

Disparités entre les zones rurales et les zones urbaines

Les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales sont énormes et leur élimination nécessite des ressources considérables. Dans certains pays, les ressources financières allouées au secteur de l'eau continuent d'être affectées à l'amélioration des services destinés à la population des couches moyennes et supérieures des zones urbaines au détriment des groupes les plus pauvres et des populations rurales. Si l'on veut progresser pour être au rendez vous de 2015 et réduire de moitié la proportion de la population sans accès à l'eau potable et à l'assainissement, il faut allouer les ressources nécessaires à cet effet aux zones rurales et aux populations pauvres des zones urbaines.

La pandémie du VIH/Sida

La pandémie du VIH/Sida constitue le plus grave problème qui entrave le développement de l'Afrique australe. Le fort taux de prévalence qui caractérise cette région du fait de la pauvreté et de l'inégalité entre les sexes, est le plus élevé au monde. Cette question n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches, mais on sait que les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en subissent indirectement le contrecoup étant donné que les maigres ressources disponibles sont consacrées à des besoins plus urgents, notamment le renforcement des services de soins de santé. Les ménages qui avaient accès à l'eau potable et à l'assainissement risquent de perdre cet avantage lorsque le membre qui subvient aux besoins de la famille est touché par la maladie. Dans ce cas, ce sont les femmes qui voient leur productivité considérablement réduite en raison de leur rôle dans la prise en charge des malades et l'approvisionnement en eau.

Les catastrophes naturelles

Pratiquement tous les pays d'Afrique australe sont sujets à

des catastrophes naturelles, notamment les inondations et les sécheresses. Les inondations provoquent des déplacements de population qui privent les ménages de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. En période de sécheresse, les personnes en charge de l'approvisionnement en eau doivent parcourir de plus grandes distances du fait de la rareté des sources d'eau potable.

Problèmes d'ordre institutionnel et politique

En Afrique australe, les contraintes d'ordre institutionnel et politique entravent sérieusement la réalisation des objectifs d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Les institutions sont fragilisées par leur sous encadrement et la faiblesse de leurs capacités techniques dans les domaines clés indispensables à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces faiblesses institutionnelles transparaissent également dans l'insuffisance des capacités de suivi et d'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire dans la sous région, dans la mauvaise gestion des ressources en eau et dans l'inefficacité des mécanismes de coordination, de réglementation et d'exécution. Il faudrait donc renforcer les capacités institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines ainsi que les systèmes de contrôle et de suivi.

Problèmes de financement en Afrique australe

L'amélioration durable des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement exige des ressources budgétaires suffisantes ; Dans tous les pays africains, les ressources publiques allouées à cet effet ne suffisent même pas à fournir des services de base aux pauvres aux normes actuelles (SIWI et OMS 2005). Dans la plupart des pays, les dépenses publiques et les flux de l'aide consacrés à l'eau et à l'assainissement ont stagné ou diminué (OXFAM 2004). Dans certains pays d'Afrique australe, les ressources budgétaires allouées au secteur de l'eau sont insuffisantes. C'est ainsi que dans des pays comme le Lesotho, le Mozambique et la Zambie, le montant des fonds des donateurs en pourcentage du budget annuel total dépasse les 50 % (SADC 2003). Il faut trouver de nouveaux moyens d'augmenter les ressources nécessaires au financement des Objectifs du Millénaire pour le développement et mettre au point des mécanismes de financement des services communautaires plus efficaces et plus performants.

Le fardeau de la dette

La dette extérieure a pour effet de réduire considérablement les ressources consacrées aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Le stock total de la dette des pays d'Afrique australe s'élève à 78,1 milliards de dollars avec un service de la dette qui se monte à 6,8 milliards de dollars (CEA-AA 2005). Selon le PNUD (2002), certains pays d'Afrique subsaharienne dépensent plus pour le service de la dette que pour les secteurs sociaux nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Conclusions et recommandations

Compte tenu des constats énoncés dans le présent article, un certain nombre de conditions s'avèrent essentielles pour fournir à la population d'Afrique australe les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dont elle a besoin. La première consiste à *élaborer des politiques nationales dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ou de les renforcer, et à améliorer la coordination et les partenariats*. Il s'agit de concevoir des politiques nationales dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ou de les renforcer quand elles existent, et faire en sorte qu'elles soient favorables aux pauvres et soucieuses d'égalité entre les sexes, tout en prenant en compte la préparation aux catastrophes et ce, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable et de lutte contre la pauvreté, notamment les Documents sur la lutte contre la pauvreté et les plans nationaux de développement. Il faut également organiser, en tant que de besoin, des actions de formation dans certains domaines comme l'élaboration des politiques, les stratégies en faveur des pauvres, les questions de l'eau et de l'égalité entre les sexes, la préparation aux catastrophes ainsi que le suivi et l'évaluation. Dans le même temps, l'amélioration des mécanismes de coordination entre les services publics en charge de l'eau et de l'assainissement et les autres parties intéressées facilitera sans aucun doute les prestations. La deuxième condition consiste à *renforcer le budget consacré à l'eau et à l'assainissement dans les zones urbaines et les zones rurales*. Les pouvoirs publics doivent accorder la priorité à l'eau, et surtout à l'assainissement, dans les budgets nationaux afin d'accélérer l'amélioration des services dans la perspective de l'échéance fixée dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'assainissement dans la sous région. Il faut également augmenter les dépenses publiques pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène au profit des écoles, des ménages et de ceux qui ne peuvent pas payer ou ne le font pas, ainsi que des zones rurales et périurbaines. Il faut veiller tout particulièrement à fournir de l'eau à un prix abordable aux habitants des bidonvilles dont un grand nombre achètent au prix fort de l'eau souvent insalubre. Les investissements dans l'eau et l'assainissement doivent être envisagés comme des investissements dans la réduction des disparités. La troisième condition concerne *l'utilisation des techniques appropriées et le renforcement des capacités et de la participation des communautés*. Même si les politiques en faveur des pauvres sont adoptées et les ressources financières redistribuées de manière équitable, il faudra encore mettre en place des mécanismes de participation pour assurer une fourniture efficace des services de base, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, tout en faisant en sorte que les services publics soient gérés avec le sens de la responsabilité et du bien commun. Les femmes, les pauvres et les groupes marginalisés doivent pouvoir participer au processus de prise de décisions s'agissant des services de base. Les mécanismes de participation doivent prendre en compte les besoins multiples des différents groupes d'utilisateurs de l'eau et accorder une attention particulière aux effets du VIH/Sida sur l'accès des

ménages à l'eau potable. Enfin, il faut souligner que les mesures au niveau national ne suffisent pas et que *les flux de ressources extérieures pour l'eau et l'assainissement doivent être augmentés*. La communauté internationale devrait envisager d'annuler la dette extérieure des pays les plus pauvres d'Afrique australe et financer de nouveaux engagements dans le cadre de subvention au lieu de nouveaux prêts. Elle doit également travailler en partenariat avec les Gouvernements africains pour élaborer des politiques et des stratégies à même de protéger les budgets de l'eau et de l'assainissement. Les pays doivent veiller à ce que les économies réalisées par suite de l'annulation de la dette soient investies dans les secteurs sociaux, notamment l'eau et l'assainissement ainsi que l'éducation et la santé en faveur des pauvres.

Références

- CEA-AA (2005): Report on the progress and prospects for the implementation of the MDGs in Southern Africa, Rapport présenté à la onzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe (ICE), Maputo, (Mozambique) 6 – 8 avril 2005.
- OMS (1996): Rapport sur la santé dans le monde 1996 - Fighting disease, fostering development, World Health Organisation, Genève.
- OMS et UNICEF (2004): Meeting the MDG drinking water and sanitation target, a mid term assessment of progress, Genève.
- OMS, WSSCC (Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement) et UNICEF (1996): Water Supply and Sanitation Sector Monitoring Report- Sector status as of 31 December
- Oxfam (2004): Hitting the Targets: Recommendations to the G8 for delivery of the MDG on Water and Sanitation, Londres.
- PNUD (2004): Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2002): Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- SADC (2003): Regional Situation Report on Water Supply and Sanitation, Gaborone.
- SIWI et OMS (2005): Making Water a Part of Economic Development: The Economic Benefits of Improved Water Management and Services, Rapport à la 13ème réunion de la Commission du développement durable.

Eau et développement durable dans les pays d'Afrique du Nord : gérer les défis et la rareté

Par Lamine Gueye¹, Mokhtar Bziouf² et Oguntola Johnson³

Résumé

L'eau est une ressource rare qui doit être gérée de manière prudente et rationnelle. Ce constat s'applique tout particulièrement aux pays d'Afrique du Nord où une forte demande pèse sur les rares ressources disponibles. En outre, les perspectives hydrologiques sont plutôt sombres, à moins que les autorités n'investissent des sommes considérables dans la gestion de l'eau et la recherche pour augmenter l'offre. On tentera dans cet article de souligner l'importance de l'eau en tant que ressource pour le développement durable de ces pays et de faire quelques recommandations visant à améliorer la situation en matière hydrique dans cette sous-région.

Introduction

L'eau est une ressource importante pour le développement et l'environnement et doit, à ce titre, être préservée pour être disponible dans le long terme afin de répondre aux nombreux besoins dans les domaines du développement et de l'environnement. Consacré à la question de l'eau et du développement durable dans les pays d'Afrique du Nord, le présent article s'attache à démontrer que la mise en valeur et la gestion rationnelles des ressources en eau sont des conditions indispensables au développement durable dans cette sous-région. L'analyse portera sur les potentialités hydriques, leur mise en valeur, leur utilisation et leur gestion ainsi que sur la question de la rareté de la ressource dans la sous-région, et sera suivie d'un certain nombre de recommandations.

L'article se fonde sur sept études sur la mise en valeur et la gestion des ressources en eau qui ont été réalisées à l'initiative du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord. Sauf indication contraire, les données et les informations citées ici sont tirées de ces études qui constituent une contribution au Rapport biennal sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique. Elles s'appuient sur plusieurs indicateurs déjà approuvés pour la préparation du Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde, dont est issu le rapport africain, et sont synthétisées au niveau sous-régional. A l'occasion d'un atelier consacré à l'examen des rapports par les pairs, qui s'est tenu en avril 2005 au Caire (Egypte), les participants sont arrivés, entre autres, à la conclusion que la rareté de l'eau et la gestion durable des ressources disponibles posaient de sérieux problèmes pour le développement durable dans la sous-région.

Potentialités hydriques

L'un des grands problèmes auquel la sous-région est confrontée consiste à assurer la disponibilité à long terme des ressources en eau pour le développement. Les cycles de sécheresse répétés, la désertification rampante et l'urbanisation rapide exercent des pressions énormes sur les systèmes hydriques dans tous les pays d'Afrique du Nord. Pour toutes ces raisons, une analyse succincte des potentialités hydriques de cette sous-région s'avère indispensable.

Ressources renouvelables

L'Afrique du Nord est dotée, d'après les estimations, de 89 km² de réserves d'eau renouvelables annuellement, dont 65 km² d'eaux de surface et 27 km² d'eaux souterraines⁴. La répartition par pays des ressources en eau renouvelables, telle qu'indiquée au tableau 1, montre que le Soudan, la Mauritanie et l'Égypte ont

¹ Spécialiste des questions de population, CEA Afrique du Nord

² Hydrologue

³ Conseiller régional principal (gestion intégrée des ressources en eau), Division du développement durable, CEA

⁴ ces deux nombres ne s'ajoutent pas au total en raison du chevauchement des deux types d'eau

des taux de dépendance élevés de l'ordre de 77 %, 96 % et 97 % respectivement. Les eaux de surface de ces trois pays proviennent de régions situées en dehors de leurs territoires respectifs. Par contre, l'Algérie et la Tunisie ne sont dépendantes qu'à raison de 3% et 9%, respectivement, alors que le Maroc et la Libye ne dépendent d'aucune source extérieure pour les eaux de surface (voir tableau 1).

En ce qui concerne les eaux souterraines, il existe six aquifères qui chevauchent les frontières (UNESCO, 2004) et que se partagent les pays de la sous région, parfois avec d'autres pays voisins :

1. Système aquifère gréseux nubien que se partagent la Libye, l'Égypte, le Soudan et le Tchad. Superficie : 3 096 000 km². Capacité : 3 730 000 km³. Volume renouvelable : 15 340 km³. Volume utilisé : 2 173 km³/an.
2. Système aquifère du nord Sahara (grand erg oriental) partagé par l'Algérie, la Libye et la Tunisie. Sa superficie est de 780,000 km²
3. le Toudéni qui couvre 500 000 km² en Algérie, en Mauritanie et au Mali
4. Le bassin de Tin-Sérinine dans la chaîne du Tassili Oua N'Ahaggar (bassin du Tafassasset) qui s'étend sur 45 000 km² (nappe artésienne captive au Niger) en Algérie et au Niger
5. Bassin de Djado- Bilma sur les territoires de la Libye, du Niger et du Tchad
6. Bassin aquifère cristallin que partagent l'Algérie, le Mali et le Niger

Tableau 1: Ressources en eau renouvelables dans les pays d'Afrique du Nord

Pays	Res-sources en eau internes renouvelables	Eaux souterraines Internes renouvelables	Eaux de surface Internes renouvelables	Total des Eaux renouvelables	Ratio de dépendance
	Km ³ /an	Km ³ /an	Km ³ /an	Km ³ /an	%
Algérie	15,15	2,70	12,35	15,15	3
Égypte	9	7,5	1,50	63 (?)	97
Libye	0,60	0,40	0,20	0,60	0
Mauritanie	0,40	0,30	0,10	7,40 (?)	96
Maroc	29	10	22	29(?)	0
Soudan	30	4	26	30	77
Tunisie	4.85	2.15	2.70	4.56 (?)	9
Total	89	27,05	64,85	149,71	

Source: UNICEF 2004. ? estimations brutes indicatives

Tableau 2: Indicateurs des ressources en eau renouvelables dans les pays d'Afrique du Nord

Pays	Pluviométrie moyenne	Volume des précipitations	Population	Volume de l'eau renouvelable par habitant
	Mm	Km ³ /an	Millions	M ³ /hab/an
Algérie	89	211.50	32	473
Égypte	51	51.37	68	926
Libye	56	98.53	5.6	107
Mauritanie	92	94.66	2.7	2741
Maroc	346	154.68	30	967
Soudan	417	1043.67	33.5	896
Tunisie	313	51.26	10	456
Total		1705	181.8	825

Source: UNICEF 2004

Près de 82 % des ressources en eau renouvelables totales de la sous région se trouvent en Égypte, au Soudan et au Maroc. La Mauritanie, l'Algérie, la Tunisie et la Libye se partagent les 18 % restants (voir tableau 1). À l'exception de la Mauritanie, tous les autres pays de la sous région ont un potentiel en ressources en eau de moins de 1 000m³ par habitant (voir tableau 2), qui, selon les normes généralement admises, correspond à un stress hydrique chronique. Trois pays (Algérie, Tunisie et Libye) ont déjà atteint le seuil du stress hydrique absolu. Avec une population en augmentation rapide, les autres pays pourraient également atteindre ce seuil à plus ou moins brève échéance.

Dessalement de l'eau de mer

Si l'on compte les eaux saumâtres et l'eau de mer, la sous région a une capacité de dessalement de 1 410 000 m³ par jour. La production d'eau douce par dessalement étant très coûteuse, elle n'est guère pratiquée si ce n'est au Moyen Orient où elle constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable. Cette région a une capacité de production trois fois plus importante que celle de toutes les autres parties du monde. En Afrique, la capacité de production, qui ne représente qu'un dixième de celle du Moyen Orient, est concentrée surtout en Afrique du Nord (70 %), et en particulier en Libye.

Avec une capacité de production de 700 000m³ par jour, la Libye se classe au septième rang parmi les pays producteurs d'eau douce par dessalement de l'eau de mer. Tout porte à croire que la Libye continuera d'investir dans ce procédé compte tenu de la quantité très limitée de ressources en eau classiques dont dispose le pays. L'Algérie produit environ 340 000 m³, l'Égypte 200 000 m³, le Maroc 100 000 m³ et la Tunisie 70 000 m³ par jour. Le Soudan et la Mauritanie ne produisent pas d'eau dessalée.

Traitement des eaux usées

Le Traitement des eaux usées varie considérablement d'un pays à l'autre. La Mauritanie ne possède qu'une seule station de traitement d'une capacité de 200 m³ par jour. Au Maroc, près de 70 millions de m³ d'eaux usées sont réutilisées chaque année. En Algérie, sur les 45 stations d'épuration d'une capacité théorique de 484 millions de m³, seules 14 sont fonctionnelles ; En Tunisie, 150 millions de m³ sont traités chaque année. L'Egypte traite actuellement 700 millions de m³ annuellement ; La Libye traite et réutilise près de 100m³ chaque année. Enfin, au Soudan, il semble que la seule expérience d'utilisation des eaux usées traitées ait été effectuée en 1930 puis abandonnée un peu plus tard.

Mise en valeur et utilisation des ressources en eau : la menace d'un déséquilibre entre l'offre et la demande

Les eaux de surface en Mauritanie sont estimées à 7,1 km³ dont 54 %, soit 3,75 km³ sont mis en valeur. Compte tenu du rôle très limité des eaux souterraines, on peut considérer que ces données représentent le taux global de mise en valeur. Sur les 3,75 km³ mobilisés, la Mauritanie n'utilise que 1,3 km³, soit un taux de 17,5 %.

Au Maroc, le volume des eaux de surface actuellement mobilisé est estimé à 10,75 km³ sur les 16 km³ exploitables, soit un taux de mobilisation de 67 %. Les eaux souterraines sont mobilisées à hauteur de 67 % (2,7 km³ sur 4 km³ d'eau renouvelable. De manière générale, le taux d'exploitation des ressources en eau est de 67 % (74 % si l'on prend en compte la surexploitation des eaux souterraines). L'analyse prospective indique laisse supposer que l'équilibre entre l'offre et la demande sera maintenu jusqu'en 2030 en prenant certaines mesures, comme le transfert des régions excédentaires vers les régions déficitaires, l'économie de l'eau, les programmes de lutte contre la pollution et le recours à des sources d'approvisionnement nouvelles dans les zones arides.

L'Algérie a apparemment mobilisé 100 % de ses eaux souterraines renouvelables dont le volume est de 3,3 km³. Le pays dispose d'un potentiel d'eaux de surface de 12,4 km³ ce qui indique, si l'on tient compte du volume mobilisé par les barrages (1 598 km³), que le taux de mobilisation des eaux de surface est très faible. Ce taux pourrait être estimé entre 16 % et 24 % si l'on prend en compte les quantités mobilisées à partir des eaux courantes, ce qui signifie que le volume total des eaux de surface mobilisées se situe entre 2 et 3 km³. Ainsi, il semble que le taux de mobilisation des ressources totales (15,2 km³) n'est que de 20 à 26 %, soit 5,8 à 6,8 km³.

A l'heure actuelle, les réserves de la Tunisie dépassent légèrement ses besoins sachant que ce pays a mobilisé 94 % de ses ressources en eaux souterraines et 90 % de ses eaux de surface, soit un taux de mobilisation global de 92 %. Compte

tenu du déséquilibre entre les ressources renouvelables et les besoins auquel on assistera dans peu de temps, la Tunisie devra recourir de plus en plus aux ressources non classiques et faire preuve de vigilance dans la gestion de la demande.

L'Egypte a utilisé environ 70 km³ d'eau en 2000, volume qui dépasse de loin les ressources disponibles. On se souviendra que ce pays dispose de 55,5 km³ d'eau fournie par le Nil. L'Egypte a le choix entre plusieurs solutions pour corriger ce déséquilibre, parmi lesquelles la récupération des eaux excédentaires du Nil, l'exploitation minière des eaux souterraines avec un volume de 2 à 2,5 km³ par an, l'utilisation accrue des eaux de drainage provenant de l'irrigation, ce qui permettra de récupérer 2 à 2,5 km³, la récupération de plus grandes quantités d'eaux usées après traitement (1 km³) et l'économie de près de 1 km³ d'eau d'irrigation.

Le Soudan reçoit chaque année 20 km³ d'eau du Nil. Si l'on y ajoute les ressources internes, le pays dispose alors d'un volume total de 30 km³. La demande est actuellement estimée à 25 km³ et atteindra 48 km³ en 2025. Ces données annoncent un déséquilibre entre l'offre et la demande à brève échéance qui s'aggravera à l'horizon 2025.

En résumé, l'analyse des principaux indicateurs de la demande et du niveau de mobilisation des ressources en eau dans les pays de la sous région permet d'aboutir aux conclusions ci-après :

1. Seuls trois pays (Mauritanie, Maroc et Algérie) disposeront de quelques réserves d'eau de surface qu'ils pourront mobiliser ;
2. Le taux d'utilisation des ressources en eau a déjà atteint son niveau maximum dans quatre pays (Tunisie, Libye, Egypte et Soudan) ; la Mauritanie dispose d'une grande marge de manœuvre ; et le Maroc atteindra ses limites vers 2025-2030. Quant à l'Algérie, si son taux d'utilisation des ressources en eau est très faible, cela ne veut pas dire qu'il y ait un équilibre entre l'offre et la demande étant donné que le pays est en retard dans la mobilisation des eaux de surface. Ce taux évoluera très probablement dans le moyen terme car le Gouvernement algérien a entrepris un vaste programme de construction de barrages.

La question de l'eau est incontestablement un élément stratégique de la croissance en Afrique du Nord. Elle nécessite une collaboration entre les différents pays ainsi qu'une planification à long terme. Pour ce faire, il faudrait renforcer la coordination des politiques des différents pays dans le cadre de la Vision africaine de l'eau pour 2025. Pour l'heure, le Gouvernement marocain continue d'investir dans les ouvrages hydrauliques de petite ou moyenne envergure, alors que l'Algérie privilégie les grands barrages et que la Libye a commencé de grands forages dans la vaste nappe albienne qui se trouve sous le Sahara.

Gestion de l'eau : nécessité de gérer l'offre en même temps que la demande

Cette étude de l'expérience des pays de la sous région montre que la mise en valeur des ressources en eau se fonde essentiellement sur la gestion de l'offre, c'est à dire sur la mobilisation de l'eau au moyen d'ouvrages hydrauliques. Cette pratique est privilégiée car elle est commode. Les gouvernements préfèrent allouer des ressources pour la construction d'ouvrages qu'il est plus facile d'inscrire dans le cadre des programmes publics que d'entreprendre des actions 'invisibles' comme l'économie de l'eau ou la réglementation de l'exploitation de l'eau.

Toutefois, la gestion de l'offre ne garantit pas la satisfaction des besoins d'un pays donné dans le long terme étant donné que :

1. Le potentiel hydrique est proche du point de rupture, comme c'est le cas en Egypte, en Libye et à un degré moindre en Tunisie ; et,
2. Les ressources disponibles risquent de ne plus l'être si elles ne sont pas protégées, comme c'est le cas au Maroc.

L'eau se fait de plus en plus rare, non seulement en raison de l'accroissement rapide de la demande, mais aussi à cause de la manière dont elle est gérée. L'analyse de la situation actuelle indique que la gestion de l'offre doit aller de pair avec des stratégies et des interventions pour gérer la demande afin de satisfaire durablement des besoins des pays de la sous région. Compte dûment tenu de la diversité des situations des différents pays et au sein de chacun d'eux, les principales difficultés dans la gestion de l'eau et les perspectives d'avenir dans les pays qui en ont fait état dans leurs rapports nationaux sont résumées ci-dessous.

La situation confortable de la Mauritanie s'agissant des ressources en eau est toute relative ; le pays dispose dans le fleuve Sénégal de ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins durant quelques décennies mais, compte tenu des conditions géographiques, la distribution de l'eau dans les différentes régions pose de problème. En outre, la plus grande partie du pays se trouvant dans une zone aride, des mesures doivent être prises pour gérer la demande en eau mais les conditions ne s'y prêtent pas ; les structures de gestion sont fragiles et les organismes de gestion ont vu leurs prérogatives réduites.

Au Maroc, les solutions techniques des problèmes de gestion de l'eau ont été trouvées et semblent faciles à mettre en pratique au niveau sectoriel, mais elles se heurtent au problème du cloisonnement administratif des autorités responsables des différents sous secteurs et au manque de coordination entre ces derniers. Il en résulte un manque de cohérence entre les différents programmes sectoriels avec les conséquences négatives évoquées plus haut. Soucieuses de donner à leur politique de l'eau une orientation mieux adaptée à l'évolution des conditions naturelles et aux effets socio économiques qui commencent à se manifester, les autorités marocaines préparent un Plan national de l'eau qui vise à élaborer des programmes de travail à long terme qui devront être mise en œuvre de manière

cohérente et concertée afin d'assurer une gestion efficace et durable des ressources en eau.

En Algérie, les indicateurs de la mise en valeur des ressources en eau montrent que ce pays doit mettre l'accent en priorité sur la gestion de l'offre et s'attacher surtout à rattraper son retard dans la mobilisation des eaux de surface. En fait, ces eaux ne sont pas réparties de manière égale entre les différentes régions et les eaux souterraines sont déjà surexploitées sauf dans une petite zone au nord du pays. L'Algérie doit donc gérer la demande, ce qu'elle a déjà commencé à faire avec l'adoption d'une nouvelle stratégie fondée notamment sur une augmentation progressive des prix, une gestion intégrée et participative de la ressource, une formation professionnelle de haut niveau, des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur les problèmes de l'eau et un suivi efficace de l'eau du point de vue de la quantité et de celui de la qualité.

La Tunisie a, depuis longtemps, mis en œuvre une stratégie de gestion de la demande en tenant compte de l'équilibre précaire entre celle-ci et l'offre qui prévaut dans ce pays. Cette stratégie consiste notamment à appliquer un système de tarification progressive pour encourager l'économie de l'eau, à mettre en œuvre des programmes ambitieux de lutte contre la pollution, à gérer la ressource de manière intégrée et à utiliser à grande échelle les eaux recyclées.

Rareté de l'eau

On entend généralement par rareté une situation où la quantité d'eau disponible dans un pays ou une région donnée est inférieure à 1000 m³ par habitant et par an. Cependant, la notion de disponibilité de l'eau qui se fonde sur des indicateurs obtenus en divisant le volume des eaux renouvelables disponible par le nombre d'habitants est controversée et doit être considérée avec prudence. Une telle prudence s'impose encore plus dans le cas de l'Afrique du Nord où le recours intensif au dessalement, aux ressources souterraines non renouvelables et aux eaux recyclées tente de pallier à la pénurie d'eau renouvelable.

D'un autre côté, la notion de rareté peut être considérée comme un facteur stimulant qui favorise la gestion de l'eau.

La question de la rareté de l'eau trouve toute sa pertinence en Afrique du Nord sachant que le taux d'accroissement annuel de la population, estimé à 2,9 % entre 1990 et 2000 et à 2,3 % entre 2000 et 2035, est le plus élevé du monde. L'indice d'exploitation des ressources en eau est supérieur à 50 % en Tunisie, en Algérie, au Maroc et au Soudan et dépasse 90 % en Egypte et en Libye, de sorte que les ressources souterraines de cette sous région constituent un complément indispensable aux eaux de surface.

Les eaux souterraines ont été surexploitées par un pompage excessif et incontrôlé dans plusieurs pays de cette sous région,

notamment au nord du Sahara et au niveau des aquifères gréseux nubiens exploités en Algérie, en Tunisie, en Egypte et en Libye. Outre la surexploitation, l'intrusion d'eau de mer et les sources de pollution ponctuelles et diffuses découlant des activités agricoles, industrielles et urbanistiques représentent autant de menaces. Il est également intéressant de noter que la question de savoir si l'exploitation minière des eaux souterraines, telle qu'elle est pratiquée dans la sous région, notamment en Libye, est une pratique viable ou non, fait également l'objet d'une controverse.

Certains auteurs estiment que cette pratique va à l'encontre des principes du développement durable, mais d'autres la considèrent comme une option raisonnable dans certaines circonstances.

Dans un rapport sur 'les questions stratégiques concernant les ressources en eau transfrontière', un groupe d'experts de l'ONU⁵ a retenu un certain nombre de caractéristiques spécifiques et de mesures à prendre concernant les ressources en eau transfrontière, parmi lesquelles :

1. Elles ont des 'domaines d'écoulement tridimensionnels', en plus de l'interdépendance hydraulique reconnue entre les eaux de surface et les eaux souterraines à faible profondeur ;
2. Elles sont vulnérables à la contamination, à l'affaissement du sol et à l'intrusion saline à long terme, sinon de façon permanente ;
3. Il faut recenser et protéger les zones de recharge ; et
4. L'exploitation des aquifères transfrontière peut soulever des problèmes, notamment en cas de forage directionnel ou de pompage excessif.

Compte tenu de ce qui précède, il s'avère nécessaire de mettre en place un cadre pour favoriser la gestion intégrée des ressources en eau des aquifères transfrontière de la sous région et la coopération entre les Etats riverains.

Conclusions et recommandations

La situation des ressources en eau en Afrique du Nord devrait s'aggraver à l'avenir en raison des changements climatiques qui amenuisent les ressources et de la croissance rapide de la demande auxquels il faut ajouter diverses autres contraintes, notamment la pollution et l'envasement des réservoirs.

Jusqu'à présent, la plupart des pays de la région ont suivi une

⁵ Réunion du Groupe d'experts spécial sur les questions stratégiques concernant les ressources en eau transfrontière, New York, 14 mai 1996, Document de l'ONU WA/SEM.97.1, at 4-5.

politique de gestion orientée essentiellement sur l'offre, alors que la gestion de la demande permet de mobiliser des ressources en eau à un coût moindre. Les gouvernements de cette sous régions sont donc encouragés à prendre les mesures ci-après :

1. Mesurer et évaluer les ressources en eau ;
2. Etablir des plans à long terme pour la mise en valeur des ressources en eau afin de les affecter en fonction des utilisations et des priorités, et programmer la construction d'ouvrages hydrauliques en temps voulu ;
3. Mettre en place des structures pour une gestion des ressources décentralisée et fondée sur la participation ;
4. Promulguer et appliquer des textes législatifs pour régler efficacement l'exploitation des ressources en eau ;
5. Renforcer les capacités du secteur de l'eau et de tous les partenaires à tous les niveaux ;
6. Mettre en place et renforcer des cadres appropriés pour la coopération dans le domaine des aquifères transfrontière de la sous région en tenant compte des similitudes entre les problèmes d'eau des pays concernés et des énormes possibilités en matière d'échange d'expériences.

Les stratégies de mise en valeur et de gestion des ressources en eau des pays d'Afrique du Nord doivent intégrer les objectifs du premier Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu en 1997 à Marrakech, et de la Vision mondiale de l'eau pour 2025 qui a été présentée au deuxième Forum mondial. Parallèlement à cette politique de l'eau au niveau mondial, des visions sectorielles aux niveaux régional et sous régional ont été élaborées. Ainsi, la Vision africaine de l'eau pour 2025 parle d'une 'Afrique où les ressources en eau seront gérées de manière équitable et durable au service de la lutte contre la pauvreté, du développement socioéconomique, de la coopération régionale et de l'environnement' (UN Water/Africa).

Les pays concernés auront besoin de l'aide d'organisations régionales, notamment la CEA et la Banque africaine de développement, pour élaborer des directives générales pour la gestion des systèmes aquifères transfrontière en prenant en compte les aspects liés à la mise en valeur, à la protection et au contrôle.

Références

UN Water/Africa: Vision africaine de l'eau pour 2025. Commission économique pour l'Afrique/Union africaine/ Banque africaine de développement, Addis Abéba.

UNESCO (2004): Managing Shared Aquifer Resources in Africa. Travaux d'un atelier. Edité par Bo Appelgren.

Transformation structurelle pour le développement durable en Afrique¹

Par Joan Kagwanja² et Josué Dioné³

Résumé

La majorité des africains vit dans les zones rurales, le plus souvent dans la pauvreté, et pratique l'agriculture de subsistance pour survivre. La pauvreté et la dégradation des ressources sont des phénomènes indissociables qui réduisent la productivité et entravent le développement. Le processus de transformation structurelle permet de diversifier l'économie, de renforcer l'emploi et d'augmenter la production des secteurs hors agriculture. Le présent article développe l'idée selon laquelle la transformation structurelle est essentielle pour assurer le développement durable en Afrique, et recense les défis et les opportunités qui y sont liés.

Introduction

La majorité de la population pauvre d'Afrique (70 %) vit dans les zones rurales et tire ses moyens de subsistance des ressources naturelles, notamment la terre, la forêt, les fleuves et les lacs. Le plus souvent, la pauvreté pousse ces populations à exploiter ces ressources pour en tirer nourriture et revenu sans investir pour les renouveler afin de maintenir et/ou d'augmenter leur productivité. Ainsi, la plupart des zones rurales du continent renvoient la même image où l'érosion plus ou moins grave des sols côtoie la déforestation et la dégradation des fleuves et des lacs. Si la pauvreté est à l'origine de la dégradation des ressources, cette dernière favorise la pauvreté par ses effets négatifs sur la productivité de ces ressources. Aussi, la prise en charge du problème de la pauvreté et de la dégradation des ressources dans les zones rurales doit être intégrée à toute entreprise de développement rural. Ce faisant, il sera possible d'améliorer les moyens de subsistance des africains et de favoriser le développement du continent tout en assurant une gestion rationnelle des ressources naturelles et leur préservation dans le cadre d'un développement durable dans le long terme. A cet effet, il faut adopter des stratégies parallèles pour réduire la pression exercée par la population sur les ressources naturelles en assurant la transition démographique du continent ; en améliorant la productivité des ressources naturelles, notamment la productivité agricole ; et en créant de nouvelles sources de revenu pour les populations rurales, notamment par le biais de l'industrialisation et la mise en place d'une économie rurale dynamique hors agriculture. En d'autres termes, il faudrait assurer une transformation structurelle accélérée des économies africaines.

Qu'est ce que la transformation structurelle ?

Le processus de transformation structurelle vise à augmenter les emplois et la production dans les secteurs hors agriculture. A long terme, on assistera à un transfert net de ressources de l'agriculture vers les autres secteurs de l'économie (Staat, 1998). Le tournant de la transformation économique est atteint lorsque le taux de croissance de la main d'œuvre agricole devient négatif, c'est-à-dire lorsque la main d'œuvre agricole commence à diminuer (Gebre-Madhin et Johnston, 1999). Cette situation est fonction du taux de croissance de la main d'œuvre et de la croissance de l'emploi hors agriculture. Pour qu'il y ait transformation structurelle, le taux de croissance de l'emploi non agricole doit dépasser le taux de croissance de la main d'œuvre totale avec une baisse de la part de la main d'œuvre agricole. La plupart des pays africains se sont efforcés d'atteindre le 'tournant' en raison de la forte proportion de leur main d'œuvre agricole, des taux élevés d'accroissement de la population qui se répercutent sur la croissance de la main d'œuvre agricole, et de la lenteur du taux de croissance de l'emploi hors agriculture, notamment dans le secteur industriel.

¹ Le présent article s'inspire des idées développées dans 'Structural transformation to break away from rural poverty,' Chapitre 4 du Rapport économique sur l'Afrique portant sur la pauvreté et l'emploi

² Economiste, Division du développement durable, CEA

³ Directeur, Division du développement durable, CEA

Tableau 1: Indicateurs de la transformation structurelle de certains pays d'Afrique

	Taux de fécondité total			Part de la main d'oeuvre agricole (%)			Croissance de la main d'oeuvre agricole (%)		Valeur ajoutée agricole par travailleur (1987 \$)		Croissance industrielle (%)	
	1990-1995	1995-2000	2000-2005	1990	2000	2010	1980-90	1990-7	1979-81	1994-6	1980-90	1990-7
Tous pays confondus	6.3	5.8	5.5	74	69	64	2.8	2.6	468	463	2.9	1.6
Groupe A	5.1	4.5	4.0	61	56	51	3.2	2.5	667	662	2.9	2.1
Botswana	4.1	3.6	3.2	46	45	42						
Ghana	5.5	4.8	4.4	59	57	54	3.1	2.7	813	684	3.3	4.3
Kenya	5.4	5.0	5.0	80	75	71	3.6	2.7	268	240	3.9	2
Namibie	5.8	4.8	4.0	49	41	34	2.4	2.5	1295	1458	1.1	2.9
Zimbabwe	4.8	4.1	3.6	68	63	56	3.6	2.3	294	266	3.2	-0.8
Groupe B	6.3	5.8	5.3	71	66	59	2.9	2.7	526	523	2.3	1
Cameroun	5.7	5.1	4.7	70	59	47	2.4	3	861	827	5.9	-3.8
Côte d'Ivoire	6.3	5.6	5.1	60	49	38	3.1	2.3	1527	1354	4.4	4.2
Madagascar	6.1	5.9	5.4	78	74	70	2.5	2.8	190	178	0.9	1.1
Nigéria	6.6	6.3	5.9	43	33	25	2.6	2.8	479	684	-1.1	0.5
Rwanda	6.9	6.2	5.7	92	91	89	3.2	2.3	306	206	2.5	
Sénégal	5.9	5.5	5.0	77	74	70	2.5	2.6	328	375	4.1	3.7
Tanzanie	6.2	5.6	5.1	84	80	76	3.2	2.8				
Togo	6.2	5.8	5.4	66	60	54	2.6	2.7	404	461	1.1	2
Zambie	6.4	6.0	5.7	74	69	63	3.1	2.8	116	100	1	-2.6
Groupe C	7.2	7.1	6.9	88	86	82	2.5	2.5	216	206	3.6	2.3
Burkina Faso	7.2	6.9	6.7	92	92	92	2	2.1	155	182	3.7	1.9
Burundi	6.8	6.8	6.8	92	90	89	2.6	2.6	218	177	4.5	-8
Malawi	6.8	6.4	6.1	87	83	79	3	2.4	162	156	1.9	3.5
Mali	7.4	7.2	6.9	86	81	75	2.3	2.6	251	259	7	2.1
Niger	8.2	8.2	7.9	90	88	85	3	2.9	292	256	-1.7	1.3
Ouganda	7.1	7.1	7.1	85	80	75	2.2	2.7			6	13

Sources: Banque mondiale, 1997; Banque mondiale, 1998; ONU/DAES, 2004a; ONU/DAES, 2004b; FAOSTAT, 2005; Kirk et Pillet, 1998.

Etat de la transformation structurelle en Afrique

Le tableau 1 comporte quelques indicateurs de la transformation structurelle concernant vingt pays d'Afrique subsaharienne regroupés selon le niveau de fécondité qui est l'un des principaux indicateurs de la transition démographique. Les cinq pays du groupe A en sont au stade de la baisse du taux de fécondité qui a chuté de 22 %, tombant de 5,1 en 1990-1995, à 4 en 2000-2005. Par comparaison, les pays des groupes B et C ont vu leur taux de fécondité baisser de 16 % et 4 % respectivement, durant la même période. Les pays du groupe A, qui en sont à un stade relativement avancé de la transition de la fécondité, ont de fortes chances d'atteindre le tournant de la transformation structurelle autrement dit de la réussir.

Les données montrent que la part de la main d'oeuvre agricole a diminué de 8 %, tombant de 61 % en 1990 à 56 % en 2000, et devrait encore baisser pour tomber à 51 % en 2010. En ce

qui concerne les pays du groupe B, le recul de la main d'oeuvre agricole a été de 7 % durant la même période, tombant de 71 % à 66 %. Enfin, dans le groupe C, la baisse a atteint 2 % à peine (de 88 % à 86 %). La part de la main d'oeuvre agricole dans les pays des groupes B et C devrait se situer à 59 % et 82 %, respectivement, en 2010. Avec une telle proportion de main d'oeuvre agricole en perspective, la transformation structurelle continuera de poser un sérieux problème pour les pays du groupe C. Un autre indicateur, à savoir la valeur ajoutée par travailleur, montre également que les pays du groupe A affichent de meilleurs résultats que ceux des pays des groupes B et C. En moyenne, la valeur ajoutée agricole par travailleur était de 662 dollars (dollars de 1987) en 1993-1996 dans les pays du groupe A, contre 523 dollars et 206 dollars, respectivement, dans les pays des groupes B et C. Enfin, avec un taux de 1,6 % en 1990-1997, la croissance industrielle en Afrique, qui est utilisée ici comme symbole de la croissance de l'emploi hors agriculture, n'a pas suivi le rythme de croissance de la main d'oeuvre (2,6 % en 1990-1997). Pour qu'il y ait transformation

structurelle, la croissance industrielle doit être supérieure à la croissance de la main d'œuvre.

Éléments constitutifs de la transformation structurelle : transition démographique, transformation agricole et croissance industrielle

Transition démographique

On entend par transition démographique le processus de réduction des taux de fécondité et de mortalité (CEA, 2001), qui est le résultat de la modernisation générale de l'économie laquelle découle de l'urbanisation, de l'éducation et de l'émancipation des femmes. La transition démographique passe par les quatre phases ci-après : 1) la phase de pré transition avec des taux de natalité et de mortalité fluctuants qui se traduisent par un léger accroissement de la population ; 2) le début d'une baisse régulière de la mortalité, alors que les taux de natalité restent élevés, avec comme conséquence une hausse des taux d'accroissement naturel de la population ; 3) une période de baisse rapide des taux de natalité, qui demeure inférieure à la baisse de la mortalité, alors que l'accroissement de la population amorce un ralentissement ; et 4) la phase post transition durant laquelle les taux de mortalité et de natalité se stabilisent à des niveaux bas de l'ordre de dix pour mille, les taux de natalité étant légèrement supérieurs aux taux de mortalité, ce qui se traduit par un lent accroissement de la population.

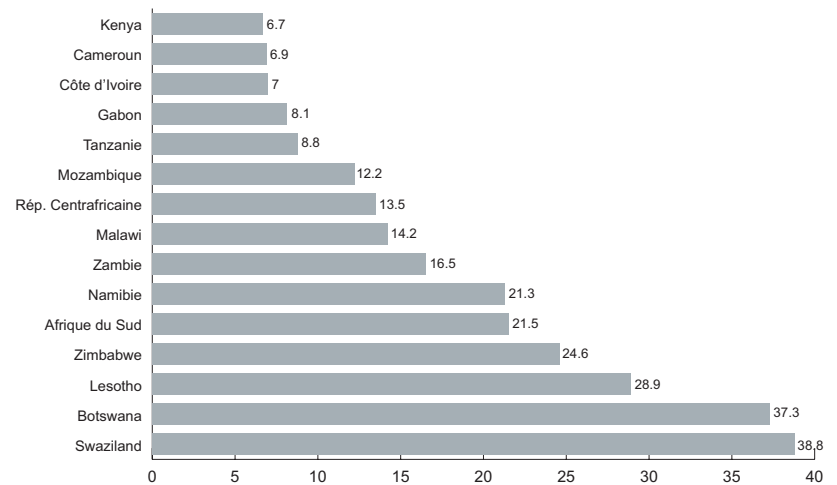
Tableau 2: Taux de fécondité

	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015
Amérique latine et Caraïbes	3.39	3.01	2.72	2.53	2.36	2.23
Asie	3.40	2.98	2.72	2.55	2.42	2.30
Afrique	6.08	5.63	5.22	4.91	4.57	4.19
Afrique de l'Est	6.69	6.32	5.98	5.61	5.20	4.76
Afrique centrale	6.58	6.51	6.38	6.28	5.98	5.55
Afrique du Nord	4.95	4.12	3.52	3.21	2.95	2.67
Africa australe	4.05	3.59	3.10	2.79	2.54	2.35
Afrique de l'Ouest	6.75	6.38	5.97	5.56	5.09	4.58

Source: ONU/DAES, 2004

L'Afrique est le seul continent qui n'a pas encore achevé sa transition démographique. Il affiche les plus forts taux d'accroissement de la population dans le monde car ses taux de fertilité restent élevés, d'où une forte croissance de la main d'œuvre. On constate à la lecture du tableau 2 que les taux de fécondité de l'Afrique demeurent élevés avec 4,91 en 2000-2005 contre 2,53 en Amérique latine et aux Caraïbes et 2,55 en Asie. L'analyse de la répartition sous régionale des taux de fécondité montre que ces derniers rejoindront ceux des autres

Figure 1: Taux de prévalence du VIH/Sida

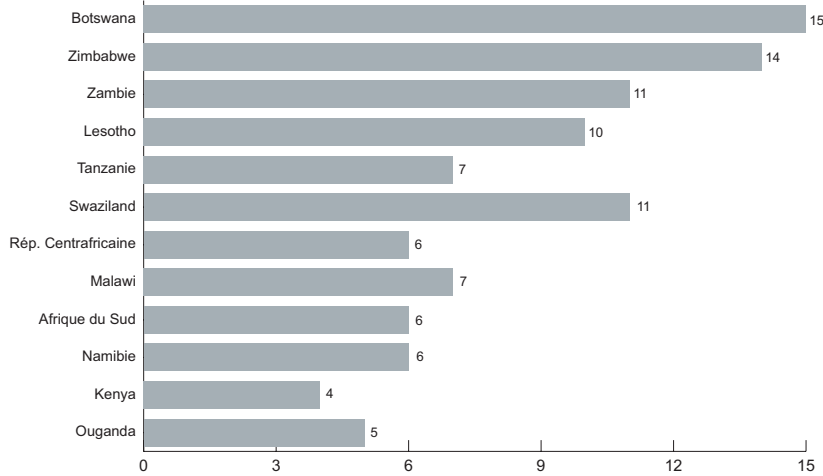


Source : ONUSIDA/OMS, 2004

pays en développement entre 2010 et 2015 en Afrique du Nord et en Afrique australe, et que ceux du reste du continent resteront relativement élevés. La persistance de ces niveaux élevés de fécondité continuera d'entraver la transition démographique de l'Afrique qui conditionne la transformation structurelle de ses économies. Par ailleurs, la pression démographique et la pauvreté accentuent la tension sur les ressources naturelles déjà fragiles qui sont ainsi dégradés en même temps que l'environnement. On estime qu'une mauvaise mise en valeur des ressources humaines et la dégradation des ressources naturelles sont les principales causes de la faible productivité de la main d'œuvre, de la terre et des autres ressources, ce qui contribue aux mauvais résultats des économies africaines, en particulier dans le secteur agricole.

Les maladies, notamment le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose, et la mauvaise qualité des soins de santé et de l'assainissement, en particulier dans les zones rurales, influent sur la qualité des ressources humaines de sorte que l'Afrique se trouve dans l'impossibilité d'améliorer de manière significative la productivité de la main d'œuvre indispensable pour réussir la transformation structurelle de ses économies.

Les pays d'Afrique australe sont particulièrement touchés par la pandémie du VIH/Sida comme on peut le voir dans la figure 1. Les taux de prévalence dans cette sous région oscillent entre un maximum de 38,8 % au Swaziland à 12,2 % au Mozambique. La pandémie a notamment pour effet de réduire les investissements pour la production (capitaux, terres, main d'œuvre etc.) en raison de la perte de ressources (maladie et décès) et de leur détournement pour les soins de santé et la prise en charge des malades (CVGA, 2004). De par ses effets sur la quantité, la qualité et la productivité de la main d'œuvre et d'autre ressources, le VIH/Sida a de graves conséquences sur la transformation structurelle de la sous région et de l'ensemble du continent.

Figure 2: Proportion des enfants orphelins du Sida

Source : ONUSIDA/UNICEF/USAID, 2004

Le VIH/Sida a également des effets négatifs sur la structure de la famille africaine du fait de la disparition des adultes productifs. Le nombre d'adultes improductifs est en augmentation du fait des absences répétées pour cause de maladie, de l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes ou par des mineurs et de la prise en charge des orphelins. La Figure 2 met en lumière le nombre élevé d'orphelins en Afrique. Ainsi, 20 % des enfants du Botswana ont perdu leurs parents le plus souvent à cause du Sida.

Transformation agricole

Plus du tiers de la population totale et près de 90 % de la main d'œuvre rurale de l'Afrique sont employés dans l'agriculture. Malgré cela, si on la compare aux autres régions du monde, l'agriculture africaine n'arrive pas à assurer la sécurité alimentaire de la population et des revenus durables pour ceux qui en vivent. Ainsi, les fermiers et les ouvriers agricoles africains figurent parmi les groupes les plus pauvres du monde. D'après certains travaux de recherche, l'Afrique doit, à l'instar de nombreux pays où la majorité de la population est employée dans l'agriculture, mettre l'accent sur l'augmentation de la productivité agricole et l'industrialisation fondée sur le secteur agricole afin de mettre à profit la forte synergie entre ce secteur et le reste de l'économie (CEA à paraître). Cette synergie se manifeste à travers la consommation et les dépenses mesurées par des multiplicateurs de la croissance de l'ordre de 1,5 à 2,7 % en Afrique, contre 1,5 à 2,4 % dans les pays d'Asie (Spencer 1995). Pour chaque emploi créé dans l'agriculture, deux à trois emplois sont créés dans le reste de l'économie. Malheureusement, le secteur agricole africain se caractérise par une faible productivité totale des facteurs et par un manque de compétitivité dans les domaines qui offrent le plus de possibilités de mettre à profit la synergie entre l'agriculture et les autres secteurs. Il s'agit notamment des chaînes alimentaires et agricoles nationales, en particulier la production, le stockage, la transformation et la commercialisation.

Les possibilités qui s'offrent à l'Afrique pour augmenter la valeur de ses exportations sont immenses (60 % des produits exportés proviennent de l'agriculture et 66 % de l'ensemble des exportations ne sont pas transformés) et sa production intérieure grâce à la transformation à valeur ajoutée (Yumkella et al. 1999). L'Afrique doit également explorer la possibilité de réduire les exportations des produits non transformés (40 % du total des exportations) au profit de produits agricoles plus dynamiques (produits à forte élasticité-revenu de la demande), notamment les produits laitiers, la viande, les poissons, les fruits, les légumes, les huiles végétales et les fruits à coque. La transformation à valeur ajoutée des produits alimentaires locaux permettra à l'Afrique de mieux affronter la concurrence des produits importés. La transformation de l'agriculture africaine, indispensable en cette ère de mondialisation, impose à l'Afrique

de créer de la croissance par le biais de la transformation à valeur ajoutée des produits agricoles, des agro-industries, et du secteur des services. Les secteurs des agro-industries et des services liés à l'agriculture constituent une part importante du secteur industriel africain et de l'économie agricole non rurale. Le développement industriel et l'économie agricole non rurale doivent donc être considérés comme des compléments essentiels du développement agricole et des éléments vitaux de la transformation structurelle de l'Afrique.

Un certain nombre de problèmes sont à l'origine, entre autres, des mauvais résultats de l'agriculture africaine parmi lesquels⁴:

- i. La dépendance à l'égard de la pluviométrie pénalise le continent dans sa volonté d'augmenter la production agricole. En dépit de l'existence de nombreux fleuves et lacs, la mauvaise gestion de l'eau et le faible niveau d'irrigation entrave les efforts visant à mobiliser les ressources hydriques pour l'agriculture. Actuellement, à peine 3,8 % des eaux de surface du continent sont récupérées et 6 % seulement des terres sont irriguées, contre 33 % en Asie (FAO, 1995).
- ii. La fragilité des terres et des sols et la pression démographique, l'insécurité foncière, la répartition inéquitable des terres, l'inégalité dans l'accès à la propriété foncière et les conflits sociaux constituent autant de facteurs à l'origine de la mauvaise gestion des terres qui limite la productivité et favorise la dégradation des sols. C'est ainsi que l'Afrique est responsable de la dégradation de 27,4 % des terres dans le monde. On estime que 500 millions d'hectares sont plus ou moins gravement dégradés en Afrique, soit 65 % des terres cultivables et 30 % des terres pastorales (PNUE, 2000 ; WRI et al., 1992).
- iii. L'insuffisance de l'infrastructure de commercialisation et

⁴ Ces problèmes sont analysés en détail dans d'autres articles du présent Bulletin

les difficultés d'accès aux marchés entravent l'écoulement des produits agricoles et animaliers de l'Afrique, avec ce que cela comporte comme conséquences négatives sur les revenus. Les marchés africains sont fragmentés le long de lignes sous régionales, nationales et sous nationales, ce qui réduit la rentabilité. La libéralisation du commerce a ouvert les marchés africains aux produits à bon marché importés. Enfin, les subventions intérieures et les barrières non tarifaires des partenaires commerciaux de l'Afrique continuent d'entraver l'accès des exportations agricoles du continent aux marchés extérieurs.

- iv. La pandémie du VIH/Sida produit ses effets sur le secteur agricole. A mesure que les familles africaines sont touchées par la pandémie, les revenus sont détournés de la production agricole vers l'achat de médicaments et les soins aux parents malades (Yamano et Jayne, 2004). En outre, la vente des biens productifs, notamment le bétail et la terre, est une pratique courante tout comme l'abandon des terres qui sont récupérées par la parentèle à son profit (CVGA 2004). Les femmes sont particulièrement pénalisées du fait que leurs droits de propriété sont moins protégés que ceux des hommes, aussi bien par le droit coutumier que le droit écrit. D'après certaines études, les pertes de production agricole imputables au VIH/Sida peuvent atteindre 68 % (Opiyo, 2001) lorsque le chef de famille décède.

Croissance du secteur industriel et rural non agricole

Le secteur non agricole rural constitue une part importante des économies africaines, en ce qu'il offre des débouchés pour la transformation à valeur ajoutée des produits agricoles et l'emploi rural. En offrant du travail aux ouvriers agricoles au chômage, ce secteur contribue à réduire la pression sur les ressources naturelles de l'Afrique et à en limiter la dégradation. En raison de la forte productivité des facteurs par rapport au secteur agricole, la croissance du secteur non agricole a des conséquences positives sur la productivité du travail, les salaires, les revenus et l'emploi dans les zones rurales. Comme l'indique le tableau 3, les africains employés dans le secteur non agricole, qui ne représentent que 10 % de la population rurale, empochent 42 % du montant total des revenus des zones rurales. Comme on peut le constater, il est tout à fait possible d'augmenter les revenus en zone rurale en développant les différents secteurs de l'économie rurale non agricole, notamment l'agro-industrie et les services.

Tableau 3: Structure de l'emploi rural non agricole

Région	Part du revenu du secteur rural non agricole	Pourcentage d'ouvriers ruraux employés	Pourcentage de femmes dans la main d'œuvre totale	Pourcentage total dans le secteur manufacturier	Pourcentage total dans le commerce et le transport	Pourcentage total dans les autres activités	Pourcentage total dans les autres services
Afrique	42	10	26	24	22	24	30
Asie	32	24	20	28	26	32	14
Amérique latine	40	35	27	20	20	27	33
Europe de l'Est	44	47	37	38	20	27	15

Source: Haggblade et al., 2002

Le succès de la transformation structurelle de l'Afrique dépend de sa capacité à lier le développement industriel (en particulier le secteur manufacturier agricole) au développement agricole afin d'augmenter la valeur ajoutée manufacturière, ainsi que la productivité et la compétitivité pour développer l'emploi et créer de nouveaux revenus. Les possibilités de développement de l'agro-industrie en Afrique sont suffisantes pour satisfaire la demande croissante en produits alimentaires transformés (qui devrait doubler d'ici 2025), améliorer la part des exportations africaines de produits manufacturés et augmenter les emplois et les revenus (Yumkella et al., 1999).

A l'heure actuelle, les pertes après récolte représentent environ 35 % de la production agricole en Afrique subsaharienne. Le volume commercialisé ne représente que 20 à 25 % de la production totale et la part des produits transformés est de 10 à 15 %, contre 80 % dans les pays développés (base de données de l'ONUDI, 1999). Les quatre grands secteurs à forte intensité de main d'œuvre ci-après emploient plus de la moitié des effectifs de l'industrie de transformation et génèrent 48 % de la valeur ajoutée : alimentation (> 25 %), textiles (18 %), boissons (6,6 %) et habillement (6,5 %).

Grâce à la mondialisation, la part des exportations de produits manufacturés des pays en développement a doublé depuis les années 70, mais celle de l'Afrique subsaharienne a diminué. La croissance des exportations de produits manufacturés de l'Afrique subsaharienne a été de l'ordre de 5,5 % par an depuis 1970, alors que celle des autres pays en développement a atteint 13 %. L'Afrique subsaharienne a ainsi perdu des parts de marché (7 % en 1970, 1,3 % en 1990 et 0,78 % en 1995) au profit d'autres pays en développement essentiellement (base de données de l'ONUDI, 1999). La plupart des exportations de produits manufacturés de l'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud non comprise) sont à base de ressources naturelles avec une prédominance des produits agricoles, notamment les produits alimentaires (24 %) ; viennent ensuite les vêtements (12,4 %), le pétrole raffiné (10,6 %), les produits ligneux et le liège (6,9 %). En 1990, l'exportation de produits manufacturés ne représentait que 44 % de la valeur ajoutée, contre 68 % dans les pays développés et 52 % dans l'ensemble du monde. Si l'on

tient compte de la répartition, quatre pays seulement (Maurice, Côte d'Ivoire, Kenya et Zimbabwe) fournissent les deux tiers des exportations de l'Afrique, soit plus de 1 milliard de dollars.

On a souvent dit que, depuis les années 70, la mondialisation avait entraîné une baisse de la croissance du secteur industriel au profit du secteur des services. Ce constat doit cependant être nuancé étant donné que les raisons de ce recul de la croissance et de la productivité dans les pays développés et dans les pays en développement, en particulier en Afrique, sont tout à fait différentes. Ainsi, à partir des années 80, les investissements dans la création de nouvelles usines et le renouvellement des équipements, l'utilisation de techniques modernes et la restructuration de l'industrie, ont permis de réaliser d'importants gains de productivité dans les pays développés. Par contre, la forte augmentation de la main d'œuvre et l'absence d'investissements pour la construction de nouvelles usines, l'acquisition de nouveaux équipements, l'application des techniques modernes et la restructuration des industries africaines se sont traduites par une augmentation plus rapide des effectifs par rapport à la production, ce qui a entraîné une baisse de la productivité (Yumkella et al., 1999). Même si la croissance du taux de l'emploi a reculé et ne représente actuellement qu'environ la moitié du taux d'accroissement de la population, on n'a constaté aucun changement dans le sens d'une production à forte intensité de capital. La faiblesse des investissements, tant publics que privés, n'a pas permis d'acquérir des équipements et des technologies modernes et de renforcer l'infrastructure de commercialisation, qui sont des conditions indispensables pour réduire les coûts des transactions et renforcer la compétitivité pour favoriser la croissance du secteur industriel en Afrique. Compte tenu de la faible croissance de son secteur agro-industriel, l'Afrique accuse du retard dans le processus de diversification en faveur de produits à forte valeur qui sont très demandés sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Les principales contraintes qui entravent la croissance des agro-industries peuvent se résumer comme suit :

- 1) Faiblesse des capacités institutionnelles et mauvaise gouvernance (politiques inadaptées et mal appliquées) ;
- 2) Accès limité aux marchés, en particulier dans le cadre de l'OMC, érosion des préférences commerciales et renforcement des normes de qualité ;
- 3) Secteur privé fragile et nombre limité des entreprises moyennes locales qui n'ont pas pu assumer les fonctions délaissées par les organismes publics au lendemain des réformes économiques qui ont notamment entraîné la disparition des conseils de commercialisation ;
- 4) Absence d'appui aux femmes pour la gestion et le développement de leurs entreprises ;
- 5) Compétitivité médiocre en raison de la faiblesse de la production et du niveau technologique et du coût élevé des transactions (sous développement des transports, du système énergétique, des réseaux téléphoniques et routier etc.) ;

- 6) Compétences limitées, mauvaises politiques et instabilité politique générale.

Prendre en charge les problèmes pour assurer la transformation structurelle des économies africaines

Le succès de la transformation structurelle de l'Afrique dépend de la capacité à prendre en charge les trois problèmes que constituent 1) la transition démographique et la maîtrise de la pandémie du VIH/Sida ; 2) la transformation de l'agriculture ; et 3) la mise en place d'un secteur rural non agricole axé sur les petites et moyennes entreprises agro-industrielles.

Réaliser la transition démographique

Certains pays africains, à l'image de Maurice et de la Tunisie, ont réussi à réduire le taux de fécondité et à réaliser une transition démographique globale en mettant à profit les gains consécutifs aux bons résultats économiques pour améliorer l'éducation et l'accès aux soins de santé (CEA, 2001). Ces pays ont également favorisé les changements socioculturels indispensables à la transition démographique. Afin de réduire les taux de fécondité, les pays africains doivent : a) faire en sorte que les contraceptifs soient disponibles et facilement accessibles, sachant que la demande n'est pas encore satisfaite ; b) renforcer l'éducation et l'emploi des femmes et des jeunes filles ; et c) trouver les moyens de retarder l'âge de la première grossesse. Ces mesures permettront de faire baisser les taux de fécondité tout en réduisant les taux de mortalité maternelle. Outre la réduction des taux de fécondité, les Gouvernements africains doivent veiller à maîtriser la propagation du VIH/Sida en renforçant l'appui aux programmes de prévention, de traitement, et de soins en mobilisant les ressources financières nécessaires aux campagnes de sensibilisation et de prévention et à l'acquisition de médicaments à un coût abordable. Par ailleurs, il faut renforcer les capacités humaines et financières aux fins de prévention, de traitement et de soins.

Transformation de l'agriculture africaine

Pour résoudre les problèmes liés à l'agriculture et faciliter ainsi la transformation structurelle, les pays africains doivent augmenter les ressources financières publiques et privées pour la recherche et l'acquisition des techniques et des connaissances nécessaires pour améliorer la productivité à tous les niveaux de la chaîne de production agricole, en mettant à profit les technologies vertes et les biotechnologies. Ils doivent également renforcer les services de vulgarisation par des partenariats avec les agriculteurs et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les pays africains doivent en outre, et c'est primordial, améliorer la gestion des ressources en eau, notamment en augmentant les surfaces irriguées, et accorder toute l'attention voulue à la politique foncière et aux obstacles en la matière en mettant en œuvre des réformes foncières. Les autorités africaines doivent par ailleurs encourager le développement des marchés et en faciliter l'accès par la mise en place de cadres institutionnels, juridiques

et financiers qui favorisent l'investissement privé dans les petites et moyennes entreprises agro-industrielles. Ces actions doivent être appuyées par le renforcement de l'infrastructure et la promulgation d'une réglementation appropriée relative aux normes afin d'améliorer la qualité et la compétitivité des produits alimentaires et agricoles. Enfin, il faut mettre en valeur le capital humain en allégeant les contraintes liées aux maladies, notamment le VIH/Sida. Tout en veillant à limiter la propagation de cette épidémie, il faut en limiter les effets qui se font déjà sentir dans l'agriculture. Pour ce faire, les pouvoirs publics pourraient, par exemple, mettre en place un système de location de marchés pour aider les ménages touchés par la maladie à se procurer un revenu en louant les terres inutilisées sans risque de les perdre. Il faut aussi améliorer l'accès des femmes à la terre, à l'eau et aux combustibles en intégrant le principe de l'égalité entre les sexes et en limitant différentes formes de discrimination dans l'élaboration des politiques et des stratégies, notamment les politiques concernant la sécurité foncière et l'accès à l'eau et aux combustibles.

Développement industriel et croissance de l'économie rurale non agricole

Afin d'améliorer les opportunités d'emploi et la croissance de l'économie rurale non agricole, les pays africains doivent éliminer à la fois les rigidités actuelles au niveau de l'offre, nées notamment des contraintes liées à l'infrastructure, et les obstacles qui limitent la demande, notamment la faiblesse du pouvoir d'achat et l'insuffisance des services financiers. Les rigidités au niveau de l'offre (chaîne de valeur inefficace, coût élevé des transactions, infrastructure, mauvaise gestion et incompétence) peuvent être transformées en atouts en termes de compétitivité à travers des investissements dans la technologie incorporée, le renforcement des compétences, l'organisation, et la collaboration avec les entreprises et les institutions. On peut régler les problèmes d'infrastructure en augmentant les dépenses publiques et en renforçant la participation du secteur privé aux projets dans ce domaine (routes, électricité, eau). Les pouvoirs publics peuvent également jouer un rôle actif en mettant en place le 'maillon manquant' pour modifier la structure actuelle des grandes entreprises étrangères et celle des petites fabriques non structurées. Pour ce faire, il faut lever un certain nombre de contraintes, notamment en facilitant l'accès aux devises étrangères pour l'achat de pièces de rechange, en augmentant la demande locale et en fournissant les crédits nécessaires. Il faudrait également favoriser la coopération industrielle sous régionale, notamment à travers le renforcement des communautés économiques régionales. Enfin, il faut mettre à contribution la science et la technique pour permettre à l'Afrique de mieux exploiter ses avantages comparatifs, d'améliorer l'efficacité de sa production, de satisfaire aux normes de qualité et de faciliter la création de valeur ajoutée.

Conclusion

Si l'on veut réaliser la transformation des économies africaines, il faut d'abord assurer la transition démographique, transformer le secteur agricole et mettre en place une économie rurale

non agricole dynamique afin d'augmenter la productivité et la compétitivité de tous les secteurs, de créer des emplois et d'améliorer les revenus. L'augmentation de la productivité et de la compétitivité dépend de la capacité de l'Afrique à mettre en valeur son capital humain par l'éducation et la formation professionnelle. Par ailleurs, la multiplication des opportunités hors agriculture et le développement des agro-industries sont indispensables pour améliorer la compétitivité des produits africains à travers la valeur ajoutée. Les revenus et recettes non agricoles constituent un apport très important à l'investissement dans l'agriculture. En réduisant le nombre de personnes qui dépendent de l'agriculture, la transformation structurelle permettra d'alléger la pression sur la terre et ses ressources et de limiter le processus de dégradation des terres déjà fragiles. Ainsi, on peut dire que la transformation structurelle est le moteur de la croissance économique, du développement humain et de la préservation de l'environnement en Afrique.

Références

- Banque mondiale (1997): World development indicators. Banque mondiale, Washington, DC
- Banque mondiale (1998): World development indicators. Banque mondiale, Washington, DC
- CEA (2001): The State of Demographic Transition in Africa. CEA/Division du développement durable et de la sécurité alimentaire. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba.
- CEA (à paraître): "Structural transformation to break away from rural poverty", dans Rapport économique sur l'Afrique 2005. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba.
- CVGA (2004): Effets du VIH/Sida sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire en zones rurales. Résultats des débats, Réunion interactive de la CVGA: Ethiopie. Commission du VIH/Sida et de la gouvernance, Addis-Abéba.
- FAO (1995): "Irrigation in figures" Water Report 7, Rome.
- FAOSTAT (2005): FAOSTAT. FAO, Rome
- Gabre-Madhin E. et B. Johnson (1999): "Accelerating Africa's Structural Transformation: Lessons from East Asia," MSSD Discussion Papers No. 34, IFPRI
- Haggblade, S., P. Hazell, et J. Brown (1989): "Farm-Non-farm linkages in rural Sub-Saharan Africa." World Development 17 (8):1173-1201.
- Kirk, Dudley, et Bernard Pillet (1998): Fertility levels, trends, and differentials in sub-Saharan Africa in the 1980s and 1990s. Studies in Family Planning (New York), vol. 29, No. 1 (March), pp. 1-22.

ONUSIDA/UNICEF/USAID (2004): Children on the Brink 2004. A Joint Report of New Orphan Estimates and a Framework for Action. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York.

ONUSIDA/OMS (2004): 2004 Report on the Global AIDS epidemic. Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/Sida et Organisation mondiale de la santé, Genève.

ONU/DAES (2004a): Perspectives démographiques mondiales. La Révision de 2004. Division de la population de l'ONU, DAES, New York.

ONU/DAES (2004b): Perspectives de l'urbanisation mondiale: la Révision 2003. Division de la population de l'ONU, DAES, New York.

Opiyo, P (2001): HIV/AIDS, Gender and Livelihood in Siaya District, Kenya: An Analysis of AIDS Impact on Rural Households. MS. Thesis, Wageningen University.

PNUE (2000): Global Environment Outlook 2000. PNUE, Nairobi.

Spencer, D S.C. (1995): "Past Trends and Future Prospects for Agricultural Development in Sub-Saharan Africa." Paper presented at the Workshop on Agricultural Transformation in Africa. Abidjan, Côte d'Ivoire. septembre.

Staatz, J. (1998): What is Agricultural Transformation? Michigan State University.

WRI/ UICN/PNUE (1992): "Losses of Biodiversity And Their Causes." Chapter 2 in Global Biodiversity Strategy: Guidelines for Action to Save, Study, and Use Earth's Biotic Wealth Sustainably and Equitably.

Yamano, T., et T. S. Jayne (2004): Measuring the Impacts of Working Age Adult Mortality Among Small-Scale Farm Households in Kenya. World Development 32(1).

Yumkella, K., T. Roepstorff, J. Vinanchiarachi et T. Hawkins (1999): Globalization and Structural Transformation in Sub-Saharan Africa. Document présenté à l'atelier sur la transformation agricole en Afrique, Nairobi, (Kenya), 27-30 juin.

Sida et développement durable en Afrique

Par Bjorg Sandkjaer¹

Résumé

Le VIH/Sida fait partie de la longue liste des facteurs qui entravent le développement durable en Afrique. En touchant les gens dans la force de l'âge, le Sida, outre qu'il tue les parents et désintègre les familles, opère également une ponction sur les rares compétences si utiles à la poursuite du développement durable du continent. En examinant les effets de la pandémie aux plans structurel, sectoriel et communautaire, on verra dans le présent article comment le VIH/Sida compromet le développement durable, affaiblit les capacités des pays africains à maintenir la croissance et à renforcer l'accès à l'éducation et à la santé, et sape les fondements mêmes de la structure sociale, à savoir la famille et la communauté.

Introduction

S'il n'est pas le seul facteur qui entrave le progrès en Afrique, le VIH/Sida alourdit le fardeau que doivent assumer des Etats déjà en difficulté et accroît la pression sur les services, tout en réduisant l'offre, en puisant sur des ressources humaines et financières très précieuses. Avec plus de 25 millions de personnes contaminées en Afrique, la pandémie du VIH/Sida compromet d'ores et déjà gravement le développement dans les sous régions durement touchées du sud et de l'est de l'Afrique, et semble sur le point d'étendre ses effets à d'autres parties du continent. On tentera dans le présent article d'analyser la manière dont le VIH/Sida compromet le développement durable, en examinant les effets de l'épidémie sur les aspects vitaux du développement économique et social qui conditionnent le développement durable global.

Cadre du développement durable

Résultat de plusieurs décennies de réflexion, la notion de développement durable recouvre les aspects économiques, sociaux et environnementaux ainsi que les liens qui les unissent. Les principes directeurs du développement durable se retrouvent dans les documents de base de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio, et du Sommet mondial pour le développement social, tenu dix ans plus tard à Johannesburg, qui invitent les pays et la communauté internationale à accélérer le développement durable en intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale à leurs stratégies, plans et actions.

La réalisation du développement durable en Afrique est intimement liée à celle des Objectifs du Millénaire pour le développement et à d'autres cadre d'action internationaux. Le Chapitre Afrique du Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement social, souligne l'engagement de la communauté internationale à appuyer le développement durable en Afrique en prenant en charge les problèmes particuliers du continent à travers des actions concrètes visant à appliquer le programme Action 21 dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ainsi, les actions prioritaires définies dans le NEPAD sont en conformité avec les engagements en faveur du développement durable de l'Afrique, qui sont consignés dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement social et la Déclaration ministérielle africaine sur le développement durable.

En Afrique, le développement durable reste une notion abstraite si l'on en juge par la pauvreté généralisée dont souffrent la plupart des pays. Durant les deux décennies écoulées, le VIH/Sida s'est rapidement propagé dans de nombreuses parties du continent, aggravant la pauvreté, compliquant les actions de développement et accentuent la pression sur des pays et des communautés déjà fortement sollicités. La pandémie

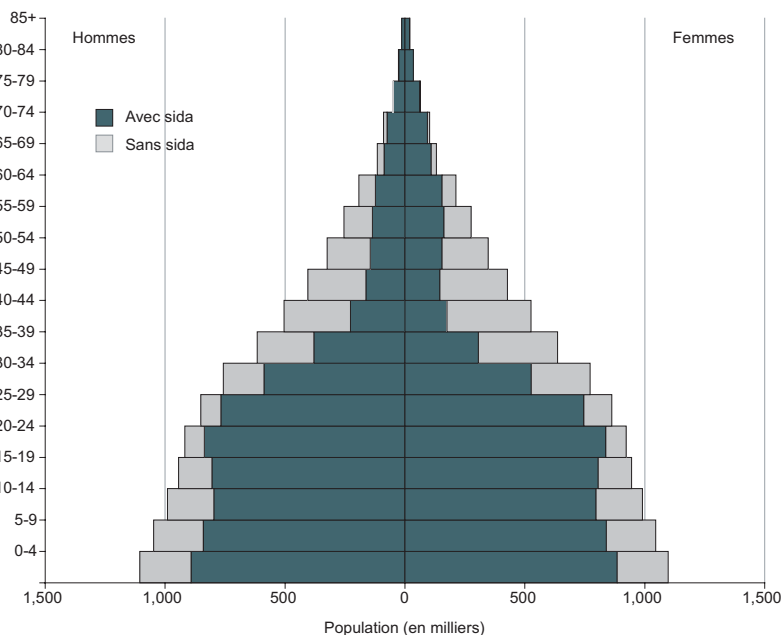
¹ Démographe adjoint de 1^{ère} classe, Division du développement durable, CEA

mie touche essentiellement aux aspects socioéconomiques du développement durable, notamment la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la santé de la population et des systèmes de soins, la modification des modes de consommation et la création d'établissements humains durables, et affaiblit les capacités des pouvoirs publics à assurer les prestations de services dans tous les secteurs.

Démographie et effets sur le développement

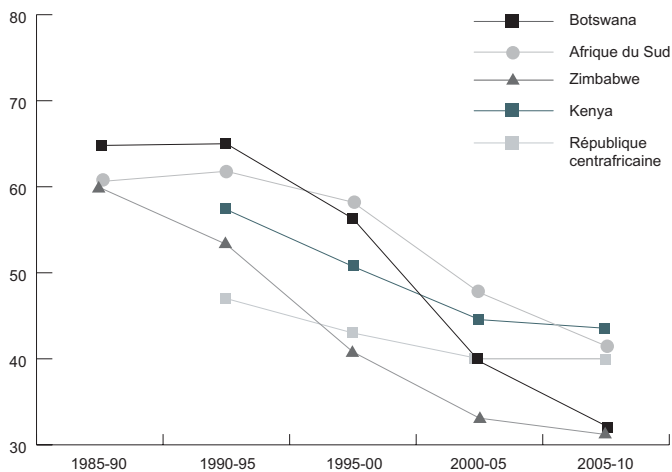
L'un des aspects qui distingue le VIH/Sida des autres épidémies réside dans le fait qu'il touche les adultes en âge de produire. Ainsi, le VIH/Sida influe sur le développement en contaminant et en tuant des personnes productives et à priori en bonne santé. Dans les 38 pays africains les plus touchés, on estime que 19 millions de personnes mourront des suites du Sida entre 2010 et 2015 (voir figure 1).

Figure 1: Population en 2015 avec et sans Sida, ventilée par sexe et par groupes d'âges, Zimbabwe



Source : ONU/DAES 2005b

Figure 2: Evolution de l'espérance de vie dans cinq pays africains



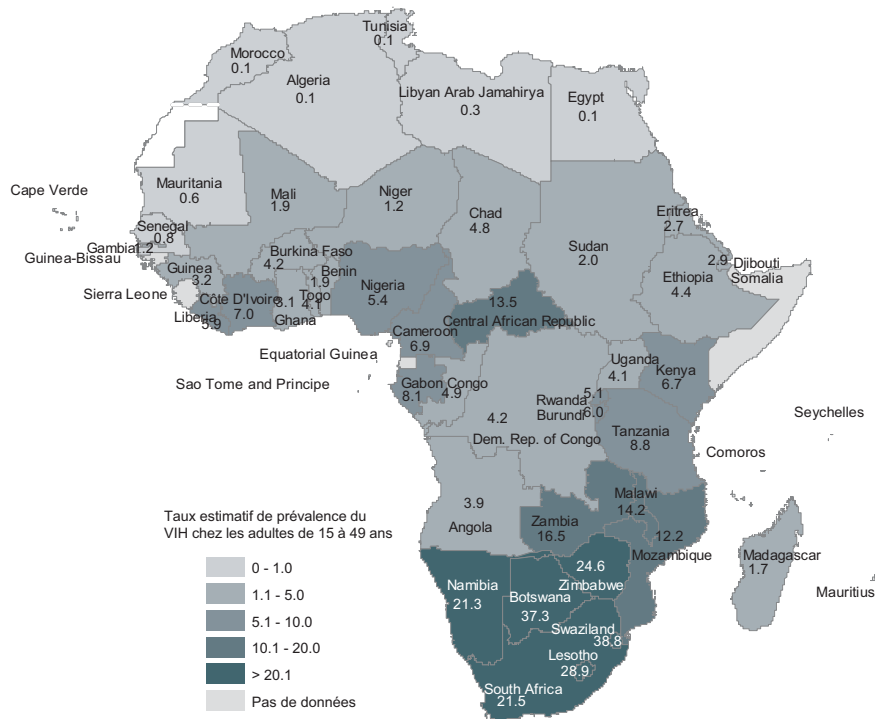
Source : ONU/DAES, 2005a

Ces décès concernent les personnes en âge de produire et de procréer et remodeleront la structure de la population à un point tel que, dans les pays les plus touchés, il restera beaucoup moins d'adultes pour prendre soin des innombrables enfants et vieillards (voir figure 2). Cette tendance devrait se maintenir même dans le cas où les actions de prévention réussiraient à empêcher de nouvelles infections, étant donné que les taux de contamination actuels ne produiront leurs effets en termes de morbidité et de mortalité que dans cinq à dix ans.

L'augmentation de la mortalité due au sida influe également sur un indicateur courant du développement, en l'occurrence l'espérance de vie. Dans un certain nombre de pays, le Sida a amputé l'espérance de vie de plusieurs décennies, inversant ainsi une tendance qui était positive. Comme on peut le voir dans la figure 2, d'autres pays dans d'autres sous régions que l'Afrique australe sont concernés, parmi lesquels la République centrafricaine, qui est le pays le plus touché d'Afrique centrale.

Si la pandémie a touché le plus gravement l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, il n'en demeure pas moins qu'elle s'étend progressivement dans certaines parties du centre, de l'ouest et du nord du continent (figure 3). Le VIH ne touche pas les hommes et les femmes de la même façon ; Ainsi, en Afrique subsaharienne, près de 60 % des personnes vivant avec le VIH sont des femmes, en particulier le plus jeunes. Dans certaines zones, les femmes infectées âgées de 15 à 24 ans sont six fois plus nombreuses que les hommes (OMS-AFRO 2003). Pour des raisons biologiques, l'espérance de vie est généralement plus longue chez les femmes, mais dans quatre pays (Kenya, Malawi, Zambie et Zimbabwe) la forte prévalence du VIH chez les femmes a fait chuter leur espérance de vie qui est désormais inférieure à celle des hommes (ONU/DAES 2005b). Ces effets disproportionnés sur les femmes compromettent davantage les actions de développement, sachant que les femmes jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social en Afrique (Organisation des Nations Unies et al. 2004).

Figure 3: Prévalence du VIH en Afrique, fin 2003



Source ; CEA, à partir de données de ONUSIDA/OMS

La période moyenne de survie à partir de la date de contamination est estimée entre 8 et 10 ans. Compte tenu de cet effet décalé du sida et de l'augmentation continue du taux de prévalence, le pire est à venir. Ainsi, le Sida est à la fois une crise immédiate et un syndrome systémique à long terme qui comporte de sérieuses conséquences pour le développement de l'Afrique (CVGA 2004a).

'Les africains subissent doré et déjà le contrecoup du Sida au quotidien à travers la chute du niveau de vie, l'amenuisement des capacités d'épanouissement personnel et social, l'incertitude des lendemains (avec ce que cela comporte comme conséquences sur ce qui peut être accompli le jour même) et la difficulté à préserver les acquis du développement économique et social des décennies écoulées. Ainsi, le VIH/Sida est en train de disloquer l'organisation de la vie sociale dans le continent, ce qui ne manquera pas de se répercuter sur le développement économique et social des futures générations' (CVGA 2004a, p. 1).

Effets du VIH/Sida sur le développement

Effets macroéconomiques : recul de la croissance

Les modèles macroéconomiques ont du mal à refléter les effets cumulés du VIH/Sida ; Il y a deux raisons à cela : premièrement, de nombreux facteurs influent sur les résultats économiques des pays africains, de sorte qu'il est très difficile d'en définir les effets respectifs et, deuxièmement, les effets du VIH sur l'économie globale peuvent être limités mais cumulatifs, ce qui fait qu'ils ne se feront sentir que dans plusieurs années.

Les récentes tentatives de modélisation ont cependant démontré que le VIH ralentira la croissance dans les pays les plus touchés. Cette baisse de la croissance du PIB pourrait être de l'ordre de 0,5 à 2 % par an. D'après les estimations de l'ONUSIDA, la baisse de la croissance pourrait atteindre jusqu'à 2 % par an dans les pays où le taux de prévalence est supérieur à 20 %. Cette baisse peut sembler faible, mais si le processus n'est pas freiné, les effets cumulés deviendront de plus en plus importants au fil du temps. Une étude de la Banque mondiale consacrée à l'Afrique du Sud montre que l'économie de ce pays perdra environ un tiers du potentiel qui aurait été le sien dans 75 ans sans les effets du Sida (cité in Poku, à paraître).

Le Sida influe également sur les finances publiques étant donné que les ressources, déjà limitées, sont utilisées pour atténuer les effets. Cela peut, par exemple, prendre la forme de dépenses disproportionnées pour le recrutement et la formation afin de remplacer les enseignants, les cadres de la santé, les agents de vulgarisation agricole ou d'autres catégories de personnel décimées par le Sida. En alourdissant la charge de travail des planificateurs et des gestionnaires financiers compétents qui sont déjà rares, le Sida pourrait en limiter encore le nombre, soit par suite de décès, soit par les départs à la recherche d'autres opportunités ailleurs. Enfin, le Sida a des répercussions sur les recettes publiques en réduisant l'assiette de l'impôt.

Les effets du sida ne sont pas linéaires aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel ou à celui des ménages. Les pays qui disposent des structures, des ressources et de la capacité politique nécessaire pour freiner à temps la propagation du VIH sont également ceux qui sont le moins touchés par la pandémie. Ainsi, le VIH/Sida exacerbe les différences entre les pays et enfonce davantage dans la spirale de la pauvreté ceux dont les ressources sont déjà limitées.

Effets au niveau sectoriel : affaiblissement des capacités humaines et escalade des coûts

Le VIH/Sida n'épargne aucun secteur de la société, qu'il soit public, privé ou associatif, emportant des travailleurs qualifiés et non qualifiés. L'affaiblissement des capacités humaines se répercute directement sur le rendement des investissements publics et privés dans tous les pays, mais les effets sont encore plus marqués lorsque le capital humain est un facteur de production essentiel et lorsque les pertes touchent le personnel qualifié et les cadres gestionnaires. Les effets de l'épidémie sont multipliés dans les pays où :

- Le taux de prévalence est en augmentation ou déjà élevé chez tous les groupes socioprofessionnels;
- Les groupes de niveau supérieur sont touchés, notamment les professionnels de la santé, les enseignants, les ingénieurs, les planificateurs, les gestionnaires et les décideurs ;
- Les services publics, les entreprises privées et les organisations de la société civile subissent des pertes considérables de personnel qualifié et expérimenté ;
- Les employeurs sont dans l'incapacité de remplacer leur personnel en raison de contraintes budgétaires et autres ; et
- Les pertes de personnel qualifié dans les secteurs d'activité primaires, comme l'industrie extractive, les exploitations agricoles et les plantations se produisent à un rythme accéléré².

Le VIH/Sida touche tous les secteurs de deux façons : premièrement, il tue les travailleurs qualifiés, comme on l'a vu plus haut et, deuxièmement, il alourdit les coûts des soins de santé, des actions de prévention, quand elles existent, ainsi que du recrutement et de la formation du personnel de rechange, compromettant ainsi la capacité de l'Afrique à réaliser le développement durable et à se fixer des objectifs dans ce domaine.

Les effets sur le secteur de l'éducation sont très significatifs. Plusieurs pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est font état d'une augmentation des taux de mortalité chez les enseignants et d'autres catégories du personnel du secteur de l'éducation, au point qu'il semble peu probable que les Objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints. Si la plupart des pays se fondent sur des estimations pour évaluer les effets de la pandémie, l'Afrique du Sud a, par contre, réalisé une enquête auprès des éducateurs qui a révélé la gravité de la situation (voir tableau 1).

La question de savoir si les membres du corps enseignant constituent réellement un groupe à haut risque demeure controversée, mais il reste que cette profession n'est pas épargnée par les effets de la pandémie. La morbidité et la mortalité dues au sida alourdissent les pertes déjà élevées dans cette catégorie professionnelle. Dans des pays comme le Swaziland, la Zambie, l'Ouganda et la Tanzanie, les tendances sont similaires à celles de l'Afrique du Sud. Même dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, où les taux de prévalence sont généralement beaucoup plus faibles que dans les pays gravement touchés du sud et de l'est du continent, l'infection des enseignants par le VIH/Sida se traduit par des taux de mortalité plus élevés, une multiplication des départs à la retraite et une baisse de la productivité' (Tamukong 2004). Outre les effets directs de la rotation rapide du personnel et, souvent, des pénuries d'enseignants, cette forte prévalence a des répercussions, même si elles sont plus difficiles à évaluer, sur le moral du personnel, la transmission du savoir d'une génération à l'autre et les capacités de formation de manière générale.

² D'après CVGA (2004c)

Tableau 1: Taux de prévalence du VIH dans les différents types d'établissements et par catégorie professionnelle, Afrique du Sud 2004

Etablissements	Proportion du personnel séro-positif
Ecoles primaires	12.3%
Etablissements secondaires	12.5%
Catégories professionnelles	
Educateurs enseignants	14.1%
Professeurs	9.6%
Spécialistes de l'éducation	10.0%
Directeurs adjoints/directeurs	7.3%

Source: Shisana, 2005

Le secteur de la santé joue un rôle capital dans la réalisation d'un grand nombre d'Objectifs de développement, notamment ceux du Millénaire et du Programme d'action de la CIPD, et constitue un élément déterminant de la dimension sociale du développement durable global. C'est aussi le secteur le plus touché par les effets de la pandémie. Dans la plupart des pays africains, les services de santé, littéralement dépassés par les problèmes auxquels ils doivent faire face, voient leurs maigres capacités humaines et financières réduites davantage encore par la pandémie alors que la demande de soins ne cesse d'augmenter.

Tous les pays africains ont souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'amélioration de la santé maternelle, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre la propagation du VIH, du paludisme et d'autres maladies et le renforcement de l'égalité entre les sexes. Si certains d'entre eux semblent bien partis pour atteindre quelques uns de ces objectifs, les effets du sida sur les capacités des secteurs de l'éducation, de la santé et d'autres secteurs est en train de compromettre les chances de l'Afrique d'atteindre ces objectifs (ONU 2005).

Effets sur les ménages : un cercle vicieux de la pauvreté

A la base des effets macroéconomiques et sectoriels, on retrouve les personnes infectées et les familles et ménages en détresse. La pandémie se fait le plus sentir au niveau des personnes atteintes et des ménages et les chiffres sont effrayants. Ainsi, un rapide calcul permet de se rendre compte que, si les 25 millions d'africains qui vivent actuellement avec le virus ont chacun cinq membre de leur famille infectés, on obtient le chiffre de 150 millions de personnes touchées par la maladie, soit un sixième de la population du continent. Si l'on y ajoute la famille élargie et les membres de la communauté, les collègues et les amis, les chiffres seraient encore plus troublants.

Les effets du VIH/Sida sur les ménages se manifestent généralement à travers une baisse de la productivité, et donc des revenus, alors que les dépenses augmentent lorsque l'un des membres tombe malade et meurt (CVGA 2004b). Ainsi, le VIH/Sida crée des poches de pauvreté qui iront en s'élargissant, si rien n'est fait pour les résorber, et finiront par disloquer la structure même de la communauté. Par ailleurs, la prise en charge des malades et des orphelins toujours plus nombreux, pèse de plus en plus sur les structures de solidarité traditionnelles, notamment la famille élargie et les réseaux communautaires. Etant donné que les femmes sont plus nombreuses à être touchées par la maladie en Afrique et que c'est pratiquement à elles seules qu'incombent les soins, il est évident que le VIH/Sida ne fera qu'aggraver les inégalités entre les sexes au sein des ménages et des communautés touchés par la pandémie.

Nous sommes donc en présence d'un véritable cercle vicieux qui aggrave la pauvreté et l'inégalité entre les sexes à travers la disparition des membres productifs du ménage et le détournement des ressources de la famille pour soigner les malades, alors que la pauvreté fragilise les personnes valides et les rend vulnérables à l'infection par le VIH. Si l'on ne connaît pas encore avec précision l'ampleur de cette dynamique, il est évident qu'elle est porteuse de graves menaces pour le développement. Le développement durable et l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim seront quasiment impossibles à réaliser tant qu'on sera confronté à une épidémie qui exacerbe ces deux phénomènes.

Conclusion et perspectives

Le VIH/Sida n'est pas le seul problème auquel les Gouvernements africains sont aujourd'hui confrontés dans leur marche vers le développement. La pauvreté, la sécheresse, les inondations, les maladies, les guerres et les conflits, la mauvaise gestion des ressources naturelles, le caractère défavorable des cadres économiques internationaux (termes de l'échange, dette), les politiques économiques inadaptées et la mauvaise gouvernance, constituent autant de défis auxquels les pays africains sont confrontés dans leur entreprise de développement socio-économique. L'analyse des effets du VIH/Sida aux niveaux macroéconomique, sectoriel et familial montre que, dans certaines parties du continent, la pandémie empêche pratiquement tout progrès sur la voie du développement socioéconomique. La prise en charge de la pandémie du VIH/Sida, à travers des actions visant à freiner sa propagation et à limiter ses effets, est donc impérative si l'on veut faire du développement durable une réalité en Afrique.

Références

- CVGA (2004a): Afrique: Les effets socioéconomiques au Sida. Commission du VIH/Sida et de la gouvernance en Afrique, Addis-Abéba.
- CVGA (2004b): Effets du VIH/Sida sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire en zone rurale. Commission du VIH/Sida et de la gouvernance en Afrique, Addis-Abéba.
- CVGA (2004c): Le VIH/Sida et le monde du travail. Rapport sur la session interactive de la CVGA sur le VIH/Sida et le monde du travail. Commission du VIH/Sida et de la gouvernance en Afrique, Addis-Abéba.
- Poku, Nana (à paraître): AIDS in Africa. How the Poor are Dying. Polity Press, Londres.
- Shisana, Olive, Peltzer, Karl, Zungu-Dirwayi, Nompumelelo, Louw, Julia (eds) (2005): The Health of Our Educators. A focus on HIV/AIDS in South African public schools. Education Labour Relations Council, HSRC Press, Le Cap.
- OMS-AFRO (2003): HIV/AIDS Epidemiological Surveillance Update for the WHO African Region 2002. Organisation mondiale de la santé, Bureau régional pour l'Afrique, Harare.
- ONU (2005). Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Organisation des Nations Unies, New York.
- ONU/DAES (2005a): Répercussions du VIH/sida. Division de la population de l'ONU, DAES, New York.
- ONU/DAES (2005b): Perspectives démographiques mondiales. La Révision de 2004. Division de la population de l'ONU, DAES, New York.
- Organisation des Nations Unies/Coalition mondiale pour les femmes et le Sida/ONUSIDA (2004): affronter l'avenir ensemble: rapport de l'équipe spéciale du Secrétaire général sur les femmes, les filles et le VIH/Sida en Afrique australe. Organisation des Nations Unies/Coalition mondiale pour les femmes et le Sida/ONUSIDA.
- Tamukong, Joseph (2004): The impact of HIV/AIDS on teachers and other education personnel in West and Central Africa: A synthesis of the literature from 2000 to 2004. Education Research Network for West and Central Africa, Yaoundé.

Changement démographique et réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

Par Amson Sibanda¹

Résumé

L'analyse des effets probables de l'évolution de la population sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique n'a pas fait l'objet de toute l'attention qu'elle mérite, alors que le changement démographique influe fortement et de diverses façons sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le continent. Ainsi, l'évolution de la pyramide des âges, de la taille de la population et de son accroissement se répercute sur les résultats économiques à travers des changements aux niveaux de l'offre et de la productivité de la main d'œuvre, de l'épargne nationale, de la formation du capital et des prestations de services. Dans l'article qui suit, on examinera les effets probables des changements de la fécondité, de la mortalité et de la migration sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Introduction

Le changement démographique influe considérablement sur le développement, comme le soulignent les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. L'évolution de la pyramide des âges, de la taille de la population et de son accroissement se répercute sur les résultats économiques à travers des changements aux niveaux de l'offre et de la productivité de la main d'œuvre, de l'épargne nationale, de la formation du capital et des prestations de services. Ainsi, une forte mortalité dans le groupe d'âge économiquement actif se répercute directement sur le capital humain disponible qui est indispensable pour assurer la fourniture des services publics ou améliorer la productivité agricole. Ce groupe d'âge étant également le plus enclin à épargner, son amenuisement entraîne automatiquement une baisse de l'épargne disponible pour l'investissement et un affaiblissement de la capacité des pouvoirs publics à mobiliser des ressources financières suffisantes par le biais de la fiscalité. Ainsi, à cause de ces problèmes, les autorités ne sont pas en mesure de réunir suffisamment de ressources pour financer les diverses initiatives liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le groupe des sept pays gravement touchés par l'épidémie du VIH/Sida (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe), c'est la stabilité même de l'Etat nation qui est menacée. Par ailleurs, les Objectifs du Millénaire pour le développement visent la prise en charge des problèmes de population les plus urgents, notamment les taux élevés de mortalité maternelle et infantile, le VIH/Sida, le faible niveau d'éducation, l'inégalité entre les sexes et la prolifération de l'habitat précaire (voir encadré 1 pour les objectifs pertinents). S'ils sont réalisés, ces objectifs, qui visent à résoudre ces problèmes, pourraient permettre de créer un climat propice à une croissance économique durable (ONU/DAES 2005b).

Durant les décennies écoulées, l'Afrique a connu d'importants changements démographiques dans certains domaines. Les taux de mortalité sont en hausse essentiellement dans la partie sud du continent, alors que certains pays enregistrent une baisse beaucoup moins spectaculaire du taux de fécondité. La structure de la population selon l'âge et le sexe, ainsi que sa taille et son accroissement, sont en train de connaître un changement notable par suite de l'augmentation des taux de mortalité et de la baisse de la fécondité. L'expression 'transition démographique' n'est pas utilisée de manière explicite dans cet article parce que les effets dévastateurs du VIH/Sida dans les parties orientale et australe du continent ont perturbé le cours normal de la transition, c'est-à-dire la baisse de la mortalité et de la fécondité. Les gains en matière de réduction de la mortalité enregistrés dans la plupart des pays d'Afrique depuis les années 50 ont été annulés, empêchant ainsi l'avènement d'une 'boom generation' car ces pays n'ont pas connu cette baisse de la mortalité et de la fécondité (Bloom et al. 2001). En fait, les quelques pays d'Afrique australe qui avaient

¹ Spécialiste des questions de population, Division du développement durable, CEA

entamé les premières phases de cette transition connaissent actuellement des taux de mortalité élevés associés à des taux de fécondité réduits.

La migration influe également sur la pyramide des âges de certaines populations. Par ailleurs, dans les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, l'espérance de vie à la naissance connaît une baisse sensible accompagnée d'une augmentation spectaculaire du nombre d'orphelins. La contribution de la migration internationale à la taille et à l'accroissement des populations reste minime, même dans les deux plus grands systèmes de migration en Afrique centrés autour des économies de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire (Zuberi et Sibanda 2004). Toutefois, en dépit de ces changements démographiques, l'accroissement global de la population africaine ne se ralentira pas dans l'immédiat. En fait, la population de l'Afrique subsaharienne devrait augmenter de 38 % entre 2000 et 2015 en raison de sa dynamique propre (ONU/DAES 2005a).

Compte tenu de ces changements, le présent article analyse leurs effets et leur influence sur la réalisation des Objectifs du Millénaire développement en Afrique².

Encadré 1: Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

Echéance 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
Echéance 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Objectif 2. ASSURER L'ACCES UNIVERSEL A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Echéance 3. Faire en sorte que, d'ici à 2015, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires

Objectif 3. FAVORISER L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET DEMAR-GINALISER LES FEMMES

Echéance 4. Mettre un terme à l'inégalité entre les sexes dans les cycles primaire et secondaire, de préférence d'ici 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015 au plus tard

Objectif 4. REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE

Echéance 5. Réduire le taux de mortalité infantile de deux tiers entre 1990 et 2015

Objectif 5. AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

Objectif 6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES

Echéance 7. Réduire de moitié, d'ici à 2015, l'incidence du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle de la propagation de cette maladie
Echéance 8. Réduire de moitié, d'ici à 2015, la progression du paludisme et des autres grandes maladies et commencer à inverser le processus de propagation

Objectif 7. PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

Echéance 9. Intégrer le principe du développement durable aux politiques et programmes nationaux et inverser le processus de dégradation des ressources environnementales

Echéance 10. Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population sans accès à l'eau potable et à l'assainissement

Echéance 11. Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis

Effets des changements des taux de mortalité sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Les changements démographiques les plus importants, auxquels on a assisté depuis la fin des années 80 en Afrique, découlent de l'augmentation sensible des taux de mortalité consécutive au VIH/Sida. Depuis le déclenchement de l'épidémie dans les années 80, la taille et la pyramides des âges de la population africaine ont été considérablement modifiées par la hausse de la mortalité chez le groupe le plus productif, celui des 15 à 49 ans³. Des changements démographiques de cette ampleur ne peuvent qu'avoir de lourdes conséquences pour les pays africains qui luttent pour sauver des millions de personnes de la pauvreté extrême et de la faim.

Outre le VIH/Sida, d'autres causes de décès, notamment la mortalité maternelle, le paludisme et la tuberculose, pèsent également sur les capacités des pays africains à assurer les services publics essentiels. De nombreux cadres des secteurs de la santé, de l'éducation et des services publics ont succombé à ces maladies, ce qui a créé une grave pénurie de personnel qualifié indispensable pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les actions de lutte contre la pauvreté et l'éducation du nombre croissant d'enfants d'âge scolaire. Dans le secteur agricole, la hausse de la mortalité chez les adultes se répercute sur l'offre de la main d'œuvre, ce qui fait baisser la productivité, de sorte que les pays concernés ont de plus en plus de difficultés à éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Depuis que Thomas Malthus a publié son fameux essai il y a plus de deux siècles, les démographes, les économistes, et autres spécialistes des sciences sociales, sont engagés dans un débat sur la question de savoir si des taux élevés d'accroissement de la population freinent la croissance économique et les actions de lutte contre la pauvreté. La question n'a pas encore été tranchée. Les néo malthusiens soutiennent qu'un accroissement rapide de la population ne favorise pas la croissance économique, d'autres prétendent le contraire et d'autres encore affirment que la croissance économique n'est pas liée à l'accroissement de la population. En fait, des preuves existent pour étayer les trois théories (Bloom et al. 2001). Il semble toutefois évident que, dans les pays qui ne sont pas sévèrement touchés par le VIH/Sida, l'élimination de la pauvreté et

² Voir également l'article de Joan Kagwanja intitulé 'Transformation structurelle pour le développement durable en Afrique' pour plus de détail sur la manière dont les changements démographiques influent sur les possibilités de développement de l'Afrique.

³ Voir l'article de Bjorg Sandkjaer 'Sida et développement durable en Afrique' pour plus de détails sur les effets du Sida sur le développement socioéconomique de l'Afrique

la sécurité alimentaire soient plus difficiles à assurer étant donné que les taux d'accroissement de la population tendent à dépasser les taux de croissance économique, aggravant ainsi la pression sur les services publics, notamment l'éducation et la santé (FAO 2004).

Effets de l'évolution des taux de fécondité sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

A quelques exceptions près, les taux de fécondité n'ont pas baissé de manière spectaculaire dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, alors même qu'une telle baisse pourrait jouer un rôle important dans la réalisation des Objectifs du Millénaire en Afrique. Ainsi, la baisse de la fécondité entraîne une réduction du nombre de la population d'âge scolaire. Le recul de la fécondité est également étroitement lié à l'amélioration de la santé en matière de reproduction chez la population féminine qui est une condition indispensable pour la lutte contre la pauvreté (CEA).

En raison des taux de fécondité élevés, la proportion de la population en âge de travailler est en progression constante dans de nombreux pays d'Afrique australe, en particulier les moins touchés par le VIH/Sida, comme l'Éthiopie, le Niger et le Mali. Une telle augmentation relative de la population en âge de travailler peut créer un 'avantage démographique' étant donné que l'on pourrait mobiliser ce réservoir de main d'œuvre pour améliorer la productivité et renforcer la croissance économique qui favorisent le développement humain et la réduction de la fécondité. Les pays en question ne sont toutefois pas en mesure de bénéficier de cette opportunité contrairement à plusieurs pays d'Asie du Sud-Est qui ont mis à profit cet avantage démographique pour accélérer la croissance économique grâce à des politiques appropriées dans les domaines de la santé et de la mise en valeur des ressources humaines (Bloom et al. 2001 ; Ross 2004). Au lieu de cela, les pays africains à fécondité élevée ont tendance à dépenser une bonne partie de leurs ressources dans les investissements démographiques (santé et éducation). Plus important encore, une grande partie de la population de ces pays n'étant pas en âge de travailler, les chances d'amélioration de la croissance économique et le bien être des ménages grâce à l'avantage démographique semblent limitées.

Compte tenu de la dynamique démographique, la population scolaire de la plupart des pays africains continuera d'augmenter, de sorte qu'il faudra revoir à la hausse le budget du secteur de l'éducation et renforcer ses capacités si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ce domaine. Ainsi, on estime que la population scolaire totale de l'Afrique subsaharienne est passée de 84 à 106 millions entre 1990 et 2000 et devrait atteindre 140 millions d'ici 2015 (Bella et Belkachla 2005). Outre cette pression sur les systèmes éducatifs résultant de la forte fécondité, d'autres facteurs peuvent influencer sur la capacité des pays à réaliser l'objectif de l'accès universel à l'enseignement primaire à l'horizon 2015, parmi lesquels les conflits, les contraintes budgétaires et la baisse des revenus des ménages du fait de la mortalité des adultes

des suites d'VIH/Sida.

Par ailleurs, le nombre élevé d'enfants par femme n'est pas de bon augure pour les perspectives en matière d'éducation des filles (Haddad et al. 1996). En raison de la discrimination entre garçons et filles et de l'allocation des ressources en fonction de l'âge au sein des familles nombreuses africaines, ce sont souvent les filles qui doivent abandonner l'école au profit des garçons. Ce parti pris en faveur du sexe masculin dans les ménages et la société compromet les chances d'assurer l'égalité entre les sexes dans l'éducation. Ainsi, le faible niveau d'instruction des femmes limite leur accès aux emplois structurés, à l'information sur le VIH/Sida et à d'autres services et commodités dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

Effets de la migration et de l'urbanisation sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

La croissance urbaine dans le continent africain est l'une des plus rapides du monde. En 1990, la population urbaine était estimée à 199 millions et devrait atteindre 489 millions à l'horizon 2015 et 748 millions d'ici 2030 (ONU/DAES 2004). Cette croissance rapide s'explique essentiellement par l'accroissement naturel et l'exode rural. Les taux élevés de croissance urbaine ont des répercussions réelles sur certains Objectifs du Millénaire pour le développement. L'absence de logements décentes a entraîné une prolifération des bidonvilles. En outre, l'insuffisance des autres infrastructures urbaines, notamment les écoles, les services de santé, l'assainissement et les décharges publiques fait que les pouvoirs publics auront du mal à respecter les échéances fixées par les Objectifs du Millénaire pour le développement pour la généralisation de l'enseignement primaire et des soins de santé⁴.

À l'instar des taux de migration interne, les flux migratoires régionaux et internationaux sont également en progression constante. Ainsi, selon l'Organisation internationale pour les migrations, 3,6 millions d'africains vivent à l'étranger dont plus de deux millions en Amérique du Nord et dans l'Union européenne. Cette population est devenue, par la force des choses, un facteur essentiel d'intégration des pays africains à l'économie mondiale. Plus important encore, avec l'accroissement de cette diaspora, les transferts d'argent vers l'Afrique sont devenus des ressources vitales pour les familles qui utilisent ces revenus pour leurs besoins de consommation courante (alimentation, habillement, médicaments), les dépenses scolaires et l'investissement dans le petit commerce et la production agricole (voir encadré 2).

D'un autre côté, la migration est également associée à la fuite des cerveaux et à une vulnérabilité accrue aux maladies. Ainsi, les flux migratoires de plus en plus importants à l'intérieur et

⁴ Voir l'article de Hassan Yousif intitulé 'Urbanisation rapide en Afrique : perspectives en matière de logement et de pauvreté' pour plus de détails sur l'urbanisation en Afrique.

Encadré 2: Transferts vers les pays en développement

La migration internationale est une source de moyens financiers qui aident les familles et les communautés à améliorer leurs conditions d'existence dans le pays d'origine. D'après les estimations, au Lesotho, au Maroc et en Ouganda, les transferts officiels représentent respectivement 26,3 %, 9,6 % et 8,5 % du PIB (OIM 2004). L'importance croissante que revêt cette ressource externe dans tout le continent est illustrée par le fait que de plus en plus de pays ont entrepris de mettre en place des mécanismes pour faire participer leur population émigrée aux processus et stratégies de développement (OIM 2005).

C'est ainsi que, d'après la Banque du Ghana, les ressortissants de ce pays résidant à l'étranger ont transféré 1,3 milliards de dollars en 2002, montant qui égale presque le revenu total tiré des exportations de marchandises, soit 1,94 milliards de dollars. Bien entendu, il est possible que le montant des transferts soit sous-estimé sachant qu'une bonne partie des sommes transférées ne transite pas par les canaux officiels (Taw 2003).

Au Zimbabwe, les autorités ont lancé le programme dit 'homelink' destiné à répondre aux besoins des émigrés en matière de transfert de fonds et d'investissement. Depuis son lancement en 2004, les zimbabwéens de la diaspora ont transféré plus de 56 millions de dollars en moins d'une année (Reserve Bank of Zimbabwe 2005).

La Banque centrale du Kenya a également lancé depuis peu le 'Kenyas Abroad Investment Fund' pour aider les kenyans à l'étranger à investir directement dans leur pays ou à envoyer de l'argent à leur famille. D'après les estimations officielles, les émigrés ont transféré près de 600 millions de dollars par an pour aider leur famille et investir (Kelley, 2005).

Si ces ressources sont bien utilisées, elles pourraient servir à lutter contre la pauvreté et à accélérer le processus de développement aux niveaux communautaire et national dans beaucoup de pays africains, notamment ceux où ces transferts sont supérieurs aux flux de l'aide publique au développement.

hors du continent ont des conséquences directes et indirectes sur les Objectifs du Millénaire pour le développement⁵.

Effets du changement démographique sur la préservation de l'environnement

Les changements démographiques dans le continent africain auront pour effet de réduire la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Les effets du changement démographique sur la préservation de l'environnement en Afrique sont considérés comme très préoccupants, même si cette région du monde est considérée comme étant sous-peuplée. Cette préoccupation se justifie en partie par les taux élevés d'accroissement de la population en Afrique depuis les années 50.

Dans la plupart des pays, la multiplication des établissements humains, la forte densité de la population et la croissance urbaine ont entraîné une augmentation de la demande pour l'eau, le bois de feu et d'autres ressources naturelles (OIM 2005). La multiplication des bidonvilles dans et autour des villes et agglomérations africaines est une source de problèmes pour l'environnement, notamment en ce qui concerne le rejet des déchets. L'insuffisance des systèmes d'assainissement et des décharges dans les zones d'habitat précaire va à l'encontre des efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour

le développement dans le domaine de la santé et du bien-être de la population, notamment la réduction de la mortalité infantile. Les modifications apportées aux modes d'exploitation des terres par suite des changements démographiques entraînent également une perte de la biodiversité dans certaines zones.

Les déplacements forcés de population contribuent également dans une grande mesure à la dégradation de l'environnement. Les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays ont tendance à surexploiter les forêts et les autres ressources naturelles. Ainsi, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (2005), un million de réfugiés ont été contraint de fuir le Rwanda pour s'installer à Goma, en République démocratique du Congo, dans un délai de trois jours. Cette brusque réinstallation a eu des effets considérables sur l'environnement local car les réfugiés y ont puisé du bois qu'ils ont utilisé comme combustible et matériau de construction. On estime que l'Afrique subsaharienne abrite près de la moitié des 25 millions de réfugiés écologiques du monde (Myers 1994). On entend généralement par réfugiés écologiques les personnes contraintes à migrer en raison de facteurs environnementaux, notamment la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse ou la déforestation (de Souza et al. 2003). Les populations de plus en plus nombreuses dans des zones écologiquement sensibles sont également une importante source de réfugiés écologiques.

Conclusion

Le changement démographique et le ralentissement de l'accroissement de la population favoriseront-ils la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et le développement économique global du continent ? Si on ne peut apporter une réponse simple à cette question, on peut néanmoins raisonnablement conclure que les changements démographiques, aux niveaux de la fécondité, de la mortalité et de la migration, influent sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela étant, l'Afrique a encore du chemin à parcourir pour pouvoir mettre à profit 'l'avantage démographique' que pourrait lui procurer une population jeune, car le simple fait de réduire la mortalité maternelle et infantile ne se traduira pas automatiquement en termes de développement durable. Toutefois, dans un contexte caractérisé par la bonne gouvernance, des relations commerciales équitables avec les marchés des pays développés et la mise en œuvre rigoureuse et ciblée de politiques sociales, économiques et agricoles saines, les changements démographiques pourraient favoriser directement la lutte contre la pauvreté, la généralisation de l'enseignement primaire, la réduction de la mortalité maternelle et infantile et la préservation de l'environnement.

⁵ Voir l'article d'Israel Sembajwe 'Migration internationale en Afrique : défis et opportunités' pour plus de détails sur l'importance de la migration pour le développement durable en Afrique

Références

Bella, N., et S. Belkachla (2005): "Impact of demographic trends on the achievement of the Millennium Development Goal of universal primary education", pp. VII-1 – VII-12 in Seminar on the Relevance of Population Aspects for the Achievement of the Millennium Development Goals, Organisation des Nations Unies, New York, 17-19 novembre 2004.

Bloom, D.E., D. Canning, et J. Sevilla (2001): Economic growth and the demographic transition. Working Paper 8685, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

de Souza, R.M., J.S. Williams et F.A.B., Meyerson (2003): Critical links: population, health, and the environment, Population Bulletin, Washington, D.C.: PRB.

CEA (2004): "Can the Cairo consensus contribute to achieving the Millennium Development Goals in Africa?", Pp. II-1 – II-9 in Seminar on the Relevance of Population Aspects for the Achievement of the Millennium Development Goals, Organisation des Nations Unies, New York, 17-19 novembre 2004.

Haddad, L., C. Pena, C. Nishida, A. Quisumbing, et A. Slack (1996): Food security and nutrition implications of intrahousehold bias: a review of literature. FCND Discussion Paper No. 19. International Food Policy Research Institute. Washington, D.C.

OIM (2003): Facts and Figures on International Migration. Migration Policy Issues, No. 2, Organization internationale pour les migrations, Genève.

OIM (2005): The Millennium Development Goals (MDGs) and Migration", pp. XIX-1 – XIX-12 in Seminar on the Relevance

of Population Aspects for the Achievement of the Millennium Development Goals, New York, 17-19 novembre 2004.

Kelley, K. (2005): "New investment plan for Kenyans abroad", The Nation, date de publication : 07/05/2005

Myers, Norman (1994) "Environmental refuges: a crisis in the making". People and the Planet 3(4):167.

Reserve Bank of Zimbabwe (2005): "Celebrating the Launch of Homelink (Pvt) Ltd. and the Opening of the Homelink Call Centre." Homelink Magazine, janvier, Harare.

Ross, J. (2004): Understanding the demographic dividend. Policy Project, Futures Group: Washington, D.C.

ONU/DAES (2004): Perspectives de l'urbanisation mondiale: la Révision 2003. Organisation des Nations Unies, New York.

ONU/DAES (2005a): Répercussions du VIH/sida. Organisation des Nations Unies, New York.

ONU/DAES (2005b): Seminar on the Relevance of Population Aspects for the Achievement of the Millennium Development Goals, New York, 17-19 novembre 2004. Organisation des Nations Unies, New York

Yaw, S. (2003): "Harnessing remittances for economic development: a case for remittance policy in Ghana", document consulté le 7 juillet 2005 sur <http://www.ghanaweb.com/ghana-homepage/features/artikel.php?ID=4257>.

Zuberi, T et A. Sibanda (2004): "How do migrants fare in a post-apartheid South African labor market?" International Migration Review, vol. 35(4) Winter:1462-1491.

Migration internationale en Afrique: défis et opportunités

Par Israel Sembajwe¹

Résumé

La migration est une question primordiale dans tout le continent africain. Le présent article tente de lier la migration internationale au développement durable en analysant les défis et les opportunités qu'elle présente à la fois pour les pays émetteurs et les pays d'accueil dans leur lutte contre la pauvreté. Des données secondaires sont utilisées pour examiner :1) quelques uns des avantages et inconvénients de la migration internationale ; 2) la question des réfugiés ; 3) l'attitude des Gouvernements africains à l'égard de la migration internationale ; et 4) les solutions possibles

Introduction

La migration et le développement durable sont à maints égards étroitement liés. Ainsi, un pays qui s'emploie à lutter contre la pauvreté, à généraliser l'enseignement primaire et à améliorer la fourniture de services de santé risque d'être confronté à des problèmes insurmontables si, dans le même temps, il perd ses cadres compétents spécialisés dans la planification économique, l'éducation et la santé du fait de la migration (fuite des cerveaux). L'inverse est tout aussi valable pour les pays disposant d'un environnement attractif pour les cadres qualifiés dont ils ont besoin. Par ailleurs, si les pays pourvoyeurs et les pays d'accueil pouvaient mettre en place des partenariats et adopter des stratégies et des politiques communes pour tirer le meilleur profit de la migration, ils en tireraient des avantages certains à travers la circulation des compétences, une mobilisation efficace des transferts de fonds et un développement mieux planifié et durable. Le succès de toute stratégie de développement, notamment celles qui s'appuient sur les Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement passe par l'adoption de politiques de développement qui reconnaissent 'qu'une migration internationale ordonnée peut avoir des effets positifs sur les communautés d'origine et d'accueil, notamment à travers les transferts pour les unes et l'apport de ressources humaines pour les autres' (voir le Programme d'action de la CIPD, chapitre 10, Organisation des Nations Unies 1995). En conséquence, la gestion ordonnée de la migration internationale est importante pour le développement durable et permet de rentabiliser les ressources humaines de l'Afrique tout en améliorant leur qualité de vie.

Pour les besoins du présent article, on a utilisé des données de seconde main pour examiner: 1) quelques uns des avantages et inconvénients de la migration internationale; 2) la question des réfugiés; 3) l'attitude des Gouvernements africains à l'égard de la migration internationale; et 4) les perspectives.

Rappel

Environ 175 millions de personnes dans le monde, soit trois pour cent de la population totale de la planète, vivaient en dehors de leur pays d'origine en 2004 (FNUAP 2004). C'est pour cette raison que 'les gouvernements, la société civile, le secteur privé et de nombreux autres groupes concernés par la migration s'intéressent de plus en plus à la manière de tirer le meilleur profit des avantages de la migration tout en limitant ses effets négatifs' (ibid.,8). Cet intérêt coïncide avec l'adoption des cadres internationaux et régionaux qui visent à réduire la pauvreté et à favoriser le développement durable, à l'image du Sommet du Millénaire et de ses Objectifs de développement. La migration ne peut être dissociée des Objectifs du Millénaire pour le développement en ce sens que ces derniers influent sur les efforts déployés pour bien la gérer tout en subissant leur influence. Elle est plus particulièrement liée à la lutte contre la pauvreté extrême et la faim ; à

¹ Spécialiste des questions de population (hors classe) et chef de l'équipe de la population et de la politique sociale, Division du développement durable, CEA

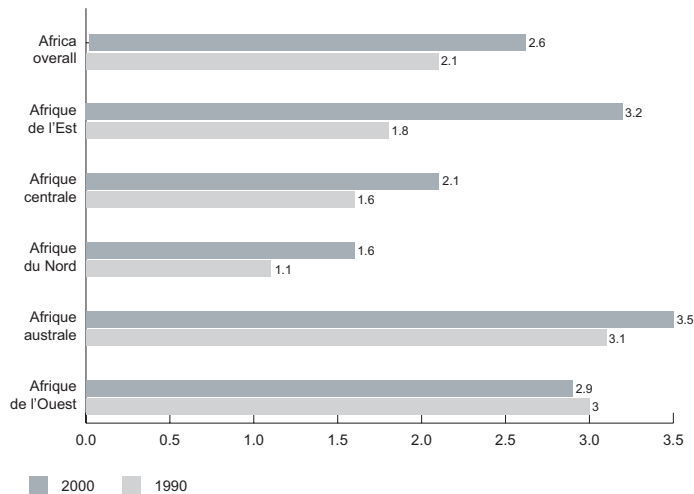
la promotion de l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes ; ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

La situation en matière de migration internationale en Afrique peut se résumer comme suit :

- Le nombre de migrants internationaux en Afrique était de 16,2 millions en 2000, soit 2,1 % de la population totale. On voit dans la figure 1 que la proportion de migrants par rapport à la population totale varie de 1,6 % en Afrique du Nord à 3,5 % en Afrique australe. La période 1990-2000 a été marquée par une forte augmentation dans toutes les sous régions²;
- La proportion des femmes est passée de 42 % en 1960 à 47 % en 2000 ;
- Le nombre des réfugiés est passé de 79 000 en 1960 à 6,4 millions en 1995 avant de tomber à 3,6 millions en 2000. On peut voir dans la figure 2 que les réfugiés ont gonflé le nombre de migrants dans toutes les régions, sauf l'Afrique australe, en raison de l'instabilité politique et des conflits qui en découlent.
- Parmi les autres questions prioritaires liées à la migration internationale en Afrique on peut citer la migration de la main d'œuvre, la fuite des cerveaux, et le trafic des êtres humains ; et
- L'attitude des Gouvernements africains à l'égard de la migration internationale est plutôt réservée comme en témoigne l'absence quasi totale de politiques en la matière et le nombre limité de pays qui ont ratifié la Convention sur les travailleurs migrants.

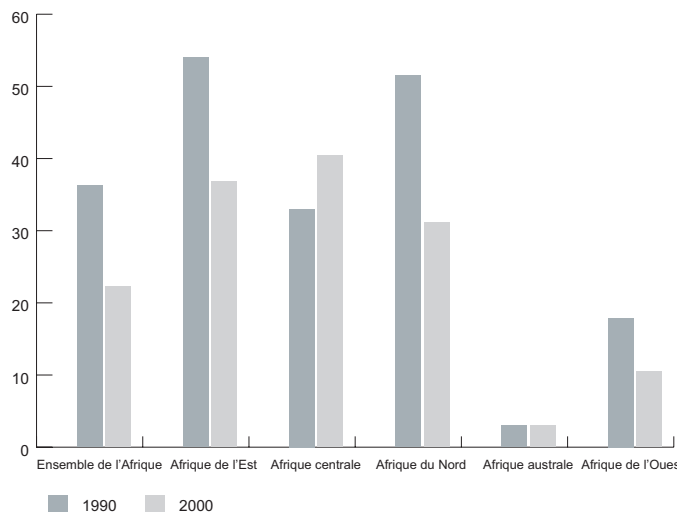
² Le présent article reprend la classification sous régionale des pays utilisée par la Division de la population de l'ONU dans laquelle l'Afrique de l'Est comprend le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la République unie de Tanzanie, la Réunion, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, l'Ouganda, la Zambie, et le Zimbabwe; l'Afrique centrale englobe l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad; l'Afrique du Nord avec l'Algérie, l'Égypte, La Jamahiriya arabe lybienne, le Maroc, le Sahara occidental, le Soudan et la Tunisie; l'Afrique australe regroupe l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland; et l'Afrique de l'Ouest inclut le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, St. Hélène, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Figure 1: Proportion de migrants par rapport à la population totale, Afrique et sous régions



Source : ONU/DAES 2002

Figure 2: Proportion de réfugiés par rapport au nombre total de migrants en Afrique et par sous région, 1990 et 2000



Source : ONU/DAES 2002

Migration : avantages et inconvénients

On s'accorde généralement à reconnaître que la migration peut faciliter le transfert de compétences et contribuer à l'enrichissement culturel (Organisation des Nations Unies 2002). Dans leur grande majorité, les migrants apportent beaucoup aux pays d'accueil et nombre d'entre eux envoient de l'argent à leur famille restées au pays, contribuant ainsi de manière substantielle au revenu national et au bien-être d'un grand nombre de familles et ménages. Ainsi, les travailleurs migrants ont transféré 72,3 milliards de dollars vers l'ensemble

des pays en développement en 2001 et 12 milliards de dollars vers l'Afrique en 2002, dont 4 milliards vers l'Afrique subsaharienne (Coalition mondiale pour l'Afrique 2005). Le montant total des fonds transférés vers l'Afrique est probablement supérieur aux chiffres officiels étant donné que le recours aux circuits non officiels est très courant, surtout lorsque l'argent est destiné à la famille.

La migration de la main d'œuvre et les transferts de fonds internationaux continuent de soulever un certain nombre de questions concernant les avantages potentiels pour les pays pourvoyeurs et les pays d'accueil. Pour les pays pourvoyeurs, on considère que les transferts de fonds internationaux, en tant que part du PIB d'un pays donné, ont des effets remarquables, statistiquement parlant, sur la lutte contre la pauvreté (Adams et Page 2003). On estime qu'en moyenne, une augmentation de 10 % de la part des transferts dans le PIB réduit de 1,6 % la proportion des personnes vivant dans la pauvreté. Par ailleurs, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (2003), les transferts

Officiels vers de nombreux pays africains ont été supérieurs aux flux de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers durant les vingt dernières années. Ainsi, la proportion des transferts des travailleurs émigrés par rapport à l'afflux total de capitaux a atteint 66 % au Maroc, 51 % en Egypte et en Tunisie, 35 % au Cap Vert, 30 % au Nigéria et 27 % au Bénin et au Burkina Faso³.

S'agissant des inconvénients, la migration internationale peut se traduire par une hémorragie de cadres nationaux des secteurs les plus importants pour le développement, notamment l'éducation et la santé. A titre d'exemple, on estime que, durant la décennie écoulée, l'Afrique du Sud a perdu 0,3 % de ses cadres qualifiés, à raison de 4 600 par an (Meyer et al. 2000). Un nombre croissant de médecins, d'infirmiers et de pharmaciens africains émigre chaque année en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen Orient, réduisant ainsi le nombre déjà limité de médecins et d'infirmiers par habitant en Afrique. On estime que les trois quarts des médecins formés au Ghana et au Zimbabwe émigrent en Europe occidentale quelques années seulement après l'obtention de leur diplôme (New York Times 2004). La fuite des cerveaux ferait perdre 500 millions de dollars par an à l'Afrique à cause de ce que l'on qualifie de transfert de technologie en sens inverse (Ndiaye 2003). Ainsi, cette pénurie de cadres de la santé, conséquence directe de l'ampleur croissante de la migration internationale, constitue un obstacle de taille sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La migration est également associée à la propagation du VIH/Sida et d'autres maladies. Plusieurs études de cas ont montré que les taux d'infection par le VIH sont plus élevés chez les travailleurs migrants (FNUAP 2003). Dans le cas de l'Afrique

australe, certains chercheurs affirment que l'Afrique du Sud est devenue un foyer de Sida du fait de la nature et des mouvements de la main d'œuvre migrante dans cette région (Barnett et Whiteside 2002). Par ailleurs, la migration serait également à l'origine de tensions politiques, économiques et sociales dans les pays d'accueil, ce qui renforce la xénophobie, comme on commence à le constater en Afrique du Sud. Enfin, la demande de travailleurs de toutes spécialités dans certains pays a ouvert la voie à certaines activités illégales, notamment la contrebande et le trafic des êtres humains.

Toutefois, de nombreuses questions concernant les préoccupations que suscite la migration internationale restent sans réponse en raison du manque de données et d'informations. Parmi ces préoccupations, on peut citer la nécessité pour les pays, qu'ils soient pourvoyeurs, de transit ou d'accueil, de formuler des politiques et de favoriser des partenariats pour harmoniser et mettre à profit le capital humain né de la migration.

La question des réfugiés

D'après le HCR (2004), les données relatives aux réfugiés indiquent qu'il existe une relation étroite entre le développement économique et le risque d'être déplacé. A la fin de 2002, 82 % des réfugiés du monde étaient originaires des régions en développement et 10 % du monde développé. L'Afrique subsaharienne comptait un tiers de l'ensemble des réfugiés et l'Asie du Sud 28 %. Les femmes de tous âges représentent 49 % des 10 millions de réfugiés (ibid, 57). Les filles représentent 50 % des enfants de moins de cinq ans et 49 % des 5 à 17 ans et le groupe des 18 à 59 ans comprend 51 % de femmes.

Les réfugiés représentaient une bonne partie des migrants dans le passé et sont toujours présents dans toutes les sous régions d'Afrique, à l'exception de l'Afrique australe en raison de l'instabilité politique et les conflits qui en découlent. La présence d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées en Afrique s'explique par les conflits, les violations des droits de l'homme, l'absence de démocratie et d'institutions démocratiques et les catastrophes naturelles (Ndiaye 2004).

Les tendances au niveau sous régional de la proportion de réfugiés par rapport au nombre total de migrants montrent clairement que, dans les années 90, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord étaient des foyers de réfugiés, mais la situation a nettement évolué dans toutes les sous régions vers l'année 2000. C'est ainsi que le nombre le plus important de réfugiés par rapport à la masse des migrants se retrouve en Afrique centrale, seule sous région à avoir connu une augmentation aussi forte durant cette période, alors que dans les autres sous régions et dans l'ensemble du continent, la tendance était à la baisse. Tous ces changements apparaissent dans la figure 2 ci-dessus.

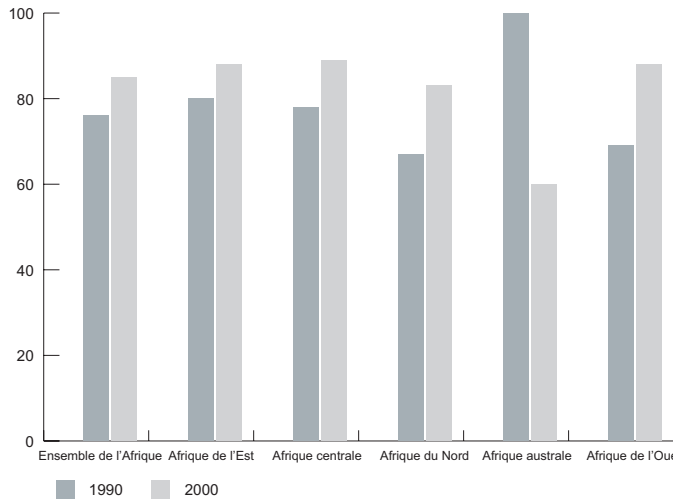
Attitude adoptée par le passé par les Gouvernements africains vis-à-vis de la migration internationale

Comme on l'a déjà noté, l'attitude des Gouvernements africains vis-à-vis de la migration internationale a été réservée. De fait, si l'on examine les politiques de migration dans la région, on

³ Voir l'article d'Amson Sibanda 'Changement démographique et Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique' pour plus de détails sur l'ampleur des transferts de fonds

se rend compte que, par le passé, les gouvernements considéraient les niveaux de migration et leur évolution entre 1990 et 2000 comme satisfaisants dans toutes les sous régions du continent. L'Afrique australe fait exception à cette règle car, durant la même décennie, les pays de cette sous région étaient de moins en moins nombreux à partager ce point de vue (voir figure 3).

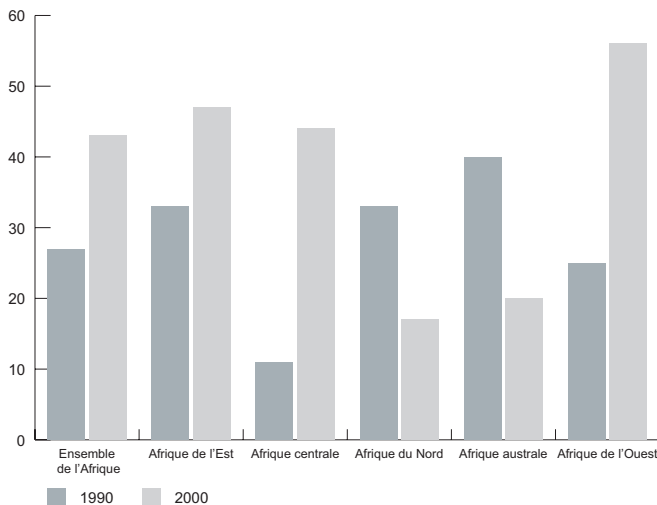
Figure 3: Pourcentage des gouvernements considérant les niveaux de migration comme satisfaisants en Afrique et dans ses sous régions, 1990 et 2000



Source : ONU/DAES 2002

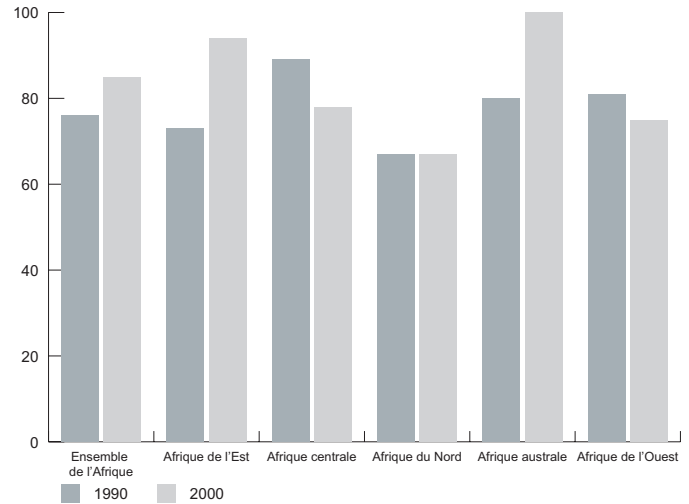
En conséquence, les pays favorables à la non intervention en matière d'immigration étaient majoritaires (voir figure 4).

Figure 4: Pourcentage de gouvernements non interventionniste en matière d'immigration en Afrique et dans ses sous régions, 1990-2000



Toutefois, dans le cas de l'Afrique australe, notamment en Afrique du Sud, où une transformation politique marquée par la stabilité et le progrès économique est en cours, près d'un tiers des pays, qui n'avaient pris aucune mesure en matière d'immigration dans le passé, ont adopté des politiques visant à la réduire. L'Afrique du Nord connaissait, elle aussi, presque les mêmes conditions que celles de l'Afrique australe. Il n'est donc pas étonnant que ce soit la seule sous région, avec l'Afrique australe, où les pays ont décidé de prendre des mesures en matière d'immigration. S'agissant de l'émigration, dans toutes les sous régions, à l'exception de l'Afrique centrale, le nombre des pays qui considèrent les niveaux d'émigration comme satisfaisants est resté stable ou a augmenté entre 1990 et 2000 (voir figure 5).

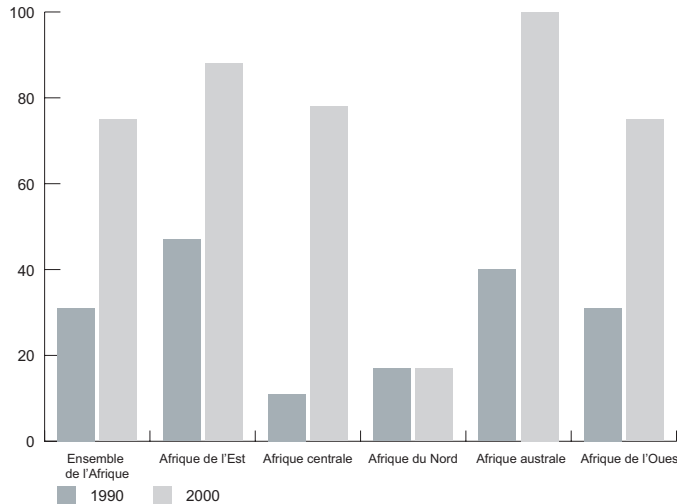
Figure 5: Pourcentage des gouvernements considérant les niveaux d'émigration comme satisfaisants, Afrique et sous régions, 1990 et 2000



Source : ONU/DAES 2002

Dans la plupart des sous régions, notamment en Afrique centrale, la proportion des pays non interventionnistes a augmenté (voir figure 6) ; L'Afrique du Nord a été la seule exception étant donné que la proportion des pays non interventionnistes en matière d'émigration est restée relativement stable.

Figure 6: Pourcentage de gouvernements partisans de la non intervention en matière d'émigration en Afrique et dans ses sous régions, 1990 et 2000



Source : ONU/DAES 2002

En ce qui concerne les instruments internationaux relatifs à la migration, les pays africains se sont montrés plus actifs avant 1990 qu'entre 1990 et 2000. Ainsi, pour l'ensemble de l'Afrique, au moins 48 pays, soit 89 % du nombre total, étaient parties à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (voir tableau 1).

Par ailleurs, 5 à 8 pays seulement, soit 10 à 15 %, étaient parties à la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles ; au Protocole de 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants ; et au Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ; L'Afrique australe a montré le plus d'engagement à cet égard avec un taux de 40 %. Ces instruments relativement

récents, qui visent à prendre en charge des problèmes nouveaux et de plus en plus nombreux liés au fléau de la traite des êtres humains dans un but lucratif, et à protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, revêtent une grande importance pour l'Afrique.

Cependant, l'examen de la CIPD + 10 conduit par la CEA en 2003 (CEA 2004) révèle que moins de 50 % des gouvernements de la région (21 pays sur les 43 qui ont fourni des informations) ont pris des mesures ou adopté des stratégies, notamment pour modifier la législation afin de faciliter la réinsertion de leurs ressortissants au sein de leurs communautés et les activités de développement (CEA, 2004). En outre, au moment de l'examen susmentionné, moins d'un tiers des gouvernements (12 sur 43) ont ratifié la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Les pays qui ont commencé à appliquer la Convention, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya, le Lesotho, le Mali, Maurice, le Rwanda, et le Soudan, sont encore moins nombreux. Il est toutefois encourageant de noter que de plus en plus de pays de la région commencent à intégrer la question de la migration internationale à leurs politiques et programmes, que des mesures sont prises pour l'examiner au sein des communautés économiques régionales et que l'on s'achemine vers 'la mise en place d'un cadre stratégique pour une politique de la migration en Afrique' (CEA, 2004). L'avenir est à la politique d'ouverture des frontières, comme c'est le cas depuis longtemps dans la Communauté d'Afrique de l'Est et, depuis peu, entre le Mozambique et l'Afrique du Sud. Tout comme la levée des contraintes au commerce des biens a enrichi le monde durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes pourrait s'avérer un puissant facteur d'enrichissement en cette première moitié du 21^{ème} siècle.

Perspectives

A mesure de l'évolution du processus d'intégration et de mondialisation, de plus en plus de pays vont intégrer les questions de migration à leurs politiques et programmes, mais pour ce faire, ils doivent veiller à :

Tableau 1: Parties aux instruments de l'ONU sur la migration, Afrique et sous régions (nombre et pourcentage des pays qui les ont ratifiés)

Instrument	Afrique (total)	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	48 (91)	14 (82)	9 (100)	5 (83)	5 (100)	15 (94)
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	49 (89)	13 (76)	9 (100)	5 (83)	4 (80)	16 (100)
Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles	8 (15)	2 (12)	0 (0)	2 (33)	0 (0)	4 (25)
Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants	5 (10)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (40)	3 (19)
Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer	5 (10)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (40)	3 (19)

- Adopter des définitions communes et partager les connaissances sur la migration internationale (partenariats) ;
- Mettre en place des mécanismes pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'exploitation des données et informations sur la migration internationale, et les renforcer ;
- Prendre acte de l'évolution de la migration internationale et mettre en œuvre des politiques et des mesures appropriées pour favoriser l'exportation de main d'œuvre et utiliser plus efficacement les transferts de fonds pour en faire un outil de développement (pays pourvoyeurs) ; et prendre des mesures en fonction de l'évolution de la dynamique de la migration internationale (pays d'accueil) ;
- Mettre en place des mécanismes pour gérer la fuite

- des cerveaux et la transformer éventuellement en une circulation des cerveaux, notamment à l'intérieur de l'Afrique ;
- Prendre des mesures appropriées pour gérer les déplacements de populations à l'intérieur et hors des frontières nationales pour cause de conflit, de catastrophes naturelles et de pauvreté, pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays (autre argument en faveur des partenariats) ;
 - Prévoir des mécanismes pour gérer la migration illégale, notamment la traite des femmes et des enfants, ainsi que les questions de sécurité ; et
 - Examiner les causes à l'origine du phénomène des réfugiés en renforçant les institutions démocratiques et la gouvernance ce qui permettra, entre autres, de réagir de manière plus efficace aux catastrophes naturelles.

La prise en compte de toutes les questions prioritaires relatives à la migration internationale dans la formulation des politiques et programmes contribuera de manière significative à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le court terme, et au développement durable dans le long terme. En ce qui concerne la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement dans le domaine de la migration internationale, il est encourageant de noter que les pays de la région ont pris des mesures initiales pour examiner la question de la migration au sein des communautés économiques régionales et dans un 'cadre stratégique pour une politique de la migration en Afrique' coordonné par l'Union africaine.

Références

Adams, H. Richard et John Page (2003): International Migration, Remittances, and Poverty. Policy Reduction Group, Banque mondiale.

Barnett, T. et A. Whiteside (2002): "AIDS public policy and child well-being", in Poverty and HIV/AIDS: Impact, Coping and Mitigation Policy, in Giovanni Andrea Cornia (ed.) UNICEF-IRC. www.unicef-irc.org

CEA (2004): 10ème anniversaire de la CIPD: Rapport régional de revue de l'Afrique. ECA/SDD/CM.ICPD at 10/2/Rev.1, Division du développement durable, Addis-Abéba.

FNUAP (2003): The Impact of HIV/AIDS: A Population and Development Perspective. Population and Development Strategies Number 9. New York: FNUAP.

FNUAP (2004): The Challenges of Migration: Progress since the ICPD. New York.

Global Coalition for Africa (2005) GCA Co-Chairpersons' Summary Report. Meeting on Migration and Development in Africa, 26-27 janvier 2005, Addis-Abéba, (Ethiopie) GCA Document/No.4/01/2005.

HCR (2004): Statistical Yearbook 2002: Trends in Displacement, Protection and Solutions. Genève.

Meyer, J.B., Brown, M., Kaplan, D. (2000): Assessing the South African brain drain: a statistical comparison, Development Policy Research Unit, Université du Cap.

New York Times (2004): Africa's health care brain drain. New York Times, 13 août.

Ndiaye, Ndioro (2004): "Statement made at the African Union Experts' Meeting on the Draft Strategic Framework for Migration Policy in Africa". Addis-Abéba, 29-30 mars.

Organisation des Nations Unies (1995): Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Caire, 5-13 septembre 1996 (New York, Organisation des Nations Unies, 1995), ST/ESA/SER.A/149.

ONU/DAES (2002): Rapport sur la migration internationale 2002. Département des affaires économiques et sociales, New York.

Prise de conscience du vieillissement en Afrique: politiques et programmes

Par Israel Sembajwe¹

Résumé

Les populations des pays africains sont de plus en plus vieilles. Dans le même temps, l'évolution de la structure familiale pourrait signifier que les personnes âgées s'estiment moins protégées par leur famille, alors même qu'elles continuent de s'occuper des malades et des jeunes enfants. À l'aide de données de seconde main, on tentera, dans le présent article, d'évaluer le niveau de prise de conscience du vieillissement en tant que question de développement par les États africains et de fournir des exemples de politiques pertinentes en la matière qui ont été adoptées et mises en œuvre.

Introduction

Le proportion croissante de personnes âgées, par rapport à la population totale des pays africains, devrait inciter les pouvoirs publics à reconnaître les besoins spécifiques de cette catégorie et à adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes à cet effet. Les personnes âgées risquent de ne plus bénéficier du soutien de leur famille, tout en s'occupant de leurs enfants et petits enfants, à mesure que la génération intermédiaire succombera à la maladie, que ce soit le VIH/Sida ou d'autres épidémies. Ces personnes se retrouvent dans cette situation à un âge où elles sont de moins en moins aptes à participer efficacement aux activités économiques et à subvenir à leurs besoins. Ainsi, elles deviennent, au même titre que les personnes à leur charge, de plus en plus vulnérables, surtout si elles ne bénéficient d'aucune prise en charge de la part du secteur public ou du secteur privé. Aussi, l'amélioration des indicateurs servant à évaluer leur bien être constitue le meilleur critère pour évaluer les progrès du développement durable.

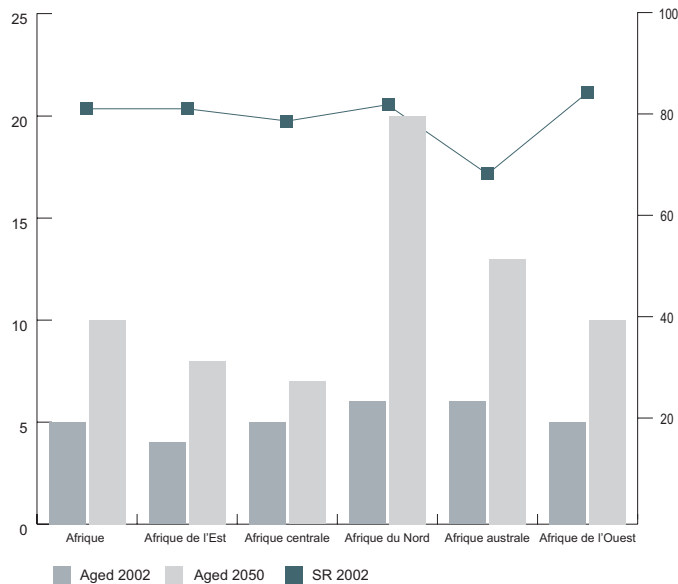
Dans le présent article, on utilisera des sources d'information de seconde main pour ; 1) évaluer le degré de prise de conscience des planificateurs et des décideurs africains s'agissant de certaines questions liées au vieillissement ; 2) analyser les informations relatives aux politiques et programmes existants pour la prise en charge des besoins des personnes âgées ; et 3) examiner la nature de la coopération entre les pays de la région pour favoriser la mise en place de partenariats sous régionaux, régionaux et internationaux pour une mise en œuvre et une gestion efficaces des politiques et programmes pour la prise en charge des besoins des personnes âgées.

Le vieillissement en Afrique : les défis

Le problème principal auquel toute société vieillissante est confrontée n'est pas tant de savoir comment intégrer les personnes âgées, mais plutôt comment faire en sorte d'assurer la productivité des futurs travailleurs quel que soit leur âge (Friedland et Summer 2005). Même si ce constat s'applique davantage aux populations plus âgées, notamment en Amérique du Nord et en Europe, il n'en reste pas moins qu'il résume bien ce qu'il y a lieu de faire, quel que soit le pays ou la société, pour assurer des moyens de subsistance durables à tous les groupes d'âge. S'il est vrai que la population africaine est la plus jeune de toutes les sous régions du monde, il reste que le nombre et la proportion de personnes âgées par rapport au reste de la population sont en hausse, avec une majorité de femmes dont les ressources sont généralement limitées par rapport à celles des hommes (voir figure 1).

¹ Spécialiste des questions de population (hors classe) et chef de l'équipe chargée de la politique de la population et des affaires sociales, Division du développement durable, CEA

Figure 1: Pourcentage de la population de plus de 60 ans en 2002 et 2050 et répartition par sexe en 2002



Entre 2002 et 2050, le nombre de personnes âgées aura plus que quadruplé dans la région et la proportion de cette catégorie de la population doublera dans le continent pris dans son ensemble, ainsi qu'en Afrique de l'Est et de l'Ouest. En Afrique du Nord et en Afrique australe, cette proportion sera multipliée par plus de deux, mais en Afrique centrale, elle atteindra moins du double du taux actuel même si, dans le même temps, le nombre de personnes âgées dans cette sous région connaîtra l'évolution la plus rapide et passera de 4,9 millions à 22,9 millions, soit près de cinq fois plus. Ce changement nécessite l'adoption de politiques, de programmes et de stratégies de développement appropriées pour répondre aux besoins des personnes âgées en Afrique ; Certains pays ont commencé à recenser les problèmes afin d'élaborer les politiques qui s'imposent (voir encadré 1 pour les problèmes des personnes âgées en Tanzanie).

Encadré 1: Problèmes liés au vieillissement en Tanzanie

D'après une enquête, effectuée en 2000, sur l'accessibilité des services sociaux dans 12 villages du district de Magu, dans la région de Mwanza, les personnes âgées sont confrontées aux problèmes suivants : 1) difficulté d'accès à l'eau (en raison des distances supplémentaires à parcourir en saison sèche et du prix élevé de l'eau commercialisée) ; 2) difficulté d'accès à des soins appropriés (non disponibles dans les centres de santé communautaires, d'où leur surcoût) et 3) multiplication des accusations de sorcellerie contre les femmes âgées qui sont parfois assassinées.

Les personnes âgées, quant à elles, se plaignent 1) de manquer de nourriture ; 2) de souffrir de la pénurie d'eau potable ; 3) d'être mal vêtues ; et 4) de ne pas disposer des moyens financiers nécessaires aux soins de santé.

Par ailleurs, le personnel soignant déplore, pour sa part, 1) l'absence d'aide de la part des pouvoirs publics pour les traitements médicaux ; 2) la non assistance des autorités locales aux personnes âgées s'agissant de la nourriture et du logement ; et 3) l'insécurité en raison des accusations de sorcellerie.

Source ; République Unie de Tanzanie, 2003 : 5-6

Faisant suite aux décisions de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement de 1982, la deuxième, qui s'est tenue en 2002, a adopté le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans lequel, les gouvernements du monde ont unanimement reconnu la nécessité pour la communauté internationale d'apporter une réponse commune à la question du vieillissement au vingt-et-unième siècle avec ses opportunités et ses problèmes. Toutefois, il reste à savoir dans quelle mesure les pays ont réussi à transformer les propositions en politiques et programmes concrets et à les mettre en œuvre.

Prise de conscience du vieillissement en tant que problème de développement

D'après les informations disponibles, l'Afrique est de plus en plus sensible au vieillissement en tant que problème de développement. Trente deux des 41 pays africains, soit 78 %, ont répondu par l'affirmative à la question de l'enquête de la CEA/CIPD+10 consistant à savoir si le vieillissement est une préoccupation du développement dans le contexte de la famille (tableau 1) (CEA 2003). Par ailleurs, dans le cadre d'un examen d'ensemble de la dynamique de la population et des politiques en la matière, qui a été effectué en 2003 dans 35 pays, l'Organisation des Nations Unies a constaté que 17 de ces pays, soit 49 %, considéraient le vieillissement comme un problème sérieux (ONU 2004).

Au plan régional, les réponses positives à la question susmentionnée oscillent entre 40 % en Afrique centrale, à plus de 80 % dans les sous régions de l'est, du nord et de l'ouest du continent.

Tableau 1: Pourcentage et nombre de pays qui considèrent le vieillissement comme un problème de développement, Afrique et sous-régions

Sous-Régions	Pourcentage et nombre de pays qui considèrent le vieillissement comme un problème de développement	Nombre de pays ayant répondu
Afrique du Nord	Algérie, Maroc, Soudan, Tunisie (90%)	5
Afrique de l'Est	Burundi, Erythrée, Ethiopie, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Seychelles, (70%)	10
Afrique centrale	Cameroun, République centrafricaine (40%)	5
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Maurice, Zambie, Zimbabwe (86%)	8
Afrique de l'Ouest	Bénin, Cap Vert, Cote d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Gambie, Togo (92%)	13
Ensemble de l'Afrique	32 (78%)	41

Data source: Enquête CEA ICPD + 10, 2003

Politiques et programmes en cours dans le domaine du vieillissement

Le nombre des pays dont les politiques et programmes tiennent compte des besoins des personnes âgées ne cesse d'augmenter ; Ainsi, alors qu'en 1994, année où s'est tenue la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), seuls deux pays africains avaient intégré les questions liées au vieillissement à leurs politiques et programmes, ce nombre est passé à douze selon l'enquête mondiale sur la CIPD+10 effectuée en 2003 par le FNUAP (FNUAP 2003).

Parmi les 31 pays qui ont répondu à l'enquête de la CEA et à celle du FNUAP sur la principale action entreprise pour répondre aux besoins des personnes âgées, 42 % ont élaboré des politiques ; 35 % assurent une prise en charge en établissement ; et 23 % ont mis en place des régimes de sécurité sociale ou de retraite (tableau 2). En ce qui concerne les actions secondaires, 13 pays ont pris l'une ou l'autre des mesures ci-après : prise en charge en établissement (Bénin, Maroc, Niger et Sénégal) ; mise en place d'un régime de sécurité sociale et de retraite (Cameroun, Seychelles et Togo) ; et élaboration de politiques (Algérie, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali et Tunisie). Seul le Togo a pris une troisième mesure, à savoir l'élaboration de politiques.

Tableau 2: Principales mesures prises par les pays pour répondre aux besoins des personnes âgées

Mesures	Nombre de pays (%)	Pays
Soins en établissement	11 (36%)	Nigéria, Cameroun, Burundi, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Tunisie
Sécurité sociale/retraite	7 (23%)	Botswana, Ghana, Lesotho, Sierra Leone, Gambie, Zambie, Zimbabwe
Elaboration de politiques	13 (42%)	Angola, Bénin, République centrafricaine, Ethiopie, Madagascar, Maurice, Maroc, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Soudan, Ouganda
Total	31 (100%)	Pays ayant pris des mesures

Source: Enquête CEA CIPD + 10, 2003

Les informations communiquées n'ont toutefois pas permis de déterminer dans quelle mesure les actions entreprises ont été effectivement concrétisées. Pour ce faire, il faudrait adopter une autre approche analytique en examinant les différents instruments de développement pour évaluer le degré d'intégration des questions liées au vieillissement aux politiques, programmes et stratégies de développement. En outre, en raison du manque de données et d'informations, il est difficile de répondre de

manière claire aux questions relatives aux problèmes de développement et d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes.

D'après Venne (2004), les instruments et les techniques permettant d'intégrer la question du vieillissement aux politiques et programmes sont la collecte et l'analyse des données ; la sensibilisation, les activités de plaidoyer et l'éducation ; la définition des indicateurs de résultats ; la prise en charge du vieillissement par le budget national ; l'évaluation des lois en vigueur et l'intégration de la question du vieillissement aux nouveaux textes législatifs et aux politiques ; et le renforcement de la coordination nationale et de la coopération internationale. En Afrique, Maurice est cité comme exemple de bonne pratique en la matière. Ageing with Dignity (2001) (vieillir avec dignité) est

Encadré 2: Politique et stratégie en faveur des personnes âgées en Afrique du Sud

Outre qu'elles tiennent compte des dispositions des autres politiques et stratégies publiques, notamment le Reconstruction Development Programme (programme de reconstruction et de développement) et la Constitution, et qu'elles y sont intégrées, la politique et la stratégie de l'Afrique du Sud en faveur des personnes âgées s'inspirent en un sens de la déclaration du Ministre du développement social à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Madrid sous l'égide de l'ONU : *'les personnes âgées sont les gardiennes de nos traditions, de notre héritage et de notre culture. Elles sont les gardiennes de notre passé et le miroir de notre avenir ; Elles ont droit à une vie saine et productive ; Elles ont le droit de vivre en se sentant protégées et d'être traitées avec respect'*.

Les autorités sud africaines ont également approuvé la ratification des principes directeurs relatifs aux personnes âgées, tels qu'ils figurent dans la résolution 46/61 de l'ONU. Diverses commissions d'enquête ont par ailleurs enrichi la politique et la stratégie en faveur des personnes âgées ; Il s'agit notamment de l'enquête sur la sécurité sociale globale pour l'Afrique du Sud, en particulier la partie relative au financement de la protection sociale des personnes âgées, ainsi que le rapport du Comité ministériel sur l'atteinte à l'intégrité, la négligence et la maltraitance des personnes âgées.

Un certain nombre de dispositions législatives défendent les intérêts des personnes âgées. Ainsi, pour corriger les pratiques discriminatoires du passé, démocratiser les relations familiales en leur faveur, et réprimer les atteintes à leur intégrité ainsi que la négligence à leur égard, les autorités ont apporté une série d'amendements à la loi de 1967 sur les personnes âgées (loi 81) et élaboré des principes directeurs ainsi qu'un projet de loi en faveur des personnes âgées après avoir consulté les parties concernées dans le domaine du vieillissement, à savoir le Parliamentary Portfolio Committee on Social Development (comité parlementaire du développement social) et le Select Committee on Social Services (conseil national des provinces). Cette loi vise à mettre en place un cadre législatif global pour la protection des personnes âgées, plus précisément un cadre qui 'facilitera aux personnes âgées l'accès à des services équitables et abordables et leur donnera les moyens de mener une vie épanouie et constructive dans une société qui reconnaît en elles une source d'enrichissement et d'expérience'. Elle fait sienne l'assertion contenue dans la déclaration de l'Afrique du Sud à l'Assemblée sur le vieillissement selon laquelle 'les personnes âgées ont, et continuent à jouer un rôle actif pour leur épanouissement personnel et celui de leur communauté... et incarnent l'esprit de détermination qui a animé notre combat pour la démocratie'. Le projet de loi en question recommande notamment la mise en place d'une instance consultative nationale sur le vieillissement ainsi que la nomination d'un médiateur pour les personnes âgées. Afin d'assurer des prestations de services efficaces, un plan national de recherche et un réseau de communication seront mis en place en plus des organes habituels chargés d'établir les rapports.

Source ; South Africa, 2003 : v-vi

une politique nationale d'ensemble que ce pays a mis en œuvre en faveur des personnes âgées et qui porte sur la retraite, la santé et la nutrition, la protection sociale, le logement, la sécurité des revenus, l'emploi, l'éducation, les relations entre générations, les filets sociaux et les loisirs, ainsi que sur les soins en établissement et l'égalité entre les sexes comme questions intersectorielles. Il est réconfortant de noter que d'autres pays de la région, notamment l'Afrique du Sud (voir encadré 2), commencent à suivre cet exemple.

Mise en place de partenariats

Par le passé, les pays africains étaient favorables à l'adoption de cadres internationaux pour le développement durable et les questions connexes et étaient conscients de la nécessité de mettre en place des partenariats pour faciliter la mise en œuvre effective des actions émanant de ces cadres. Aujourd'hui, il s'agit de savoir ce qui a été fait pour favoriser ces partenariats.

Dans le domaine du vieillissement, le Cadre de politique générale et Plan d'action de l'Union africaine préconise la mise en place d'un partenariat pour répondre aux besoins des personnes âgées. Il engage tous les Etats membres à s'en inspirer pour élaborer des politiques en matière de vieillissement afin d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Il affirme par ailleurs que la satisfaction des besoins essentiels de cette catégorie de la population est une condition préalable que les gouvernements africains doivent remplir s'ils veulent intégrer les principaux instruments internationaux et les conventions des Nations Unies sur la protection des personnes âgées (Help Age International, 2003), notamment le Plan d'action de l'ONU sur le vieillissement de 1982 et le Plan d'action international de Madrid. Les Etats membres s'inspireront donc du Cadre et Plan d'action de l'Union africaine pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et programmes nationaux intégrés et appropriés pour répondre aux besoins individuels et collectifs des personnes âgées. Ce cadre invite toutes les parties intéressées à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de plans d'action nationaux en matière de vieillissement, et souligne la nécessité d'établir des partenariats stratégiques à tous les niveaux regroupant les personnes physiques, les communautés, les ONG, les bailleurs de fonds, le secteur privé, les médias, les gouvernements, les

organismes religieux et d'autres groupes de la société civile.

Ces partenariats devraient porter sur les principaux domaines d'intérêt liés au vieillissement en Afrique, à savoir les droits ; l'information et la coordination ; la pauvreté ; la santé ; l'alimentation et la nutrition ; le logement et le cadre de vie ; la famille ; la protection sociale ; l'emploi et la sécurité des revenus ; les crises, les situations d'urgence et les épidémies ; le vieillissement et la migration ; l'éducation et la formation ; et l'égalité entre les sexes. Les actions qui seront entreprises pour prendre en charge ces questions contribueront sans aucun doute à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable de manière générale.

La voie à suivre

Afin de répondre aux besoins des personnes âgées, et de la population en général, dans le cadre du développement durable, l'Afrique doit :

- Traduire dans les faits les mesures concernant les personnes âgées préconisées dans les cadres et instruments mondiaux et régionaux ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les Etats membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à intégrer la question du vieillissement au développement durable ;
- Renforcer les politiques et programmes en matière de vieillissement ;
- Améliorer la mise en œuvre des politiques et programmes ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation ; et
- Développer la coopération et renforcer les partenariats sous régionaux, régionaux et internationaux afin d'assurer aux personnes âgées un soutien social, économique et sanitaire.

L'adoption de ces recommandations ainsi que la planification et la mise en œuvre des activités qui y sont liées contribueront à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la lutte contre la pauvreté, le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies ; la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, et au développement durable de manière générale.

Références

Afrique du Sud (2003): Ageing and Poverty in South Africa. Country Position Paper, Regional Workshop on Ageing and Poverty. Dar-es-Salaam, (Tanzania), 29-31 octobre 2003.

CEA (2003): Enquête sur la CIPD+10 . Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba.

FNUAP (2002): Population Ageing and Development: Social Health and Gender Issues. Population and Development Strategies, Numéro 3.

FNUAP (2003): Enquête mondiale sur la CIPD+10 New York.

Friedland, Robert B. et Laura Summer (2005): Demography is not Destiny. Commonwealth Fund. Numéro de publication 789.

HelpAge International (2003): AU Policy Framework and Plan

of Action on Ageing. Africa Regional Development Centre, Nairobi, (Kenya).

ONU/DAES (2002): Population Ageing 2002 (Wall Chart). Division de la population, DAES, New York

ONU/DAES (2004): World Population Policies 2003. Division de la population, DAES, New York.

Republique Unie de Tanzania (2003): "Ageing and Poverty in Tanzania." Country Position Paper, Regional Workshop on Ageing and Poverty. Dar-es-Salam, (Tanzania), 29-31 octobre 2003.

Venne, Robert (2004): Mainstreaming the concerns of older persons into social development agenda. Département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations Unies, New York.

Urbanisation rapide en Afrique : effets sur le logement et la pauvreté dans les zones urbaines

Par Hassan M. Yousif¹

Résumé

Le processus d'urbanisation en Afrique est actuellement le plus rapide au monde. Dans le présent article, on analysera le rythme et la croissance de l'urbanisation dans le continent ainsi que leurs variations aux niveaux régional et sous régional et leurs effets sur la transformation des villes africaines qui sont devenues des mégapoles après avoir été de petits centres urbains puis de grandes agglomérations. Les effets de cette transformation rapide se manifestent à travers la forte demande de logements urbains et le développement des bidonvilles ainsi que l'expansion de la pauvreté urbaine. On s'attachera dans le présent article à démontrer qu'en l'absence d'une croissance économique forte et d'une transition démographique, l'urbanisation rapide posera de sérieux problèmes pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais impartis. En revanche, l'urbanisation peut aussi favoriser considérablement la croissance économique et la mise en valeur des ressources humaines. Les défis ainsi que les opportunités exigent des politiques de développement urbain stratégiques et une approche prospective des villes de demain.

Introduction

L'Afrique connaît actuellement une urbanisation rapide. L'histoire de l'urbanisation montre qu'en Europe, ce processus a transformé les sociétés rurales traditionnelles, qui s'appuyaient sur l'agriculture, en des centres urbains modernes dont l'économie repose sur les industries lourdes et légères et les services. Ces transformations se sont accompagnées d'une croissance économique et de la fameuse transition démographique européenne. Cette expérience met en relief le rôle des mouvements de population et de la transition démographique dans le développement urbain et dans le passage des sociétés à la modernité industrielle (Fields 1999).

Le présent article² est consacré à l'Afrique où l'émergence et la croissance de cités modernes sont liées à l'histoire de la commercialisation de l'agriculture et à la naissance des industries extractives. Il faut toutefois noter que la plupart des économies africaines restent essentiellement agricoles alors que l'urbanisation se poursuit à un rythme accéléré. Par ailleurs, la grande majorité des pays africains n'a pas réussi à assurer une croissance forte et durable et encore moins une véritable transition démographique³ les principaux problèmes que pose le processus d'urbanisation en Afrique sont liés à l'ampleur, à la qualité et au rythme du changement des conditions de vie en zone urbaine. Il est évident que les mouvements massifs de population en direction des villes dans une courte période doivent s'accompagner d'une forte croissance économique, d'une planification réfléchie et d'une gestion rationnelle des espaces urbains. Or, cela ne semble pas être le cas en Afrique où l'urbanisation se développe rapidement dans un environnement marqué par la faiblesse des revenus et une pauvreté croissante.

Dans cet article, on s'efforcera d'examiner en détail le phénomène complexe de l'urbanisation en Afrique en analysant sa croissance et ses taux aux niveaux régional et sous régional. On étudiera également les effets de l'urbanisation rapide sur la croissance des villes et des agglomérations africaines et sur leur progression dans la hiérarchie urbaine. A partir de cette analyse, on mettra en lumière les conséquences de

¹ Spécialiste des questions de population, Division du développement durable, CEA

² Cet article est tiré d'un long document intitulé 'Urbanisation rapide en Afrique. Conséquences et répercussions sur le développement urbain durable' que l'auteur a présenté à la Conférence ministérielle africaine sur l'habitat et le développement urbain, tenue du 31 janvier au 4 février 2004 à Durban (République sud africaine)

³ Voir également l'article de Joan Kagwanja publié dans le présent bulletin et intitulé 'Transformation structurelle pour le développement durable en Afrique' pour plus de détails sur le contenu de la transformation des économies africaines

l'urbanisation rapide sur le logement, l'habitat précaire et la pauvreté, avant de conclure par quelques remarques sur l'analyse théorique des questions d'urbanisation aux fins de recherche et d'analyse des politiques. On s'est servi pour cela des données du rapport intitulé *Perspectives de l'urbanisation mondiale: la Révision 2003* (ONU 2004).

Quel est le rythme de l'urbanisation en Afrique ?

À l'heure actuelle, l'Afrique est le continent le moins urbanisé du monde, même s'il enregistre la plus forte croissance urbaine et le taux d'urbanisation le plus rapide. Entre 1950 et 2005, la population urbaine africaine a augmenté au rythme moyen de 4,3 % par an, passant de 33 à 353 millions (voir tableau 1). Ainsi, la part des zones urbaines par rapport à la population totale (taux d'urbanisation) est passé de 14,9 % en 1950 à 39,7 % en 2005. D'après les projections, ces tendances se maintiendront, de sorte qu'en 2025, près de la moitié de la population du continent habitera dans les zones urbaines (ONU 2004).

Tableau 1: Indicateurs de l'urbanisation en Afrique 1950-2030

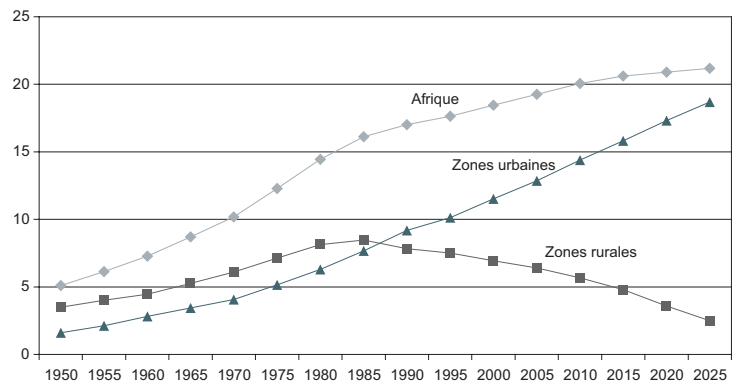
Année	Population urbaine (millions)	Taux d'urbanisation (per cent)	Taux de croissance urbaine (pourcentage)
1950	33	14.9	4.4
1975	103	25.2	4.5
2000	296	37.2	3.6
2005	353	39.8	3.4
2015	489	45.1	3.0
2030	748	53.5	2.7

Source : ONU/DAES 2004

Le rythme de l'urbanisation en Afrique correspond à l'augmentation annuelle rapide du nombre des habitants des zones urbaines. Définie comme un apport annuel qui vient s'ajouter à la population urbaine, cette augmentation annuelle est passée de 1,6 millions en 1950 à 5,2 millions en 1975 et 13 millions en 2005, et atteindra 16 millions en 2015 et 19 millions en 2025 (voir tableau 1). À ce rythme, environ 395 millions d'habitants viendront grossir la population des zones urbaines dans les 25 prochaines années.

Les mouvements de population en direction des zones urbaines en Afrique sont à la fois rapides et massifs. L'urbanisation rapide signifie que les zones urbaines absorberont progressivement la plus grande partie de l'accroissement de la population en Afrique. Ainsi, la densité de la population urbaine du continent ira en augmentant. Par ailleurs, les villes et agglomérations en croissance rapide progresseront dans la hiérarchie urbaine et, de petites villes (moins d'un million d'habitants), elles deviendront des agglomérations urbaines (un à cinq mil-

Figure 1: Accroissement annuel de la population



Source : ONU/DAES 2004

lions d'habitants), avant de rejoindre le groupe des mégapoles (plus de cinq millions d'habitants). La progression rapide des villes dans la hiérarchie urbaine est un processus intéressant et indissociable de l'urbanisation rapide que nous analyserons plus loin.

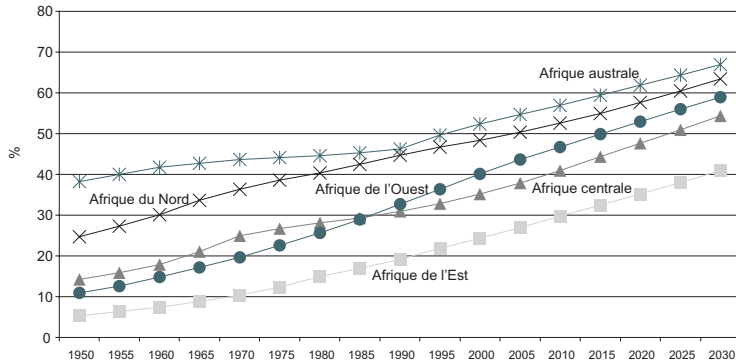
Variations sous régionales

Du point de vue sous régional⁴, l'urbanisation rapide en Afrique offre des images contrastées. L'Afrique australe est la région la plus urbanisée, suivie de l'Afrique du Nord. Ces deux sous régions affichent les taux les plus élevés depuis 1950 (voir tableau 2). Actuellement, 54,7 % de la population d'Afrique australe vit dans les zones urbaines, contre 50,4 % en Afrique du Nord, 43,6 % en Afrique de l'Ouest, 37,9 % en Afrique centrale et 27 % en Afrique de l'Est. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale atteindront la barre des 50 % en 2015 et 2025, respectivement, alors que l'Afrique de l'Est restera encore sous ce niveau en 2030.

Ces cinq sous régions affichent également de grandes différences entre les taux de croissance urbaine. C'est ainsi qu'entre 1950 et 2005, les populations urbaines ont augmenté

⁴ Le présent article reprend la classification sous régionale des pays utilisée par la Division de la population de l'ONU dans laquelle l'Afrique de l'Est comprend le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la République unie de Tanzanie, la Réunion, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, l'Ouganda, la Zambie, et le Zimbabwe; l'Afrique centrale englobe l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad; l'Afrique du Nord avec l'Algérie, l'Égypte, La Jamahiriya arabe lybienne, le Maroc, le Sahara occidental, le Soudan et la Tunisie; l'Afrique australe regroupe l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland; et l'Afrique de l'Ouest inclut le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, St. Hélène, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Figure 2: Tendence des taux d'urbanisation, sous régions de l'Afrique (1950-2030)



Source : ONU/DAES 2004

de 5,6 % par an en moyenne en Afrique de l'Est, de 5 % en Afrique de l'Ouest, de 4,3 % en Afrique centrale, de 3,5 % en Afrique du Nord et de 2,5 % en Afrique australe. En raison des taux élevés d'accroissement de leur population, les sous régions de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, qui sont actuellement les moins urbanisées, ont toutes les chances de voir leur taux d'urbanisation augmenter à l'avenir.

Croissance et évolution des établissements urbains

L'urbanisation rapide touche les établissements humains urbains en modifiant leur taille, leur croissance et leur évolution dans la hiérarchie urbaine. La plupart des habitants des zones urbaines d'Afrique vivent dans de petits établissements de moins d'un million de personnes. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,7 %, la population des petits établissements urbains d'Afrique est passée de 67,1 millions en 1970 à 242 millions en 2005, et atteindra 318,4 millions en 2015 (voir tableau 2). Cependant, la part de cette population, par rapport à la population urbaine totale du continent, est tombée de 81 % en 1970 à 68,6 % en 2005 et devrait baisser encore jusqu'à près de 65 % en 2015. Cette baisse s'explique en partie par le passage des petits établissements urbains au statut d'agglomération urbaine. Environ 27 % des petits établissements urbains d'Afrique sont rapidement passés au statut d'agglomérations urbaines entre 1970 et 2000.

Tableau 2: Nombre d'habitants par type d'établissements humains en Afrique 1970-2015

Type d'établissement	Nombre d'habitants en millions			
	1970	2000	2005	2015
Petits établissements urbains	67.1 (81%)	206.6 (69.9%)	242 (68.6%)	318.4 (65%)
Agglomérations urbaines	10.1 (12.2%)	69.7 (23.6%)	82.9 (23.5%)	126.2 (25.8%)
Mégapoles	5.6 (6.8%)	19.1 (6.5%)	27.9 (7.9%)	44.5 (9.1%)
Population urbaine totale	82.8 (100%)	295.4 (100%)	352.9 (100%)	489.1 (100%)

Source: ONU/DAES 2004

Conséquence directe de l'urbanisation rapide, le nombre des agglomérations urbaines et des mégapoles est en augmentation en Afrique. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6,1 % entre 1970 et 2005, la population des agglomérations urbaines a atteint 83 millions en 2005 et devrait compter 126,2 millions en 2015. Sa répartition par sous région a considérablement évolué entre 1970 et 2005 et changera encore à l'avenir à telle enseigne que 53,2 % des habitants des agglomérations urbaines du continent résideront en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

La population des mégapoles augmente également du fait de la croissance urbaine et de l'évolution des agglomérations. En 1970, on ne comptait qu'une seule mégapole, le Caire. En 2000, elles étaient deux, le Caire et Lagos, avant de passer à trois en 2005 avec le Caire, Lagos et Kinshasa, puis à quatre en 2015 avec le Caire, Lagos, Kinshasa et Khartoum ; la population de ces mégapoles a été multipliée par cinq entre 1970 et 2005, en passant de 5,6 millions à 27,9 millions, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,6 %, et atteindra 44,5 millions en 2015. L'encadré 1 montre comment la ville de Lagos, au Nigéria, est passé du statut de petit établissement urbain à celui de mégapole.

Encadré 1: Evolution de la ville de Lagos

La ville de Lagos, au Nigéria, était un petit centre urbain qui comptait environ 290 000 habitants en 1950. Il s'est transformé en une grande agglomération urbaine avec une population d'environ 1,4 millions d'habitants en 1970, 2,6 millions en 1980, 4,8 millions en 1990 et 6,4 millions en 1995. A l'orée du 21ème siècle, sa population avait atteint 8,7 millions avant de passer à 11,2 millions en 2005 et 17 millions en 2015. A ce moment là, Lagos dépassera le Caire de près de 4 millions d'habitants. Au plan mondial, Lagos deviendra la neuvième plus grande ville en 2015, alors qu'elle occupait la 24ème place en 2000.

Source : ONU/DAES 2004

Urbanisation et développement économique

En général, les indicateurs macroéconomiques sont sans grand rapport avec le taux d'urbanisation rapide en Afrique. Ainsi, pour Becker et Morrison (1995), les industries modernes et l'emploi ne sont responsables que de 6 à 8 % de l'accroissement de la population urbaine d'Afrique. La fragilité des industries manufacturières et leur faible contribution au développement économique sont mises en relief dans un rapport sur les politiques de développement publié récemment par la CEA⁵. Selon

⁵ Le rapport en question s'intitule 'Evaluation de l'intégration régionale en Afrique'. Le Rapport économique sur l'Afrique 2000 'Transformer l'économie de l'Afrique (CEA 2001) préconise une transformation structurelle des économies africaines pour assurer la croissance économique et atténuer la pauvreté dans les zones rurales et urbaines. Par ailleurs l'édition de 2004 de ce rapport met en relief les piètres résultats com-

ce document, la contribution des industries manufacturières au PIB est inférieure à 14 % dans la plupart des pays (CEA 2004). Par ailleurs, la plupart des villes africaines affichent des taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes (Summers 2003).

Ainsi donc, il serait judicieux de procéder à une analyse théorique de l'urbanisation rapide en Afrique dans le cadre des mouvements de population encouragés par la concentration dans les zones urbaines des activités de développement, des dépenses et des politiques publiques ainsi que des entreprises privées et du secteur non structuré. En outre, les conflits, la sécheresse et la pauvreté rurale ont chassé de leurs foyers des millions de personnes qui se sont installées dans des logements de fortune à la périphérie des villes et des agglomérations avec le statut de réfugiés ou de personnes déplacées dans leur pays.

Par ailleurs, l'analyse théorique de l'urbanisation rapide de l'Afrique doit être envisagée dans le contexte de l'énorme pression exercée par les mouvements de population sur des systèmes urbains, déjà fragiles, pour la fourniture de logements, d'eau potable, de nourriture, d'énergie et de services de santé et d'éducation. En l'absence de croissance économique durable et avec la concentration des activités des secteurs public et privé dans les zones urbaines, ces facteurs ne pourront que favoriser et aggraver la prévalence et la propagation de certains fléaux, notamment le VIH/Sida et la pauvreté. Parmi les tendances actuelles qui influent sur l'urbanisation en Afrique, on peut citer la mondialisation, la démocratisation et l'affaiblissement rapide des Etats nations (Hjerpe et Berghall 1996). Dans les sections qui suivent, on examinera brièvement les effets de l'urbanisation rapide sur le logement et la pauvreté en Afrique.

Urbanisation rapide et logement

L'urbanisation et la croissance rapides des villes et des agglomérations africaines feront certainement sentir leurs effets sur le logement en milieu urbain et la qualité de la vie de la population des villes. Le fort taux d'accroissement de la population urbaine, la montée de la pauvreté et la faiblesse des revenus, auront pour effet de réduire les capacités des institutions en charge de la gouvernance, de l'économie, de la santé et des questions sociales, qui auront de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins en matière d'infrastructures, de logement, de services et d'emploi. On voit donc bien que l'urbanisation rapide influera considérablement sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les effets de l'urbanisation rapide sur le logement en Afrique se manifestent à travers l'accroissement de la demande pour des logements décentes. Comme cette demande demeure insatisfaite, on assiste à une prolifération des taudis à l'intérieur et à la périphérie des villes. En 2001, la population des bidonvilles comptait près de 188 millions de personnes dont la grande

majorité, soit 166 millions, en Afrique subsaharienne, (ONU-HABITAT 2003). Toujours en 2001, cette population représentait 72 % de la population urbaine en Afrique subsaharienne et 28 % en Afrique du Nord. Entre 1990 et 2001, les bidonvilles ont augmenté de près de 4,5 % par an ; Si ce taux se maintient et si aucune mesure n'est prise pour y remédier, les villes africaines connaîtront une explosion de la population de ces établissements précaires.

Urbanisation rapide et pauvreté

L'urbanisation rapide dans les pays en développement est liée à la montée de la pauvreté. En elle-même, l'urbanisation ne favorise pas la pauvreté, mais l'afflux des pauvres des zones rurales vers les centres urbains favorise souvent la montée rapide de la pauvreté en milieu urbain, aboutissant ainsi au processus communément appelé 'urbanisation de la pauvreté rurale'. On estime à près d'un milliard le nombre de pauvres vivant dans les zones urbaines du monde en développement. La montée de la pauvreté dans les pays en développement est due, entre autres, à l'absence de logements et de terrains constructibles, à l'aggravation des écarts entre les revenus et à l'insuffisance des infrastructures urbaines.

Pendant longtemps, la pauvreté a été associée aux zones rurales en Afrique. Les études effectuées sur les Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté soulignent que ces documents sont axés essentiellement sur la pauvreté rurale en Afrique. Bien que certains pays se préoccupent de la pauvreté urbaine, les difficultés à en évaluer l'ampleur et l'importance découlent de la mauvaise appréhension du phénomène de l'urbanisation rapide et du mode d'évaluation de la pauvreté. L'évaluation sur la base du revenu a tendance à ne pas prendre en compte le fait que les personnes disposant de revenus élevés évitent de vivre dans les grandes villes. Quant à l'évaluation en fonction des besoins de base, elle ne prend pas en compte l'accessibilité des pauvres des zones urbaines aux services sociaux.

En dépit des limites de l'évaluation de l'ampleur et de l'importance de la pauvreté urbaine en Afrique, les données disponibles indiquent qu'une bonne partie de la population urbaine est pauvre. Le tableau 3 indique des niveaux de pauvreté élevés dans nombre de pays africains. Plus de la moitié de la population urbaine du Mozambique, du Tchad, de la Zambie, du Niger et de Madagascar vivent en dessous du seuil national de pauvreté. La pauvreté est plus marquée dans les villes de l'Afrique subsaharienne que dans celles de l'Afrique du Nord. Compte tenu de l'urbanisation rapide et de la faiblesse des revenus, les niveaux de pauvreté en zone urbaine sont probablement beaucoup plus élevés que ceux indiqués dans le tableau 3. Aussi, la prise en charge des problèmes urbains, notamment le renforcement des services sociaux, en particulier la santé, l'éducation, l'électricité, l'eau et le transport, et l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles sont des préalables importants pour la lutte contre la pauvreté en Afrique (Sachs et al. 2004).

merciaux des économies africaines et recommande de libérer les potentialités du continent dans ce domaine (CEA 2004)

Tableau 3: Urbanisation et pauvreté en Afrique

Pays/sous-région	Pourcentage de la population vivant au dessous du seuil national de pauvreté				Taux d'urbanisation en 2005
	Année	Total	Zones rurales	Zones urbaines	
AFRIQUE DU NORD					
Algérie	1998	12.2	16.6	7.3	50.4
Egypte	1996	22.9	23.3	22.5	60.0
Mauritanie	2000	46.3	61.2	25.4	64.3
Maroc	1999	19	27.2	12	58.8
Tunisie	1995	7.6	13.9	3.6	64.4
AFRIQUE DE L'OUEST					
Burkina Faso	1998	45.3	51	16.5	18.6
Gambie	1998	..	61	48	26.1
Ghana	1998	39.5	49.9	18.6	46.3
Mali	1998	63.8	75.9	30.1	33.7
Niger	1993	63	66	52	23,3
Nigéria	1993	34.1	36.4	30.4	48.3
AFRIQUE CENTRALE					
Cameroun	2001	40.2	49.9	22.10	52.9
Tchad	1996	64	67	63	25.8
AFRIQUE DE L'EST					
Ethiopie	2000	44.2	45	37	16.2
Kenya	1997	52	53	49	41.6
Madagascar	1999	71.3	76.7	52.1	27.0
AFRIQUE AUSTRALE					
Mozambique	1997	69.4	71.3	62	38.0
Zambie	1998	72.9	83.1	56	36.5
Zimbabwe	1996	34.9	48	7.9	35.9

Source: Base de données de la Banque mondiale pour l'Afrique 2004

Conclusion

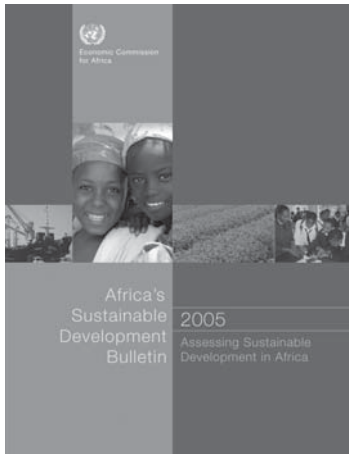
La concentration humaine dans les zones urbaines est de plus en plus forte en Afrique et s'est produite dans un laps de temps plus court qu'en Europe. Dans le même temps, la plupart des économies africaines n'ont pas encore affiché la croissance économique et les transformations qui accompagnent généralement l'urbanisation rapide. Il faudrait effectuer des analyses théoriques rigoureuses et entamer des travaux de recherche sérieux pour comprendre les problèmes et les enjeux complexes et tenir les planificateurs et les décideurs informés des conséquences et des répercussions de l'urbanisation rapide en Afrique. Cette urbanisation soulève des problèmes qui nécessitent une gestion et une gouvernance avisées de l'économie urbaine, ainsi que la mise en oeuvre de politiques efficaces pour la gestion des ressources urbaines et la prise en charge de la demande croissante d'eau, de logements et d'emplois. L'urbanisation offre par ailleurs de nouvelles opportunités découlant de l'expansion des marchés urbains et de la concentration de ressources humaines qu'il faudrait mettre à profit pour améliorer le bien être de la population. Ces problèmes et ces opportunités exigent la formulation de politiques d'urbanisation stratégiques et l'adoption d'une approche visionnaire de l'avenir des villes, comme cela a été souligné dans le cadre de plusieurs rencontres et conférences régionales (voir encadré 2).

Encadré 2: Quelques rencontres internationales sur l'urbanisation, les établissements humains et la pauvreté

1. Conférence internationale sur la pauvreté urbaine, Recife (Brésil), 17-21 mars 1996
2. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) Istanbul (Turquie) 30 mai- 14 juin 1996
3. Forum international sur la pauvreté urbaine Florence (Italie), 9-13 novembre 1997
4. Forum international sur la pauvreté urbaine, l'intégration sociale et la protection sociale des pauvres des zones urbaines, Nairobi (Kenya), 11-14 octobre 1999
5. Forum international sur la pauvreté urbaine. Des villes productives et ouvertes à tous, Marrakech (Maroc), 16-19 octobre 2001
6. Forum urbain mondial, Barcelone (Espagne), 13-17 septembre 2004
7. Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, Durban (Afrique du Sud), 31 janvier- 4 février 2005

Références

- Akodi, Carole (1997): *The Urban Challenge in Africa: Growth and Management of its Large Cities*. United Nations University Press, Tokyo-New York-Paris.
- Baker, J. (ed.) (1990): *Small Towns in Africa: Studies in Rural Urban Interaction*. Scandinavian Institute of African Studies, Upsala.
- Becker, Charles M. et Morrison, Andrew R. (1995): *The Growth of African Cities: Theory and Estimates*. In Mafeje, Archie and Radwan, Samir (eds.): *Economic and Demographic Change in Africa*. International Studies in Demography, Clarendon Press Oxford.
- Commission économique pour l'Afrique (2004): *Evaluation de l'intégration régionale en Afrique. Rapport de recherche sur les politiques*. CEA, Addis-Abéba, (Éthiopie).
- Commission économique pour l'Afrique (2004): *Rapport économique sur l'Afrique 2004: libérer les potentialités commerciales de l'Afrique*. Addis-Abéba, (Éthiopie).
- Commission économique pour l'Afrique (2001): *Rapport économique sur l'Afrique 2000: Transformer les économies africaines*. Addis-Abéba, (Éthiopie).
- Fields, G. (1999): *City Systems, Urban History and Economic Modernity. Urbanization and the Transition from Agrarian to Industrial Society*. Berkeley Planning Journal 13(1999):102- 128
- Herppe, Reino and Berghall, Pii Elina (1996): *The Urban Challenge*. The United Nations University. WIDER Research for Action Helsinki Population Information Programme (2002): *Meeting the Urban Challenge*. Population Reports Series M, No. 16. Center for Communication Programmes, Baltimore, The John Hopkins University.
- Sachs, Jeffrey D., McArthur, John W., Schmidt-Traub, G. Kruk Margaret, Bahadur Chandrika, Faye, Michael et McCord, Gordon (2004): *Ending Africa's Poverty Trap*.
- Sommers, M. (2003): *Urbanization, War and Africa's Youth at Risk. Towards Understanding and Addressing Future Challenges*. BEPS Creative Associates International Washington, DC.
- ONU/DAES (2004): *Perspectives de l'urbanisation mondiale: la Révision 2003*. Division de la population de l'ONU, DAES, New York.
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains (2003): *The Challenges of Slums. Rapport mondial sur les établissements humains 2003*. Nairobi (Kenya).



Cher lecteur du Bulletin du développement durable de l'Afrique:

Le comité de rédaction voudrait connaître comment le Bulletin du développement durable de l'Afrique est utilisé dans le cadre de votre travail. Vos commentaires nous aideraient dans l'évaluation de ce numéro du Bulletin et dans la production d'autres numéros qui vous seront davantage utiles dans votre travail. Nous vous prions de compléter et de nous renvoyer ce questionnaire à SDD, ECA, P.o. box 3001, Addis Ababa, Ethiopie - ou en nous écrivant à l'adresse ci-après: asdb@uneca.org

Questions

1. Quelle est la couverture géographique du travail de votre organisation ?

Internationale Regionale/sous-regionale Nationale

2. Quel type d'organisation est la votre?

Gouvernementale Research centre Institution d'éducation et formation
Organisation non-gouvernementale Agence donateur Secteur privé
NU/Agence des NU Autre (spécifier) _____

3. Dans le cadre du développement durable, dans quel domaine se situe le travail de votre organisation?

4. Comment utilisez-vous les informations continues dans le Bulletin?

5. Quelle appréciation donneriez-vous au présent numéro?

Excellent Bon Moyen Pauvre

6. Pourriez-vous nous dire quelle partie/article/contribution dans le présent numéro vous trouvez le moins intéressant/d'un mauvais niveau – et pourquoi?

7. Pourriez-vous nous dire quelle partie/article/contribution dans le présent numéro vous trouvez le plus intéressant/utile – et pourquoi?

8. Pourriez-vous nous donner vos commentaires et suggestions, y compris des idées concrètes et des sujets pour le prochain numéro:

9. Pourriez-vous nous indiquer le nom d'organisations et personnes ressources qui devraient être rajoutées à notre liste d'adresses du Bulletin du développement durable de l'Afrique:

Merci pour votre coopération!